### RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2018-2019

DOSSIER : R-4011-2017

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente

Mme DIANE JEAN M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 5 DÉCEMBRE 2017

VOLUME 1

CLAUDE MORIN & JEAN LAROSE Sténographes officiels

### COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE procureurs de la Régie;

### DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER et Me SIMON TURMEL procureurs d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

### INTERVENANTS:

Me NICOLAS DUBÉ et Me FRANÇOIS DANDONNEAU procureurs de l'Administration régionale Kativik (ARK);

Me DENIS FALARDEAU procureur de l'Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN procureur de l'Association hôtellerie Québec et de l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER procureur de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFO);

Me ANDRÉ TURMEL procureur de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET procureure du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC DAVID procureur d'Option consommateurs (OC);

Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD procureure du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER procureur du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN procureur des Stratégies énergétiques (SÉ);

Me HÉLÈNE SICARD procureure de l'Union des consommateurs (UC);

Me CATHERINE ROUSSEAU procureure de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE procureure de l'Union des producteurs agricoles (UPA)

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE HQD PANEL 1 - Présentation de la demande tarifaire	12
DAVID MURRAY	13
FRANÇOIS G. HÉBERT	13
•	
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	13
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU	50
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	62
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	96
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	115
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID	127
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	132
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDA	ARD 158
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	175
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	203
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	216

# LISTE DES ENGAGEMENTS

E-1 (HQD) : Fournir le plan directeur d'Hydro-Québec Distribution (Demandé par

AHQ-ARQ)

80

# LISTE DES PIÈCES

P	7	7	G	E
	_	_	_	

B-143 : (HQD-17, Doc. 1) Présentation PowerPoint

12

Extrait de la Politique énergétique 2020-2030 C-ROEÉ-0017 :

133

1	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce cinquième (5e)
2	jour du mois de décembre :
3	
4	PRÉLIMINAIRES
5	
6	LA GREFFIÈRE :
7	Protocole d'ouverture. Audience du cinq (5)
8	décembre deux mille dix-sept (2017), dossier
9	R-4011-2017, audience concernant la demande
10	relative à l'établissement des tarifs d'électricité
11	de l'année tarifaire 2018-2019.
12	Les régisseurs désignés dans ce dossier
13	sont maître Lise Duquette, madame Diane Jean et
14	monsieur Bernard Houle.
15	Les procureurs de la Régie sont maître
16	Annie Gariépy et maître Jean-François Ouimette.
17	La demanderesse est Hydro-Québec
18	Distribution représentée par maître Simon Turmel et
19	maître Éric Fraser.
20	Les intervenants qui participent à la
21	présente audience sont :
22	Administration régionale Kativik représentée par
23	maître Nicolas Dubé;
24	Association coopérative d'économie familiale de
25	Québec représentée par maître Denis Falardeau;

1	Association hôtellerie Québec et l'Association des
2	restaurateurs du Québec représentées par maître
3	Steve Cadrin;
4	Association québécoise des consommateurs
5	industriels d'électricité et le Conseil de
6	l'industrie forestière du Québec représentés par
7	maître Pierre Pelletier;
8	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
9	représentée par maître André Turmel;
10	Groupe de recherche appliquée en macroécologie
11	représenté par maître Geneviève Paquet;
12	Option consommateurs représentée par Éric David;
13	Regroupement des organismes environnementaux en
14	énergie représenté par maître Franklin S. Gertler;
15	Regroupement national des conseils régionaux de
16	l'environnement du Québec représenté par maître
17	Prunelle Thibault-Bédard.
18	Stratégies énergétiques représentées par maître
19	Dominique Neuman.
20	Union des consommateurs représentée par maître
21	Hélène Sicard;
22	Union des municipalités du Québec représentée par
23	maître Catherine Rousseau;
24	Union des producteurs agricoles représentée par
25	maître Marie-Andrée Hotte.

1	Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
2	désirent présenter une demande ou faire des
3	représentations au sujet de ce dossier? Je
4	demanderais, par ailleurs, aux parties de bien
5	vouloir s'identifier à chacune de leurs
6	interventions pour les fins de l'enregistrement.
7	Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que
8	votre cellulaire est fermé durant la tenue de
9	l'audience. Merci.
10	LA PRÉSIDENTE :
11	Alors, bonjour. Merci, Madame la Greffière. Alors,
12	il me fait plaisir, au nom de mes collègues et du
13	mien, de vous souhaiter une bonne première journée
14	d'audience. La formation examinera dans les
15	prochains jours le dossier tarifaire du
16	Distributeur d'électricité. Permettez-moi de
17	procéder aux consignes d'usage qui ont généralement
18	cours à la Régie. Alors, l'horaire de l'audience
19	est de neuf heures (9 h 00) à plus ou moins quinze
20	heures (15 h 00), avec une pause en matinée et pour
21	le dîner.
22	La Régie a essayé, comme à son habitude, de
23	tenir compte de l'ensemble des disponibilités des
24	participants. Cela dit, il se peut qu'en fonction
25	de la progression du dossier, le calendrier se

trouve modifié. Je compte alors sur votre

collaboration pour négocier entre vous les

arrangements nécessaires à la réorganisation de vos

participations respectives.

Par exemple, nous avons bien noté votre commentaire, maître Paquet, pour la journée du jeudi sept (7) décembre. S'il devait y avoir un ajustement à l'horaire, nous pourrons vous inscrire à la fin de la journée du vendredi huit (8) décembre deux mille dix-sept (2017), s'il y avait lieu.

Même type de commentaire, Maître Turmel, si jamais ça devait se terminer plus tôt avec le panel 1, si on pouvait commencer avec le panel 2 et vous assurer que votre panel 2 est au complet cet aprèsmidi, ce serait apprécié.

Alors, si vous souhaitez proposer des modifications dans l'ordonnancement de la présentation de vos contre-interrogatoires, je vous prierais d'en faire part à madame la greffière à la première occasion.

Comme nous l'avons indiqué dans notre correspondance transmise avec le calendrier, la Régie a pris connaissance de la preuve et elle invite les participants à en faire une présentation

ciblée.

Vous aurez remarqué que nous avons gardé la troisième et dernière semaine d'audience pour les argumentations et, à moins que nous ayons pris du retard, vous profiterez du vendredi quinze (15) décembre pour vous y préparer.

L'équipe de la Régie est composée de madame Denise Montaldo et messieurs Guy Fortin, Steve Demers, Réal Trépanier, Pierre Hosatte, François Lessard et Charles-Philippe St-Pierre. Les avocats au dossier sont maître Annie Gariépy et Jean-François Ouimette. Monsieur Guy Fortin agit à titre de chargé de projet. Enfin, madame Isabelle Taleyssat agit comme greffière pour cette audience.

Alors, à moins d'une question préliminaire, la Régie est prête à entendre le premier panel du Distributeur. Maître Fraser.

Me ÉRIC FRASER :

Alors, merci, Madame la Présidente de la formation. Tout d'abord, mes salutations formelles au nom de l'ensemble de l'équipe d'Hydro-Québec Distribution pour entreprendre cette dernière partie du dossier tarifaire qui engendre toujours une certaine fébrilité, en tout cas, en ce qui concerne ceux qui ont travaillé intensément pendant tous ces mois.

(9 h 03) 1 2 PREUVE HQD PANEL 1 - Présentation de la demande 3 tarifaire 5 Me ÉRIC FRASER : 6 Bonjour, Madame la Présidente de la Régie, Monsieur 7 le Régisseur. Nous avons fait distribuer la 8 présentation qui sera livrée ce matin. Madame la 9 Greffière, le numéro de pièce où nous en sommes? 10 LA GREFFIÈRE : 11 Ce sera B-143. 12 Me YVES FRÉCHETTE : 13 Déposée sous B-143. 14 15 B-143: (HQD-17, Doc. 1) Présentation PowerPoint 16 17 Vous aurez constaté que les témoins ont pris place. 18 Et à ma droite monsieur David Murray qui est le 19 président d'Hydro-Québec Distribution et il est 20 accompagné ce matin par monsieur François Hébert 21 qui est directeur Affaires réglementaires et 22 conditions de service. Alors, Madame la Greffière, 23 on peut procéder à l'assermentation des témoins 24 s'il vous plaît. 25

1		L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce cinquième (5e)
2		jour du mois de décembre, ONT COMPARU :
3		
4		DAVID MURRAY, président Hydro-Québec Distribution,
5		ayant une place d'affaires au 75, boulevard René-
6		Lévesque, Montréal (Québec);
7		
8		FRANÇOIS G. HÉBERT, directeur Affaires
9		réglementaires et conditions de service, Hydro-
10		Québec Distribution, ayant une place d'affaires au
11		75, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec);
12		
13		LESQUELS, après avoir fait une affirmation
14		solennelle, déposent et disent :
15		
16		INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :
17		Merci, Madame la Greffière.
18	Q.	[1] On va procéder à l'adoption de la preuve.
19		Monsieur Murray, je m'adresse à vous pour
20		commencer. Je vous réfère, c'est assez simple, à la
21		pièce HQD-1, Document 1 et la pièce HQD-1, Document
22		2 qui présentent le dossier tarifaire. Et je vous
23		réfère également de manière plus générale aux
24		réponses qui ont été données par Hydro-Québec
25		Distribution aux questions qui ont été posées par

- la Régie ou les intervenants sur ces documents.
- 2 Avez-vous participé à la préparation de ces
- 3 documents?
- 4 M. DAVID MURRAY:
- 5 R. Oui.
- Q. [2] Est-ce que vous les adoptez pour valoir comme
- fetant votre preuve écrite en l'instance?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [3] Je vous remercie, Monsieur Murray. Monsieur
- Hébert, mêmes questions. Je vous réfère aux mêmes
- documents. Avez-vous participé à la préparation de
- ces documents?
- Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 14 R. Oui, je l'ai fait.
- Q. [4] Vous les adoptez pour valoir comme votre preuve
- écrite en l'instance?
- 17 R. Oui, je les adopte.
- Q. [5] Je vous remercie.
- 19 R. Merci.
- 20 Me ÉRIC FRASER :
- Alors, Madame la Greffière, sans plus tarder, je
- cède la parole aux témoins pour la présentation.
- Monsieur Murray.
- M. DAVID MURRAY:
- R. Merci. Bonjour, Madame la Présidente, bonjour aux

différents intervenants. Donc, c'est ma troisième présentation à la Régie. Donc, l'année passée, à cette même date, au mois de novembre, on avait présenté la demande tarifaire deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018). On a eu notre rencontre au mois de juin où on a partagé un petit peu le plan directeur d'Hydro-Québec Distribution et aujourd'hui. Alors, c'est un plaisir de pouvoir partager dans une présentation d'environ vingt-cinq (25) pages la direction de l'équipe de distribution.

Vous avez à l'écran la présentation. Je crois qu'on avait des copies qui avaient été distribuées. Excellent! Alors, le déroulement, si on va à la prochaine page, premièrement, juste vous parler un peu du contexte, on va aller directement à la demande tarifaire deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019). On va parler des améliorations en cours. Donc, beaucoup de travail a été accompli. Il y a encore du travail à faire dans notre plan stratégique cinq ans. Les défis auxquels on fait face en tant que distributeur et une courte conclusion.

Alors, dans le contexte, je pense que c'est important de noter... une des choses importantes,

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

c'est Hydro-Québec et Hydro-Québec Distribution

font face à deux choses, deux changements

importants. Le premier, c'est une transformation

culturelle qui est menée à l'interne de

l'organisation en utilisant l'amélioration continue

puisqu'on veut toujours revoir nos façons de faire

et s'améliorer.

La deuxième chose à laquelle on fait face, c'est justement faire face à une transition énergétique qui survient non seulement au Québec, mais à l'extérieur du Québec. Et Hydro-Québec Distribution se doit d'être prête à faire face à cette transition énergétique. Alors, cette transition énergétique, en fait, le premier point vient toucher plusieurs choses, que ce soit à travers l'Internet, des objets, la domotique, donc les choses qui peuvent contrôler à l'intérieur de votre maison, le stockage d'énergie et même aujourd'hui le photovoltaïque distribué. Ce sont toutes des choses qui sont en cours à l'extérieur du Québec et qui débutent au Québec. Donc, ces interventions vont effectivement toucher et peuvent toucher les ventes d'Hydro-Québec Distribution, et on doit en prendre compte aujourd'hui.

Deuxième chose, les attentes des clients

sont en évolution constante. Aujourd'hui, c'est stimulé. Il y a des changements technologiques entre autres et on doit s'ajuster rapidement pour être au service de la clientèle d'Hydro-Québec. Si on prend, par exemple, l'échange en ligne, par exemple. Ce sont des choses qu'on doit s'ajuster.

Un des points importants, depuis les dernières années, depuis deux mille sept (2007), on voit une croissance anémique des ventes au Québec. Et tout gestionnaire d'entreprise qui voit une croissance anémique de ses ventes doit se poser des questions et on doit prendre action pour justement faire progresser ses ventes. Donc, c'est une belle opportunité pour Hydro-Québec et Hydro-Québec Distribution.

(9 h 08)

C'est une belle opportunité puisqu'on a des surplus énergétiques, des surplus énergétiques de l'ordre de cent un térawattheures (101 TWh) qu'on a déposés dans l'état d'avancement au mois de novembre, donc on doit trouver des moyens, en tant que Distributeur, de stimuler cette demande et je crois que nous avons de belles opportunités avec notre énergie, qui est peu chère et qui est verte.

Et, finalement, un point important à la

multiplication des événements climatiques pouvant
affecter la fiabilité de l'alimentation. Vous allez
voir, à travers le deuxième panel de la
présentation, qu'effectivement, les conditions
climatiques changent et cela a des répercussions
importantes sur la fiabilité de notre réseau et on
doit prendre action, des actions concrètes pour
justement améliorer la livraison de notre
électricité à nos différents clients au Québec.

Alors, dans ce contexte, alors qu'on regarde la hausse tarifaire, à la page 6, la hausse tarifaire du Distributeur, pour l'année deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), est d'un point un pour cent (1,1 %) et est de zéro virgule huit pour cent (0,8 %) pour la clientèle industrielle au tarif L. Sur la présentation, sur la planche que j'ai, en bleu, vous avez les événements ou... les événements qui contribuent à la hausse de la hausse tarifaire et vous avez, par le bas, en vert, les événements qui contribuent à la baisse.

Alors, je vais prendre chacun des éléments pour expliquer ce qui contribue à la hausse tarifaire d'un point un pour cent (1,1 %).

Premièrement, si on regarde, il y a différents

blocs dans les événements qui contribuent à la hausse, il y a trois blocs principaux. Un bloc d'un point sept pour cent (1,7 %), qui est relié aux achats d'électricité. Donc, ces achats d'électricité sont principalement poussés par une indexation du bloc patrimonial, qui provient de la Loi de la Régie de l'énergie. Et, deuxièmement, de l'intégration de nouveaux parcs, soit des parcs par décret ou des nouveaux approvisionnements qui ont été ajoutés pour la cause tarifaire, notamment la Onzième chute, Bedford, Val-Éo dans le mode éolien.

Nous avons aussi une hausse qui est demandée, de zéro virgule neuf pour cent (0,9 %), qui a été débattue ici, à la Régie de l'énergie, dans les dernières semaines, par mon confrère Marc Boucher, donc le dossier de TransÉnergie, qui n'est pas du ressort du Distributeur.

Finalement, Hydro-Québec Distribution

demande une hausse de zéro virgule trois pour cent

(0,3 %), qui est une faible croissance des coûts

propres au Distributeur, et cette demande va

toucher plusieurs points. Premièrement, comme je

l'ai mentionné, dans le contexte, faire croître nos

ventes va être quelque chose d'important. On veut

travailler à réduire les délais d'interventions sur

certains de nos raccordements. On a eu plusieurs rencontres avec des intervenants dans les dernières semaines, dans les derniers mois, et on doit ajuster notre performance à ce niveau-là.

On doit dresser des enjeux de végétation qui se pointent face à des conditions climatiques et on doit mettre en place une équipe d'amélioration continue pour continuer à aller chercher des économies. Dans les dernières années, Hydro-Québec Distribution est allée chercher tout près de quatre cent trente-deux millions (432 M) d'économies et maintenant on doit continuer à travailler à trouver des pistes de solutions de façon fine, de façon microscopique, pour être capable, justement, de continuer à améliorer ses performances.

Si on s'en va du côté des événements qui viennent contribuer à la baisse. Premièrement, les effets de température. Donc, Hydro-Québec Distribution demande à la Régie de solder le compte d'écarts des températures, comme on l'a fait dans les deux dernières années. Ce qui contribue à une baisse des tarifs d'un point trois pour cent (1,3 %).

Finalement, Hydro-Québec Distribution a mis

des efforts à travers une équipe de vente pour stimuler la croissance des ventes, notamment à travers les centres de données. Donc, on voit des opportunités importantes pour, justement, développer nos marchés et réduire les surplus d'énergie que nous avons en banque. Donc, ces opportunités-là nous amènent un impact favorable sur les tarifs de zéro virgule cinq pour cent (0,5 %).

Donc, la hausse tarifaire demandée, en fait, d'un point un pour cent (1,1 %), est pour la troisième année consécutive sous l'indice des prix à la consommation, tel que mentionné dans le plan stratégique d'Hydro-Québec présenté au Salon bleu, à l'Assemblée nationale, au mois de septembre deux mille seize (2016).

Si on va à la prochaine page, à la page 7.

On peut voir l'impact sur la facture pour les résidences chauffées à l'électricité. Alors, on a quatre types de maisons. Des logements de soixante-huit mètres carrés (68 m2), donc, la hausse demandée, elle va avoir un impact de quarante-sept sous (47 ¢) par mois. Une petite maison de cent onze mètres carrés (111 m2), d'un dollar quarante-huit (1,48 \$). Une maison moyenne, de deux dollars

vingt et un (2,21 \$), donc une maison de cent cinquante-huit mètres carrés (158 m2). Et pour les grandes maisons de deux cents mètres carrés (200 m2), on parle d'une parle d'une augmentation de deux dollars quatre-vingt-quinze (2,95 \$) par mois.

À titre comparatif, les tarifs d'Hydro-Québec sont des plus compétitifs par rapport à d'autres grandes villes en Amérique. Nos tarifs sont les plus bas en Amérique du Nord. Donc, pour une facture de soixante-douze dollars (72 \$) à Montréal, la même facture coûterait, à Vancouver, cent onze dollars (111 \$), qui est environ deux fois plus élevée; cent soixante-trois dollars (163 \$) à Toronto, trois fois plus élevée; deux cent quatre-vingt-cinq dollars (285 \$) à Boston et deux cent quatre-vingt-dix dollars (297 \$) à New York, qui est quatre fois plus élevée. Et Hydro-Québec veut poursuivre sa démarche de maintenir la hausse des tarifs à l'intérieur d'un indice des prix à la consommation.

(9 h 13)

Sur le plan des comparatifs, on a fait une comparaison sur une période de vingt (20) ans et pour comparer la hausse demandée sur une période de

vingt (20) ans pour l'électricité de vingt-neuf pour cent (29 %), alors que des biens de consommation de base comme le lait a subi une augmentation de soixante et onze pour cent (71 %), le transport public une hausse de quatre-vingt-six pour cent (86 %), les oeufs quatre-vingt-onze pour cent (91 %) et comparatif avec les assurances, on voit une hausse de cent douze pour cent (112 %).

Au niveau des investissements, Hydro-Québec Distribution veut continuer à garder naturellement la fiabilité de son réseau. Donc Hydro-Québec Distribution demande des investissements de l'ordre de huit cent cinquante-quatre millions (854 M\$), qui est divisé en trois groupes sur la planche que j'ai à la page 10. Donc, on a des projets majeurs de cent soixante-deux millions (162 M\$), une croissance de la demande de maintenance du réseau, entre autres, pour des raccordements de nouveaux clients en renforcement du réseau et de la maintenance. On parle de six cent sept millions (607 M\$), et les efforts en efficacité énergétique de quatre-vingt-cinq millions (85 M\$).

Fait à noter, on demeure toujours à un niveau équivalent à deux mille dix-sept (2017) pour nos investissements impact de main-d'oeuvre qui

représentent cinquante pour cent (50 %) de nos investissements. Il y a certains projets majeurs, donc on doit s'ajuster au cours de la prochaine année. Comme le poste de Saint-Jérôme, le poste d'Adamsville et notamment le raccordement du village de La Romaine, qui est présenté et qui est discuté présentement avec la Régie.

À la page 11, Hydro-Québec Distribution va poursuivre ses efforts en efficacité énergétique. En fait, on demande cent dix millions (110 M\$) pour la réalisation d'interventions en efficacité énergétique pour un potentiel de quatre cent cinquante gigawattheures (450 GWh) d'économie d'énergie. Donc un rappel, Hydro-Québec Distribution, depuis deux mille trois (2003) a fait des économies d'énergie de tout près de neuf térawattheures (9 TWh), qui est l'équivalent de La Romaine. Donc, on veut poursuivre nos efforts en efficacité énergétique.

La poursuite des programmes, ils sont actifs présentement à la radio, donc des programmes de sensibilisation destinés au marché résidentiel. Donc mieux consommer, les bons réflexes et portrait de consommation sur l'espace client que j'avais promis l'année passée à madame Jean, donc sur le

portail d'Hydro-Québec pour que les consommateurs québécois puissent voir leur consommation et prendre des mesures.

Et finalement, un projet pilote de chauffage interruptible pour le marché résidentiel, donc on poursuit les démarches à travers ce projet-là. Et on veut continuer ces démarches dans la prochaine année.

Donc un fait important, le gouvernement a nommé l'équipe de Transition énergétique Québec et je peux vous dire qu'on a déjà eu plusieurs rencontres avec TEQ sur le plan du mode de fonctionnement. Et l'équipe de TEQ va présenter leur plan en début d'année prochaine pour s'arrimer avec nous chez Hydro-Québec Distribution.

À la page 12, donc des propositions relatives aux tarifs. Il y a plusieurs propositions qu'on a mises dans la demande tarifaire aujourd'hui. Notamment, on parlait de stimuler la demande d'énergie en amenant des centres de données, mais je pense qu'il est important aussi de ne pas oublier les entreprises au Québec. Donc une des propositions, c'est de faire un tarif de relance industriel pour stimuler nos entreprises québécoises qui ont des actifs qui sont un peu

dormants et de permettre justement à ces
entreprises-là de capter certaines demandes. Si
leur entreprise mère veut augmenter la production,
ils auront une opportunité d'avoir des tarifs plus
compétitifs.

Deuxièmement, on continue l'assouplissement des conditions d'admissibilité aux tarifs de développement économique. Donc, on a pris des dispositions pour favoriser ce tarif de développement économique, chose qui va être discutée dans le panel numéro 3 avec monsieur Zayat.

Finalement, on poursuit dans notre demande de l'augmentation du seuil de la première tranche au tarif domestique D. Donc, on demande à la Régie de passer de trente-trois kilowattheures (33 kWh) à trente-six kilowattheures (36 (kWh). On est toujours dans la direction d'aller vers le quarante kilowattheures (40 kWh).

Une des choses importantes à travers notre plan stratégique, je vous rappelle que pour établir le plan stratégique j'ai pris le temps d'aller rencontrer les différents joueurs chez Hydro-Québec et on avait fait un plan sur cinq ans qui est axée sur quatre choses principalement. Premièrement,

faire un virage au niveau de la clientèle, donc se rapprocher de nos clients. Deux, développer les marchés, être visibles à travers les différentes entreprises non seulement au Québec, mais aussi à l'extérieur du Québec. Devenir une référence opérationnelle. Et naturellement, communiquer de façon proactive. Hydro-Québec, on est un petit peu absent dans les dernières années, donc pour nous cette année, c'était d'écouter et de partager avec les différents intervenants, non seulement nos employés, nos syndicats, les partenaires un peu partout au Québec.

(9 h 18)

À travers les améliorations, si on les reprend une à une. Donc, poursuivre le virage clientèle, se rapprocher de nos gens, amélioration de l'offre aux ménages à faible revenu. Donc, on demande à la Régie naturellement de voir à accepter les paiements, entre autres le maximum payé de la facture des gens qui ont des enjeux et qui ont besoin des ententes. On parle d'un maximum de cinq à six pour cent (5-6 %) de leurs revenus. J'ai eu la chance de participer à des appels avec nos employés qui travaillent avec les ménages à faibles revenus, chose importante des fois, il y a des gens

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

au Québec, effectivement, qui ont des enjeux et je peux vous dire qu'on prend, on met beaucoup d'efforts à travailler avec les ménages à faibles revenus, d'ailleurs on propose plus de six cent mille dollars (600 000 \$) pour les différentes associations. Deuxièmement, la mise en ligne du portrait de consommation, donc ce nouveau portrait de consommation permet à tous les Québécois de voir leur consommation, de bien comprendre comment cette consommation-là varie et elle est disponible depuis le début de cette année. On a eu plusieurs rencontres avec des clients, des associations, des municipalités. En fait, on a fait plus de quatrevingt-quatorze (94) rencontres, mon équipe de direction, à travers les différents clients des associations des municipalités, mais à travers ces rencontres-là ce qui est important pour nous, c'était de prendre des actions concrètes. Donc, la façon qu'on fonctionnait, c'est de prendre cinq actions à travers les différents intervenants. Quatre qui étaient pour Hydro-Québec et une qui était pour les différents intervenants, ce qui nous permet de justement de mieux comprendre leurs besoins et comment on peut répondre à ces demandeslà et je peux vous dire qu'il y a des exemples

concrets, juste d'expliquer les différents
programmes qui existent, qui ont amené, par
exemple, à des centres de ski, des réductions de
facture de plus de vingt-sept pour cent (27%).

Juste à avoir des discussions à bien s'expliquer,
ça amène les opportunités justement de bien
comprendre les enjeux de nos clients.

Présence accrue auprès de, sur les médias sociaux, je pense que c'est important. On est en évolution. Je vous parlais qu'il fallait continuer à faire évoluer notre service à la clientèle. Donc, on passe dans un mode où on recevait des appels téléphoniques, maintenant les technologies à travers nos enfants qui nous poussent un petit peu, on fait face à des demandes beaucoup plus virtuelles donc, entre autres, le clavardage est quelque chose qui est important et on est à se préparer justement à déployer cette nouvelle fonctionnalité-là qui va permettre un échange beaucoup plus rapide avec les Québécois.

Et finalement, la simplification de la facture, pour nous, c'est important de s'ajuster.

La facture d'Hydro-Québec était complexe à comprendre et on a pris, on a fait des balisages, on a travaillé avec certains partenaires, on a fait

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

des rencontres avec les Québécois pour bien comprendre quels étaient les enjeux de notre facture et on est à finaliser et à déployer dans le premier trimestre deux mille dix-huit (2018) cette nouvelle facture, donc on en est très fiers du travail qui a été fait par les différentes équipes.

Si on s'en va à la page 16, donc au niveau du développement des marchés. On a mis en place quelques joueurs justement pour développer nos marchés, donc, pour moi à l'arrivée de l'équipe de distribution, ça fait un peu plus d'un an, quand je voyais que nos ventes, justement, n'étaient pas en croissance, fallait changer nos façons de faire, puisqu'on avait des surplus. Quelle belle opportunité, en fait, pour Hydro-Québec d'utiliser ces surplus et cette équipe de développement des marchés veut notamment aller voir, comme je le mentionnais dans l'entrée des centres de données, à travers le deuxième panel, on va vous parler à travers Éric Fillion qui est le vice-président des développements des marchés et du service à la clientèle. On a de belles opportunités pour le Québec justement d'attirer ces centres de données au Québec. On a déjà une quarantaine de centres de données qui sont établis ici. C'est de belles

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 opportunités d'ailleurs. On a pour la première fois en dix (10) ans, à travers le plan qui a été soumis 2 au mois de novembre sur le plan 3 d'approvisionnement, pour la première fois en dix (10) ans, on a démontré une baisse de nos surplus, 5 mais il y a encore de la place à aller travailler. 6 Il reste, comme je le disais en entrée de jeu, cent 7 un térawattheures (101 TWh) d'électricité sur les 8 dix prochaines années. 9

Élaboration d'une offre pour attirer ces centres de données. J'ai eu la chance de rencontrer plusieurs joueurs un peu partout en Amérique.

Travailler aussi avec les gens qui sont ici, au Québec, déjà établis et notamment aussi voir avec les serres, quelles seraient les opportunités. J'ai eu la chance de rencontrer non seulement

l'Association des serres, mais j'ai eu la chance de visiter plusieurs serres, des serres qui sont un peu au coeur du Québec avec la terre et pour nous on pense qu'il y a des opportunités justement à faire croître ce marché.

Finalement, mise ne place de laboratoires pour les technologies de l'avenir. Chose que j'ai apprise à travers mes visites à l'extérieur, soit dans des colloques. Le monde est en transformation

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

au niveau de l'énergie et on doit se préparer. Hydro-Québec doit se préparer à faire face à cette transition. On est privilégié aujourd'hui. Notre électricité est peu chère, mais par contre, à l'extérieur du pays, à l'extérieur de la province, il y a une évolution très rapide de tout ce qui est sur les autres technologies. Souvent on va parler de la photovoltaïque ou les panneaux solaires, mais tout ce qui est domotique, système qui contrôle la maison, sont des choses qui vont avoir une incidence sur nos maisons, surtout avec les générations qui arrivent d'avoir tout en contrôle avec nos téléphones intelligents et la technologie qui existe aujourd'hui, on va faire face à des défis importants qu'on doit prendre en considération.

(9 h 23)

Donc, Hydro-Québec Distribution a mis en place des laboratoires pour justement faire face à cette technologie et la comprendre. Comprendre quel sera l'impact sur la demande d'Hydro-Québec, donc cette transition est nouvelle. Donc, c'est quand même difficile d'évaluer une transition. Il y a eu plusieurs transitions dans le monde qui ont touché différents secteurs. Mais dans le monde de

l'énergie, il n'y a pas eu vraiment une grosse transition. Cette transition va arriver dans les prochaines années. Certaines analyses qu'on a vues nous démontrent qu'il va y avoir à partir de vingt vingt-trois (2023) une demande accrue à travers ces technologies-là, et on doit la comprendre pour pouvoir y réagir.

Si on va à la page suivante, à la page 17, devenir une référence opérationnelle. Première chose, il y a des choses qu'on veut continuer à travailler. Accentuer nos efforts en santé et sécurité, donc c'est une priorité. Nos gens veulent toujours faire mieux, que ce soit nos monteurs, nos jointeurs, les gens dans les équipes de support. Mais il faut se rappeler qu'on travaille avec quelque chose qui est quand même dangereux. Donc, on veut mettre une accentuation sur ces efforts-là en santé et sécurité. Donc, partout à travers mes équipes, on est à discuter à tous les matins de santé et sécurité pour s'assurer que nos gens retournent le soir dans la même forme qu'ils ont rentré le matin.

Deuxième chose, mise en place d'une équipe d'amélioration continue. J'ai eu la chance à travers les cinq autres entreprises pour lesquelles

1	j'ai travaillé de côtoyer des équipes
2	d'amélioration continue, que ce soit dans le monde
3	des télécommunications, dans le monde de
4	l'aéronautique et dans le monde de l'énergie. Les
5	équipes d'amélioration continue sont importantes
6	pour revoir nos processus. Il y a d'ailleurs à
7	l'université des secteurs où on développe des gens
8	en génie industriel justement pour revoir nos
9	façons de faire et trouver des pistes
10	d'amélioration.

Alors, on veut se lancer dans cette voie-là à travers l'amélioration continue, entre autres par la réalisation de 'Kaizen' qui est en fait un terme japonais pour revoir nos processus de bout en bout, donc de revoir les différents groupes dans l'organisation et d'optimiser nos possibilités.

Donc, c'est un processus qui regarde en fait de la demande client jusqu'à la livraison de notre service.

En fait, on veut aussi mettre en place un programme de transfert des connaissances. Une des choses que j'ai apprise à travers mes visites, c'est qu'Hydro-Québec a une très grande expertise, que ce soit partout à travers nos équipes d'ingénierie ou nos gens qui sont à raccorder les

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Québécois, et on voit naturellement beaucoup de retraites qui surviennent, et on voit, on parle d'expérience de vingt-cing (25), trente (30), trente-cinq (35), et on a vu jusqu'à quarante (40) ans d'expérience. Donc, cette expérience-là est importante. J'ai eu la chance de visiter les différents secteurs au Québec, et deux choses me frappent : l'expertise qui est en place, mais le nombre de jeunes qu'il y a à travers nos équipes. C'est vraiment bien. C'est stimulant de voir des jeunes qui prennent la relève du flambeau. Mais en même temps, ça nous fait réaliser qu'il y a un transfert important au niveau des connaissances qui doit être fait pour garder cette belle connaissance et cette crédibilité qu'Hydro-Québec a de façon internationale.

Alors, une des choses qu'on veut continuer à travailler, c'est la conversion des réseaux autonomes. On sait tous, les réseaux autonomes non seulement coûtent tout près de deux cents millions (200 M\$) aux Québécois, mais sont aussi contributeurs à la pollution et on doit continuer à travailler à travers la conversion de ces réseaux autonomes.

On a débuté nos démarches à travers

plusieurs d'entre eux. On travaille avec les différentes communautés autochtones, entre autres. J'ai d'ailleurs nommé un directeur récemment responsable de ce dossier pour mettre tous les efforts en branle pour être capable de respecter, de faire des appels d'offres pour vingt vingt (2020) pour tous nos réseaux, nos différents réseaux autonomes. J'ai eu la chance de visiter aussi les différents réseaux autonomes et on veut répondre aux différents défis.

Donc, la conversion, on a quatre projets présentement qui sont en cours. Un qui est actif, qui est le plus important, ce sont les discussions avec nos collègues et nos citoyens des Îles-de-la-Madeleine. Donc, on a mis en table des tables de discussion avec la communauté, avec la municipalité pour comprendre les différents enjeux de ce réseau. Et on veut travailler à garder en fait sur quatre points en termes de discussions à travers nos appels, nos appels de propositions. Premièrement, naturellement, de réduire les coûts; deuxièmement, de travailler sur l'environnement; troisièmement, travailler sur la fiabilité de notre réseau, c'est important.

25 (9 h 28)

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Tantôt, je vous mentionnais qu'il y avait une évolution au niveau du monde de l'énergie. Il faut comprendre que cette évolution au niveau de l'énergie, il risque d'avoir des impacts importants aussi au niveau de l'équipe de notre... des outils qu'on utilise. Notre réseau passe d'un producteur à un transporteur à un distributeur. Si on rajoute de la production distribuée, il pourrait y avoir des impacts sur notre réseau. Donc, on doit garder une stabilité de notre réseau qui le dernier item, de garder justement la fiabilité de notre réseau. Donc, on continue à travailler avec les différents intervenants pour, justement, faire cette conversion des réseaux autonomes. Et on est fiers d'avoir annoncé, dernièrement, le travail avec l'Institut de recherche à Hydro-Québec avec nos premiers panneaux solaires dans la communauté de Quaqtaq, donc qui ont été déployés dans les dernières semaines. Donc, pour nous, ça va être un moyen de comprendre quels sont les impacts dans les régions boréales.

À la page 18, « Communiquer de façon proactive », qui est le quatrième axe, « Écouter et partager ». Donc, hausse de présence sur différentes tribunes et sur le terrain. À travers Hydro-Québec Distribution, j'ai eu la chance de rencontrer non

seulement plusieurs journalistes pour expliquer notre direction d'équipe, mais aussi on a relevé le défi que la Régie nous avait demandé au mois de juin, donc de faire des séances d'information publiques. Donc, on a complété nos deux premières séances d'informations publiques à Montréal et à Québec pour pouvoir partager, échanger, avec les Québécois. Donc, cette communication se veut d'être transparente. Hydro-Québec, on veut vraiment expliquer aux Québécois vers où l'organisation veut aller dans les prochaines années.

Une des choses importantes, communication continue avec les employés, notre vision, notre mission. Certainement, l'année passée, madame Jean m'avait demandé qu'est-ce que je voulais faire, qu'est-ce que je voulais laisser après mon terme chez Hydro-Québec Distribution et c'était qu'on redevienne fiers d'Hydro-Québec. Et c'est la thématique du plan stratégique d'Hydro-Québec Distribution, être fiers de nos couleurs, mais surtout d'être fiers de nos couleurs en travaillant à travers la transition énergétique et être bâtisseur de cette transition énergétique.

Finalement, mise en place des mécanismes d'échanges avec les parties prenantes. Comme je le

mentionnais, on a pris des actions concrètes à travers les différentes parties prenantes, des gens qui sont ici aujourd'hui dans la salle, d'autres qui ne le sont pas nécessairement. Mais on a pu établir des mécanismes d'échanges en continue, répondre à certaines attentes ou certaines choses qu'on comprenait mal à travers nos différents fournisseurs et clients.

Une des choses qu'on remarque, c'est qu'il y a certains résultats encourageants. Donc, si on regarde, à la page 19, vous voyez le délai moyen de réponse. Donc, alors qu'on appelait, chez Hydro-Québec, en deux mille quinze (2015), on prenait deux cent cinq (205) secondes à répondre aux Québécois, aujourd'hui on voit une baisse, on est rendu, au mois de juin, à soixante-trois (63) secondes, donc on voit qu'il y a une amélioration à ce niveau-là. Donc, on se doit d'être plus véloce et on continue à travailler à améliorer nos délais de réponse, mais en regardant les nouvelles technologies.

Deuxièmement, les plaintes reçues. On parle, en deux mille quinze (2015), de deux mille trois cent cinquante-deux (2352) plaintes reçues chez Hydro-Québec, aujourd'hui on a passé à mille neuf cent trente-deux (1932) et maintenant à mille quatre

cent quatre-vingt-treize (1493), donc le nombre de plaintes continue d'aller dans la bonne direction.

On veut continuer, naturellement, à améliorer notre performance.

Finalement, le délai moyen de raccordement simple. Donc, un délai moyen de raccordement simple, chez Hydro-Québec, on a plusieurs types d'interventions, on en a plus d'une centaine, tout près de cent cinquante (150). Et les natures de raccordements simples sont naturellement une chose importante pour nous. Donc, alors que les Québécois nous demandent un service, qui est environ qui était à sept virgule sept (7,7) jours en deux mille quinze (2015), on est maintenant à six (6) jours, et on est quand même satisfait de cet objectif de six (6) jours pour les raccordements simples.

Par contre, il y a des endroits, à travers nos différentes rencontres avec les intervenants, où on a des améliorations à faire. Je parlais des raccordements simples, mais on a aussi des raccordements complexes. Et les raccordements complexes sont des demandes où on doit avoir beaucoup plus d'ingénierie, et ils se veulent de deux façons. À la page 20, nous avons, en bleu foncé, les délais moyens de prolongement du réseau

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

aérien. Donc, en bleu foncé, c'est aérien et, en vert ou gris, c'est le souterrain.

Et vous pouvez voir, notre performance, à ce niveau, a certainement place à amélioration. Alors qu'on prenait, en aérien, deux cent quarante-trois (243) jours, en deux mille quinze (2015), on est aujourd'hui à deux cent quarante-quatre (244) jours, donc c'est quand même... il n'y a aucune amélioration. Mais, surtout, au niveau du souterrain, on parle de trois cent cinquante-cinq (355) jours, en deux mille quinze (2015), on est maintenant à quatre cent trente (430) jours, au mois de juin. Donc, pour nous, c'est important, si les entreprises québécoises nous demandent d'être raccordées, on doit s'ajuster et être plus véloce dans cette direction-là. Surtout dans un contexte où on a des surplus, donc, on est capable... plus agile et véloce qu'on est pour faire des raccordements, naturellement, ça nous permet, pour nous, chez Hydro-Québec, d'utiliser certaines parts de nos surplus à travers non seulement ces raccordements, mais à travers le développement des marchés, mais ça permet surtout aux entreprises d'avoir des revenus aussi beaucoup plus rapidement. Donc, avec les surplus qu'on a en place, je pense qu'il y a des

opportunités pour nous d'améliorer ces pistes et ces raccordements que les Québécois nous demandent, entre autres, on a eu des rencontres avec tous les promoteurs, les contracteurs, l'APCHQ et je peux vous dire que les premières rencontres n'ont pas été des rencontres faciles. Par contre, on a pris des actions concrètes et je pense que l'équipe a bien livré pour cette année et on continue naturellement à travailler avec ces différents intervenants.

(9 h 33)

À travers la cause tarifaire, Hydro-Québec Distribution demande des investissements additionnels de dix-sept millions (17 M) en regard de la végétation et je peux vous dire qu'à travers l'année, j'ai reçu plusieurs plaintes, non seulement de différentes municipalités, mais à travers le panel numéro 2, vous allez voir que les plaintes aussi des clients et les demandes par rapport à la végétation sont en croissance. On a des augmentations des plaintes en fait et des demandes de plus de cent pour cent (100 %).

Claudine Bouchard, notre vice-présidente réseau, va pouvoir vous présenter le détail. Mais on voit depuis deux mille sept (2007) une croissance du taux de pannes de végétation par cent kilomètres

1 (100 km). Il y a quelques indicateurs qu'on regarde.
2 Entre autres, oui, l'indice de continuité, mais
3 aussi le taux de pannes par cent kilomètres (100 km)
4 et, pour nous, il fallait s'ajuster. Il y a des
5 endroits où Hydro-Québec Distribution avait déjà
6 pris des actions et, en fait, on a fait deux projets
7 pilotes. Un à Blainville, avec la municipalité et
8 l'autre à Saint-Lazare.

Blainville, il est quand même assez avancé, donc, pour un indice où on avait trente-sept (37) heures d'interruption, pour la municipalité de Blainville, par année, après notre projet pilote, on voit maintenant des résultats de tout près de six heures d'interruption. Donc, c'est clair pour nous que la végétation a un rôle important à jouer, d'ailleurs on vit au quotidien des changements importants climatiques.

La deuxième demande, en fait, suite à une demande de la municipalité de Saint-Lazare où effectivement il y avait beaucoup beaucoup d'enjeux de continuité, on a débuté en deux mille dix-sept (2017) un projet et on parle de milliers d'arbres qu'on doit travailler avec la municipalité, tout près de trois mille (3000) arbres qu'on doit travailler la particularité

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

aujourd'hui, c'est les conditions climatiques sont telles que les impacts de la végétation sortent de nos emprises. Et il faut travailler avec la municipalité, parce que si on veut toucher aux arbres à l'extérieur de nos emprises, on doit avoir l'accord des citoyens. Et c'est ce qu'on a fait en travaillant avec les municipalités, entre autres avec Saint-Lazare, on a pris le temps d'aller rencontrer les citoyens avec nos spécialistes. Vous allez avoir la chance de rencontrer ou d'interroger Christian Buteau, notre spécialiste. On a eu la chance d'échanger avec les citoyens et on a trouvé avec la municipalité un moyen de s'entendre sur comment améliorer la situation et on est très actif, entre autres, à Saint-Lazare. Il y a quatre lignes qu'on est à travailler.

Pour nous, ce qui est important par la suite, en fait, c'est quand on a remarqué ces différentes demandes là, quand on a regardé les plaintes des différentes municipalités, on s'est mis à regarder un peu ce qui se passait sur nos onze cents (1100) municipalités au Québec et il y a des municipalités qu'on se doit d'intervenir. Donc, à travers le panel numéro 2, vous pourrez échanger, mais il y a des municipalités qu'on a besoin de

donner un petit peu plus d'amour. C'est ce qui va permettre d'améliorer la continuité de notre réseau, la fiabilité de notre réseau.

Donc, si on fait, à la page 23, le sommaire, le défi pour les prochaines années, Hydro-Québec Distribution doit se préparer à la transition énergétique. Aujourd'hui, on est privilégié. On ne voit pas ce qui se passe à l'extérieur du Québec, mais je peux vous dire que la transition énergétique est bien vivante, que ce soit en Europe, en Californie et pour nous on doit comprendre l'impact de cette transition énergétique, puisque cette transition énergétique, à travers les différents mécanismes, soit dans les maisons ou soit à travers d'autres sources d'énergie, risque d'avoir un impact sur les ventes d'Hydro-Québec et, pour nous, il faut protéger ces ventes au Québec pour justement protéger nos tarifs.

Donc, de développer nos marchés pour maintenir nos ventes et tirer profit de ces surplus énergétiques là est quelque chose qui est indéniable et qu'on se doit de faire pour justement garder les volumes de ventes d'électricité, sinon d'être capable d'écouler nos surplus, ce qui va être à l'avantage de tous les québécois.

Troisièmement, poursuivre l'amélioration de la performance et nos façons de faire. Dans toutes les entreprises que j'ai eu la chance de côtoyer ou visiter à travers mon expérience du passé, ces organisations-là ont toutes ou, pour la plupart, les grandes organisations ont toutes des équipes d'amélioration continue pour revoir en continu leur façon de faire.

D'ailleurs, j'ai eu la chance de participer à la cérémonie du mouvement de la qualité il y a quelques semaines pour reconnaître certaines entreprises québécoises qui ont fait de belles choses à travers l'amélioration continue. Il y a même des organismes du gouvernement qui ont remporté des prix.

(9 h 38)

Numéro 4, réduire nos temps de cycles. Je pense que c'est important, je l'ai mentionné. On a des opportunités si on veut stimuler et continuer à supporter le marché de la construction, les constructeurs, les promoteurs qu'on a fait les rencontres, la commission des maîtres électriciens, le message est unanime de ces différents intervenants : on doit améliorer nos façons de faire, donc travailler à répondre à leurs attentes,

donc quelles sont leurs dates requises et quelles sont... quelle est notre performance par rapport à ces dates requises là. Et on est à déployer justement à travers les systèmes informatiques d'Hydro-Québec, à implanter chacune des dates requises de nos clients. Donc, ce qui va nous permettre non seulement de voir qu'est-ce qu'on performe comme délai de temps de cycle par rapport à leur demande et comment on les... comment on les exécute. Et ça va nous permettre, justement à travers nos équipes d'amélioration continue, de trouver des pistes d'amélioration pour être capable d'améliorer ces temps de cycle.

Finalement, accroître les efforts en maîtrise de la végétation, c'est... ça va être... c'est quelque chose qui va être au coeur de la fiabilité de notre... de notre réseau. Comme je l'ai mentionné, le panel numéro 2 pourra vous donner beaucoup plus de détails, mais nos spécialistes sont unanimes, on doit... on doit s'ajuster par rapport aux hausses de température qu'on vit un peu partout sur la planète, mais aussi ces hausses de température là causent des vents, des vents importants qui font fluctuer la végétation de façon plus importante.

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Donc en conclusion, la hausse tarifaire demandée de un point un pour cent (1,1 %) pour deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) c'est... on respecte pour une troisième année consécutive l'engagement de limiter la hausse à l'intérieur ou égale à l'inflation pour une troisième année consécutive, donc taux d'inflation qui a été présenté selon le budget de Québec.

Faible croissance des coûts propres au Distributeur dans le contexte de l'évolution des marchés et de l'amélioration de facon de faire des services. Donc, quand on regarde la hausse tarifaire, ce qui est sous le contrôle d'Hydro-Québec Distribution, naturellement il y a les nouveaux blocs d'approvisionnement, il y a l'indexation qui vient... qui vient augmenter la demande. Pour Hydro-Québec Distribution, on n'a pas vraiment de contrôle sur cet impact-là. Le dossier du tarifaire est débattu naturellement avec les différents intervenants. Donc, pour nous, la demande de zéro point trois pour cent (0,3 %) est quand même quelque chose qu'on a besoin pour être capable justement de faire face aux différents défis. Et chose... fait à noter, les charges d'exploitation qu'on demande sont... sont inférieures à deux mille

1	seize (2016), si on les indexait avec les les
2	termes qu'on utilisait dans les dernières années.
3	Finalement, une orientation axée davantage
4	sur les besoins et les attentes évolutifs des
5	clients. Les clients changent à travers les
6	différents services. On doit s'ajuster et maintenir
7	le cap par rapport à qu'est-ce qu'on offre notamment
8	en utilisation de la technologie et surtout à
9	comprendre avec nos clients comment ils vont réagir
10	face à la venue de ces nouveaux outils
11	technologiques, comme je le mentionnais d'entrée de
12	jeu avec la domotique et les différents systèmes qui
13	optimisent la consommation dans les maisons. Alors,
14	Madame la Présidente, voici la présentation du
15	Distributeur.
16	Me ÉRIC FRASER :
17	Je vous remercie, Monsieur Murray.
18	LA PRÉSIDENTE :
19	Je vous remercie. Allez-y.
20	Me ÉRIC FRASER :
21	Alors, Madame la Présidente, les témoins sont
22	disponibles pour être contre-interrogés.
23	LA PRÉSIDENTE :
24	Je vous remercie beaucoup, Maître Fraser. On va

commencer avec les contre-interrogatoires. Est-ce

25

25

1		que l'ARQ a des questions? Pas de questions. C'est
2		ARK oui, c'est marqué ARQ. Est-ce que l'ACEF de
3		Québec a des questions?
4		CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU:
5	Q.	[6] Bonjour. Madame la Présidente, Madame et
6		Monsieur les Régisseurs, Denis Falardeau de l'ACEF
7		de Québec. Messieurs, bonjour.
8		M. DAVID MURRAY :
9	R.	Bonjour.
10	Q.	[7] C'est le comment on dit ça, le dernier bout
11		du marathon et ensuite on va apprécier comme il faut
12		la période des vacances, j'imagine. Allons-y. Je
13		vous invite à prendre la pièce B-0005, c'est-à-dire
14		HQD-1, Document 1, et plus précisément à sa page 6.
15		Je vais lire à partir de la ligne 30. Ça va?
16		M. FRANÇOIS G. HÉBERT :
17	R.	Oui.
18	Q.	[8] Ça, c'est l'évolution de son contexte
19		énergétique et d'affaires.
20		Le Distributeur a entrepris de stimuler
21		ses ventes d'électricité et de
22		développer de nouveaux marchés
23		québécois profitant des surplus

d'électricité dont il dispose, et ce,

au bénéfice de l'ensemble de la

- clientèle.
- 2 Allons-y maintenant avec un document qui a été
- présenté lors des séances publiques à Québec et à
- 4 Montréal. Là je fais référence au document A-0025.
- 5 Et en ce qui concerne le document A-0025, je vous
- invite à prendre la page 8.
- 7 (9 h 43)
- 8 M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 9 Q. [9] Maître Falardeau, avez-vous la cote, je vais
- demander la liste de correspondance, mais la cote de
- HQD, s'il vous plaît?
- Q. [10] Ah! Malheureusement, non.
- R. Vous ne l'avez pas. O.K.
- 14 LA PRÉSIDENTE:
- 15 C'est le document qui a été la présentation
- PowerPoint de la séance de consultation et
- d'information.
- 18 R. Oui, j'ai compris ça, mais je ne l'ai pas sous les
- yeux, mais c'est correct. Bon. Allez-y. Allez-y.
- 20 Me DENIS FALARDEAU:
- Q. [11] Ça va? Oui. Oui. Je vais lire les extraits.
- Donc, je disais pièce A-0025, à la page 8. À la page
- 8 intitulée « Priorités 2017-2021 d'Hydro-Québec
- Distribution », il y a quatre priorités; la
- première, « Générer et développer nos marchés »; la

deuxième, « Poursuivre le virage clientèle »; la troisième, « Devenir une référence opérationnelle » et la quatrième, « Communiquer de façon proactive ».

Ce qui nous intéresse pour la suite des questions, c'est la priorité numéro 1, c'est-à-dire « Générer et développer nos marchés ».

À la page 9, à la page suivante, concernant les actions pour réaliser ces priorités, on parle notamment de stimuler notre marché québécois et aussi, deuxièmement, développer de nouveaux marchés au Ouébec.

À la page 6, toujours du même document, à la page 6, là je fais référence à l'équipe de gestion d'Hydro-Québec, on voit - comment dire - une série de personnes, de personnes responsables d'Hydro-Québec Distribution et on vous voit, notamment. Et il y a aussi un autre document qui est plus précis. Et celui-là, c'est à la pièce B-0129, c'est HQD-3, Document 3.1, qui est plus détaillé.

- 20 R. L'organigramme dont vous faites référence.
- Q. [12] Exactement. C'est ça.
- 22 R. Oui.

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

Q. [13] Et c'est petit, mais c'est un peu... en tout
cas, pour ma part, c'est un peu la revanche des
myopes, je n'ai pas besoin de lunettes pour lire

- aussi petit que ça. Donc, allons-y avec tous ces
- documents-là. Pourriez-vous nous indiquer, au
- travers de cet organigramme-là, quelle est l'unité
- administrative qui va être responsable, comme vous
- le mentionnez, de générer et développer des marchés?
- 6 M. DAVID MURRAY:
- R. Oui. Donc, ça va être Éric Filion, vice-président
- 8 clientèle.
- 9 Q. [14] O.K. Et est-ce que je comprends que c'est la
- colonne en bas de ce responsable, c'est ça?
- 11 R. Bien, oui, entre autres, parce qu'Éric Filion va
- avoir la responsabilité non seulement du service à
- la clientèle, donc il y a déjà une équipe qui touche
- justement les centres d'appels, par exemple, tout ce
- qui est mesurage aussi, et il va y avoir une équipe
- pour le développement des marchés.
- Q. [15] Parfait. Merci. Quand on parle de générer et
- développer nos marchés, cette priorité, est-ce que
- ça comprend aussi le tarif de développement
- économique et le tarif de relance industrielle?
- 21 R. Oui. En fait, tout à fait. Ce qu'on veut travailler,
- c'est on veut regarder à cibler non seulement les
- entreprises au Québec, donc le tarif de
- 24 développement économique. On a amené des
- dispositions aussi pour les serres à travers la

5

6

7

8

18

19

20

21

22

23

24

25

1	photosynthèse par exemple, d'abaisser les seuils
2	d'admissibilité. Mais, effectivement, le tarif de
3	développement économique y fait partie.

- Q. [16] O.K. Et j'imagine que toujours en termes d'actions, générer et développer nos marchés, bien ça comprend aussi toutes les questions de convaincre des industries à s'installer au Québec, j'imagine, hein?
- R. En fait, on est à travailler avec les tarifs, les 9 tarifs en vigueur à la Régie, mais oui, 10 effectivement, d'essayer d'attirer... En fait, on 11 veut le faire de plusieurs axes. Stimuler nos 12 entreprises au Québec, donc il ne faut pas oublier 13 nos entreprises, nos PME. À travers certainement des 14 offres comme je parlais de la photosynthèse, mais 15 aussi de l'accompagnement. On a une équipe qui fait 16 de l'accompagnement. 17

Je vous donnais l'exemple des centres de ski précédemment, mais on travaille avec différentes entreprises aussi pour revoir et pour mieux expliquer nos différents tarifs. Et d'attirer aussi des entreprises de venir s'établir au Québec, des entreprises qui sont des grandes consommatrices d'énergie, effectivement, comme les centres de données.

- 55 -

1 Q. [17] O.K. Justement, ça me fait penser en parlant de développement de nouveaux marchés. Est-ce que vous 2 êtes en mesure de nous confirmer, d'affirmer que, 3 dans le fond, toute cette démarche-là de développement et d'invitation de l'industrie de 5 l'extérieur à s'établir au Québec, est-ce que vous 6 êtes en mesure de nous confirmer que les tarifs des 7 consommateurs actuels, entre autres les 8 consommateurs résidentiels ne serviront pas à 9 soutenir justement ces activités-là? 10 (9 h 48) 11 R. En fait ce qui est important, je pense que les 12 centres de données, c'est qu'on veut le regarder 13 plus aussi sur le long terme. Comme je le disais, la 14 transition énergétique, il va y avoir des impacts... 15 il pourrait y avoir des impacts importants. On est à 16 évaluer ces impacts-là. Aujourd'hui, c'est difficile 17 d'évaluer quels vont être les impacts ultimes. Mais 18 on se doit de garder les volumes d'électricité. 19 Donc, pour nous, de trouver des sources 20 additionnelles, que ce soit à travers les 21 entreprises au Québec ou à travers ces centres de 22 données là, on va essayer de stimuler cette demande-23 là pour garder nos volumes d'électricité stables. 24

Vous savez, si on a une entreprise puis que nos

25

pour tout le monde.

- volumes de ventes diminuent, c'est jamais quelque chose qui est bon.
- Q. [18] Je comprends. Mais les tarifs des consommateurs

  ne seront pas comment dire utilisés si, par

  malheur, vos objectifs ne sont pas atteints ou ainsi
- de suite?

11

- R. En fait, on va essayer d'autant stimuler les
  entreprises au Québec que les différentes
  entreprises. Le but c'est que Hydro-Québec a
  toujours poussé pour avoir les tarifs équitables
- Je pense qu'il y a juste un point important
  à ajouter. Dans la demande tarifaire, quand
  j'expliquais tantôt la demande de un point un, il y
  a déjà des impacts favorables sur l'impact des
  tarifs de zéro virgule cinq pour cent (0,5 %). Donc,
  c'est déjà quelque chose qui est favorable pour tout
  le monde.
- Q. [19] Parfait. Allons-y maintenant avec une pièce qui
  est nouvellement déposée, c'est la pièce
  C-ACEFQ-0011. J'en ai fait des copies étant donné
  que c'est tout récent comme dépôt.
- M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 24 R. Alors nous l'avons.
- 25 Q. [20] Oui, ça va?

1	R.	Oui.
2	Q.	[21] C'est simplement pour les besoins de la sténo,
3		je vais lire le titre de l'article. C'est « Le bas
4		coût de l'électricité au Québec intéresse
5		l'industrie mondiale du bitcoin ». Pour se mettre en
6		contexte, je vais lire le début de l'article.
7		Le cours du bitcoin progresse et de
8		gros acteurs de cette industrie
9		émergente jaugent le Québec pour
10		installer possiblement leurs
11		ordinateurs, qui consomment énormément
12		d'énergie pour faire fonctionner le
13		réseau informatique vital à cette
14		cryptomonnaie.
15		Une dizaine d'entre eux, des
16		entreprises asiatiques, ont contacté
17		Hydro-Québec ces derniers mois.
18		Ce qui m'amène au paragraphe qui nous intéresse :
19		Ce sont vraiment de très gros joueurs
20		qui nous contactent []. Le Centre
21		Bell de Montréal consomme l'équivalent
22		de cinq mégawatts (5 MW) de puissance.
23		Les joueurs qui nous contactent, ça
24		peut être de cinq mégawatts (5 MW) à
25		plusieurs centaines de mégawatts de

puissance.

2 Ce qui m'amène la question suivante : Quand on parle

justement de puissance concernant ces nouvelles

industries, d'ailleurs c'est le type d'industrie que

5 voulait inviter, si j'ai bien compris... Est-ce que

ça va augmenter justement les besoins en puissance?

7 Forcément, j'imagine.

## 8 M. DAVID MURRAY:

13

22

9 R. Alors, juste clarifier. Le bitcoin est basé sur la

technologie du « blockchain ». Donc, juste

s'assurer. Et la technologie... Ce qui amène la

consommation et les ordinateurs que vous voyez dans

la pièce que vous venez de déposer, c'est vraiment

la technologie du « blockchain » qui est une

nouvelle technologie en émergence. Et la façon de

rétribuer l'industrie est le bitcoin. Et on sait

très bien que l'industrie du bitcoin, il faut être

prudent. Il y a plusieurs discussions.

D'ailleurs, lors de cette même entrevue

qu'on a donnée, notre vice-président Éric Filion

mentionnait qu'il fallait être aussi prudent avec

ces types d'industrie là. Mais c'est des industries,

effectivement, qui sont grandes consommatrices

d'électricité.

Je peux vous assurer aujourd'hui, quand on

travaille avec ces différents intervenants, étant donné la précarité ou l'incertitude qu'il y a sur ce type d'intervention ou ce type de marché, Hydro-Québec Distribution est très prudente à ne pas amener des coûts additionnels. Tous les coûts qui sont demandés par ces joueurs-là sont facturés d'avance pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact sur la tarification si jamais, par exemple, ces joueurs-là décidaient de quitter par la suite. (9 h 53)

Deuxième chose qu'on fait, c'est de travailler avec ces intervenants-là pour les positionner à des endroits stratégiques au Québec puisque, la latence, ce n'est pas nécessairement quelque chose d'important, là, latence qui est en arrière au niveau des télécommunications. Donc, on peut trouver des façons assez chirurgicales, entre guillemets, pour les positionner pour qu'il n'y ait pas des besoins additionnels de puissance. Si jamais il y avait des coûts additionnels, bien, ces coûts-là seraient défrayés par les industries.

- Q. [22] Donc, vous nous assurez que, du côté des tarifs
  des consommateurs, il n'y a pas d'incidence de ce
  côté-là?
- 25 R. Oui, tout à fait.

- Q. [23] O.K. Et quand vous parlez, justement, là, de
- comment dire de techniques chirurgicales pour
- éviter les comment dire les coûts
- supplémentaires, ainsi de suite, ça me rappelle,
- j'ai entendu ça, ce type de vocable là, ça serait
- dans le temps de la guerre d'Irak, ainsi de suite,
- 1 là. Mais vous allez faire ça comment, là, ces
- interventions chirurgicales là?
- 9 R. En fait, on rencontre ces entreprises qui nous
- demandent de brancher leurs différents systèmes
- puis, selon le besoin de puissance qu'ils ont
- besoin, on va trouver des endroits qui sont déjà
- existants, qui, pour la plupart, ont déjà les
- infrastructures en place. Et c'est de cette façon-là
- qu'on fonctionne.
- 16 Q. [24] Justement, ça me fait penser, en parlant
- d'infrastructures, est-ce que ça peut avoir un
- impact du côté des frais, là, avec Hydro-Québec
- 19 TransÉnergie? Est-ce que ça risque de...
- 20 R. Bien, en fait, aujourd'hui ce qu'on essaie de faire
- c'est de positionner ces gens-là dans des secteurs
- qui ont déjà eu... ont déjà les infrastructures.
- Donc, les frais ont déjà été encourus dans le passé.
- Q. [25] O.K. Donc, on est sûr qu'il n'y aura pas de
- surprise de ce côté-là. Allons-y du côté de la

- prévision de la demande. Quand on parle, là,

  justement, de prévision de la demande, est-ce qu'on

  peut dire que cette prévision de la demande a un

  impact quand même important du côté de la

  détermination des tarifs? J'imagine que oui?
- R. Quand vous mentionnez « la prévision de la demande », la prévision de la demande de... des différents... de bitcoins, vous parlez?
- Q. [26] Non, non, oublions le... en général, là. Vous
  avez présenté une prévision de la demande et cette
  prévision-là j'imagine que ça a un impact sur la
  détermination des tarifs?
- 13 R. Bien, en fait, les différents besoins... quand on
  14 regarde les différents besoins des différentes
  15 industries, donc on rassemble les besoins des
  16 différentes industries, on remonte ça dans son
  17 entité. Puis, par la suite, on propose... justement,
  18 c'est un des intrants dans la demande tarifaire.
- Q. [27] Et toujours, là, on a discuté tout à l'heure,
  dans le document de présentation, lors des deux
  séances, Québec, Montréal, il y avait le fameux
  organigramme. Encore une fois, là, dans cet
  organigramme-là, quelle est l'équipe qui va
  s'occuper de la mise en place de la prévision de la
  demande?

- R. Donc, c'est monsieur Zayat, Hani Zayat. Il
- travaille, naturellement, de concert avec l'équipe
- de développement des ventes. Donc, à chaque fois
- qu'on a des opportunités, mon équipe se rassemble
- pour, justement, s'assurer qu'il n'y ait pas des
- coûts additionnels qui sont ajoutés.
- 7 M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 8 R. Et, comme vous l'avez vu, Maître Falardeau, monsieur
- 2 Zayat va témoigner au panel numéro 3.
- Q. [28] Parfait. C'est tout. Merci.
- 11 R. Merci.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Merci beaucoup Maître Falardeau. Maître Cadrin.
- Me STEVE CADRIN:
- Alors, bonjour à la Régie. Steve Cadrin, AHQ-ARQ.
- Bonjour également aux gens de la Régie de mon côté
- droit et aux gens d'Hydro-Québec de mon côté gauche.
- 18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN:
- Q. [29] Alors, une ligne de questions, si vous me
- 20 permettez de vous amener dans une demande de
- renseignements de la Régie pour avoir en tête le
- document, en fait, la courbe que je veux vous
- montrer, qui est à la pièce B-0080 ou HQD-015,
- Document 1.3, pages 64 à 66. Et pour être plus
- précis, la figure 26.1.

1 (9 h 59)

25

- M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. Nous l'avons.
- Q. [30] Parfait. Merci. Alors on voit une réduction 4 des... ici... l'évolution en fait qu'on mentionne 5 des ETC du Distributeur ajustés des réorganisations, 6 nous avons des chiffres qui baissent pendant un 7 certain nombre d'années. On a eu cette discussion 8 cette année d'une augmentation de ce chiffre pour 9 l'année témoin deux mille dix-huit (2018). Alors 10 vous avez eu quelques commentaires l'an dernier dans 11 la décision de la Régie. Si vous voulez, je pourrai 12 vous les mentionner plus spécifiquement, mais quant 13 à votre capacité de réaliser des gains d'efficience 14 et elle invitait, la Régie, le Distributeur à 15 améliorer ses prévisions en ce sens. Également, on a 16 mentionné que l'amélioration de la qualité du 17 service soit réalisée ou devrait être réalisée par 18 l'entremise de gains d'efficience au niveau des 19 charges d'exploitation et non par des hausses de 20 coûts. Et également les indicateurs de qualité et de 21 service du Distributeur sont en constante 22 amélioration. Avec ces constats on se demande... je 23 vous pose la question un peu... un peu ouvertement 24

en commençant, là. Pourquoi vous ne pouvez pas

- poursuivre après deux mille seize (2016)
- l'efficience et la tendance à la baisse des ETC, si
- on prend cet élément-là, entreprise depuis deux
- 4 mille huit (2008) et qui apparaît à la figure dont
- je viens de vous faire mention?
- 6 M. DAVID MURRAY:
- R. Oui, en fait, merci, Maître Cadrin. En fait,
- effectivement le Distributeur demande... demande une
- hausse en termes de ces... de son personnel. Mais je
- tiens à remarquer, on a déjà fait plusieurs
- efficiences depuis les dernières années. Si on
- regarde depuis les dix (10) dernières années, on a
- quand même fait une réduction de deux mille... de
- tout près de deux mille (2000) employés.
- 15 Q. [31] Absolument.
- 16 R. Et le contexte change. Donc, comme je le mentionnais
- tantôt, si on veut développer la demande de
- personnel additionnel c'est pour aller travailler
- justement à continuer à développer nos marchés.
- 20 Chose que je disais tantôt, pour protéger justement
- nos volumes... nos volumes d'électricité. Sachant
- fort bien que la transition énergétique va arriver,
- j'espère que tout le monde réalise qu'il y a
- effectivement une transition énergétique qui arrive.
- Dans la tête du Distributeur la question c'est pas

si ça va arriver, c'est quand ça va arriver. Donc, on veut continuer à développer les marchés, donc à cet effet-là on demande justement des... du personnel additionnel d'environ vingt (20)... dix-neuf (19) personnes en fait pour aller... pour aller augmenter nos possibilités de vente. En fait, la hausse totale est de cent quatre-vingt-onze (191) personnes équivalentes. On ajoute des gens pour l'amélioration continue.

Pour nous, l'amélioration continue est un mécanisme justement de trouver des pistes d'amélioration quand on commence dans l'amélioration continue. J'aime toujours prendre l'exemple qui est un peu imagé, mais quand on va chercher... quand on va cueillir des pommes début septembre, c'est toujours plus facile de remplir notre sac que d'aller cueillir les pommes à fin du mois de septembre. Dans ce temps-là, il faut prendre une échelle pour aller les chercher dans le haut. Et l'amélioration continue c'est... c'est notre façon d'aller chercher justement les possibilités d'amélioration et d'aller chercher ces gains-là de façon microscopique au niveau de l'organisation.

Donc, entre autres, puis vous allez pouvoir

en discuter avec le panel numéro 2, mais on a des

actifs... on doit ajuster notre personnel au niveau des activités de mesurage, puisqu'il y a eu des réductions importantes dans cette activité-là. On est parti de compteurs électromécaniques à des compteurs intelligents, donc on doit changer nos façons de faire.

Nos stratégies d'amélioration continue et de gouvernance, on parle de trente-quatre (34) personnes additionnelles. Développement des marchés, dix-neuf (19) personnes. Donc on veut développer nos marchés et améliorer nos façons de faire. De là, vient du personnel additionnel.

Activités reliées au réseau, donc Claudine Bouchard notre vice-présidente pourra aller plus en détail, mais il y a des constats à travers les rencontres qu'on a eues avec les promoteurs, les contracteurs entre autres, là, qu'on devait ajuster entre autres. Il y a des discussions, là, que vous allez avoir avec Claudine, c'est d'avoir un point... seulement un point de contact pour les natures ou les tâches qu'on accomplit, plus complexes. Donc, il était très difficile pour un promoteur, un contracteur, d'avoir une place à aller. Et on se doit de s'ajuster pour donner un meilleur service à la clientèle.

Et les activités, entre autres, vont servir non seulement à améliorer nos façons de faire puis à trouver des pistes d'amélioration, mais aussi à améliorer notre service. Chose des fois qui est un petit peu plus intangible.

Le dernier point c'est la maîtrise... la maîtrise de végétation. Donc, on parle de trente (30) personnes au niveau de la maîtrise de végétation. Donc on parle de dix-sept millions (17 M\$) un peu partout au Québec suite aux plaintes qu'on a reçues non seulement des municipalités, mais des citoyens.

Donc, ce qu'on demande aujourd'hui c'est un investissement pour nous permettre justement de développer ce marché-là qui est là. C'est une belle opportunité, et de continuer à trouver des pistes d'amélioration continue.

(10 h 04)

Q. [32] Je vous ramène un peu plus haut dans la même

Demande de renseignements et à la question 26 de la

Régie vous allez voir, il y a certains... c'est pour

faciliter la recherche de l'information plutôt que

de vous déplacer dans un autre document. Il y a une

référence à ii) dans le préambule de la question. Et

là, j'ai écouté votre réponse et je vais maintenant

1	regarder avec vous cet élément-là où on mentionne :
2	Le nombre d'ETC a diminué de mille six
3	cent vingt (1620) sur la période de
4	deux mille onze-deux mille dix-sept
5	(2011-2017), ce qui représente une
6	baisse considérable. Cette diminution
7	résulte des efforts d'efficience du
8	Distributeur dans le contexte où il a
9	su tirer profit d'un nombre important
10	de départs à la retraite. Ces départs
11	ont permis de diminuer le nombre
12	d'employés liés aux fonctions de
13	support.
14	C'est votre premier paragraphe. Le deuxième
15	paragraphe :
16	Toutefois, le Distributeur souligne que
17	le maintien d'une telle tendance à la
18	baisse de ses effectifs n'est pas
19	soutenable pour les années à venir
20	Et là, vous mentionnez certaines raisons qui
21	attirent plus votre attention.
22	ne serait-ce qu'en raison des
23	besoins induits par la couverture du
24	large territoire qu'il dessert.
25	Qu'est-ce que vous voulez dire? Qu'est-ce qu'il y a

de nouveau par rapport à deux mille dix-sept (2017),
par exemple, ou à deux mille seize (2016), ou à deux
mille quinze (2015) derrière cette phrase-là?

R. Oui. En fait, si on regarde, si je prends par exemple l'équipe d'amélioration continue, typiquement dans une organisation centralisée, donc si on parle plus, entre guillemets, d'une usine centralisée en un endroit, tout est au même endroit. Hydro-Québec Distribution est répartie partout en province à travers les différents secteurs.

Donc, si je prends l'exemple de notre équipe d'amélioration continue, il va y avoir des conseillers qui vont être établis par région. Donc, ces gens-là doivent revoir les processus avec les différentes régions. Donc, c'est un exemple, pour nous, qu'on ne pourrait pas, comme dans une industrie un petit peu plus normale ou centralisée, avoir une équipe totalement centralisée. Donc, ça va nous permettre, justement, d'atteindre, d'aller chercher des pistes d'amélioration.

Q. [33] Je comprends mais ça, Hydro-Québec, par rapport à Hydro-Québec et pas Hydro-Québec par rapport à d'autres entreprises, Hydro-Québec en deux mille quinze (2015) ou en deux mille seize (2016) ou en deux mille dix-sept (2017) où vous étiez déjà dans

toutes les régions du Québec, puis en quoi « induits par la couverture du large territoire qu'il

dessert » qu'est-ce qui est différent? Il n'y avait

pas d'équipes dans les régions? Il n'y avait

personne qui regardait les améliorations...

6 R. Oui.

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [34] ... continues à faire ailleurs, à rencontrer la clientèle, c'est ce que vous nous dites?
- R. En fait, ce que je dis c'est les améliorations qu'on 9 a faites dans les dernières années ont été des 10 ajustements un petit peu plus structurels. Ça fait 11 que si vous vous souvenez dans la cause tarifaire 12 l'année passée, on a présenté la centralisation de 13 nos équipes d'ingénierie, par exemple le CG Stak. 14 Donc, c'est des équipes, c'est des blocs macros 15 qu'on a centralisés, justement, pour optimiser. 16

Le processus d'amélioration continue est un processus un peu plus fin, donc il regarde en détail chaque tâche entre tous ceux qui se passent le bâton de course entre la demande client et la livraison de notre électricité. Et c'est ça la différence de l'équipe qu'on est à mettre en place versus les économies qu'on a faites dans le passé. Donc, ce sont beaucoup plus des économies fines que j'appellerais.

- 71 -

Q. [35] D'accord. Est-ce qu'il y a un élément plus
particulier parce que vous mentionnez ça mais vous
mentionnez que c'est plus soutenable cette baisselà, c'est une chose, de plus baissée, c'en est une.
Là, vous l'augmentez, c'en est une autre. Le nombre
d'ETC, bien sûr, on se rappelle de notre sujet...

7 R. Oui.

8 (10 h 07)

Q. [36] Quand je vous le dis, je m'excuse, je 9 paraphrase rapidement. Mais quel est l'élément 10 déclencheur? Est-ce que vous avez des indices, du 11 balisage ou autre chose qui nous permet de 12 comprendre qu'il y a une problématique à régler à ce 13 niveau-là outre ce que vous nous expliquez? Qui sont 14 toutes des bonnes choses, des bonnes philosophies de 15 se rapprocher des clients, décentraliser dans la 16 mesure où il faut l'être, parfois ce sera centralisé 17 si on parle des technologies d'information, ou on en 18 a parlé ensemble, ou le cas des ingénieurs. Mais les 19 deux existent en même temps. Quel est l'élément 20 déclencheur? Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous 21 amène à dire, bien, écoutez, il faut vraiment 22 prendre un virage? Et je parle au président ici de 23 la division. 24

25 R. Oui.

Q. [37] Qu'est-ce que, vous, dans votre bureau, vous a allumé, si je peux me permettre de le dire comme ça?

R. En fait, ce qui m'a allumé en fait, c'est de voir justement les gains qui ont été faits dans le passé. Et si on voulait continuer à aller chercher... En termes de gains macroscopiques, on les a faits. Je vous rappelle que notre hausse tarifaire, on la garde à l'intérieur de l'indice des prix à la consommation. Donc, c'est ce qu'on essaie de faire.

Mais la pression, la réalité, c'est, lorsqu'on achète nos biens chez Hydro-Québec, ces biens-là sont... il y a une inflation qui est commise.

Donc, si on veut garder cette tendance-là, garder nos hausses à l'intérieur des indices des prix à la consommation, on se doit de continuer à trouver des pistes d'amélioration pour combler justement la différence entre la hausse de l'indice des prix à la consommation et ce que Hydro-Québec demande comme hausse tarifaire.

Et pour ce faire, bien, l'amélioration continue, c'est quelque chose que j'ai vu à travers d'autres différentes organisations. J'ai eu la chance d'aller un peu partout visiter des fournisseurs. Des balisages, on en a fait et on continue en fait. Présentement, il y a des gens dans

le gouvernement qui viennent faire des balisages chez nous pour voir la démarche qu'on est en train de faire. Et cette démarche-là n'est pas unique à Hydro-Québec Distribution. En fait, elle est centralisée, poussée par notre PDG Éric Martel.

Q. [38] J'essaie de résumer votre réponse. Donc, ce qui vous a allumé dans votre bureau, excusez-moi de le dire un peu simpliste, de façon simpliste, c'est que vous dites que, dans le fond, pour engager des nouvelles personnes ou pas continuer à baisser, je demanderais mettons stabiliser, ça serait déjà une chose, mais là, vous, vous suggérez cette année, par rapport à l'année passée, il faut augmenter le nombre de gens. Moi, je l'ai vécu pendant quelques années. Vous, moins que moi peut-être. Mais on les a baissés, les effectifs, année après année. Puis on était tous très fiers de cette réalisation-là au niveau de l'efficience, des processus mis en place. Puis je vous passe les éléments. Vous les avez tous vus.

Je n'arrive pas à comprendre ce qui vous justifie de dire, bien, il faut faire un virage maintenant vers la hausse des employés. Ce que je comprends, c'est que vous dites, bien, on voit l'amélioration continue, puis ces choses-là. Mais ça

m'apparaît, avec respect, un peu ésotérique quand
vous me l'expliquez comme ça. Mais je sais que dans
la vraie vie, ça se traduit par des vraies choses.

Je ne veux pas diminuer ce que vous me dites. Mais
est-ce qu'il y a un problème? Est-ce qu'on doit
gérer quelque chose pour augmenter le nombre
d'employés? C'est peut-être plus ça que je veux
entendre de vous.

- R. Maître Cadrin, ce n'est absolument pas... Le génie 9 industriel n'est pas ésotérique. C'est une science 10 qui est pratiquée et qui est enseignée dans nos 11 universités québécoises. Donc, ce qui m'a allumé, 12 c'est qu'on n'avait pas d'équipe attitrée et 13 spécifique pour regarder l'amélioration continue qui 14 se veut un processus reconnu à travers non seulement 15 le Canada et le Québec, mais à travers le monde que 16 plusieurs entreprises ont participé. Et on n'avait 17 pas d'équipe attitrée et désignée pour faire face à 18 trouver des gains de productivité dans les années 19 qui viennent. 20
- Q. [39] O.K. Je reviens un peu en arrière, ce que je
  vous disais, la Régie vous parlait de on change un
  peu de sujet des ETC. Restez pas loin avec les
  documents. Mais je reviens en arrière dans la
  discussion. On avait cette discussion de

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

surestimation à chaque année, les problématiques 1 mentionnées par la Régie dans sa décision notamment. 2 Si vous voulez, je vous ferai lecture. Mais je pense 3 que vous l'avez lue tout aussi bien que moi. Surestimation systématique des postes de dépenses 5 constatée par la Régie. Puis la Régie le mentionnait 6 sur un horizon de cinq, six ans, c'était assez 7 systématique. C'est un peu un des éléments qu'on 8 soulevait également. 9

Ma question au niveau du président : Est-ce que, vous, vous avez mis en place une équipe, parce que vous me parlez d'amélioration continue, c'est peut-être un élément d'amélioration continue, pour traiter cet aspect-là de surestimation systématique des postes de dépenses? Vous avez mis en place un mécanisme spécial, une équipe en place, pour éviter de nous présenter, avec respect, cette surestimation qu'on constate systématique après cinq, six ans? R. En fait, j'aimerais juste ramener la discussion, Maître Cadrin. Quand on regarde, vous allez voir dans le panel numéro 2, notre équipe va vous présenter les coûts d'exploitation qu'on demande cette année versus aux coûts d'exploitation deux mille seize (2016). Et vous pourrez constater qu'à travers le mécanisme qu'il y avait à l'époque au

présenter.

5

- niveau de l'indexation de nos coûts d'exploitation,

  on va être trois millions (3 M\$) plus bas que

  l'année deux mille seize (2016). Mais je vais

  laisser les gens de nos équipes du Contrôleur vous
- Ils vont aussi vous présenter que, dans les 6 trois dernières années, la performance se situe 7 entre zéro point quatre pour cent (0,4 %) d'écart 8 sur notre estimation depuis deux mille quinze 9 (2015), et je rappelle... je vous rappelle que, 10 l'année passée, le Distributeur n'a pas fait son 11 rendement. Donc, c'est juste... je pense que notre 12 performance, dans les dernières années, a démontré 13 qu'il y a une amélioration. 14
- 15 (10 h 11)
- Q. [40] Donc, la question c'est : Est-ce que vous avez
  mentionné... ce que je vous mentionnais tout à
  l'heure, des mécanismes spéciaux ou une équipe en
  place spécifiquement pour adresser ou, excusez-moi
  l'expression, traiter de cette question-là, je suis
  désolé?
- R. Oui, déjà, on a des...
- Q. [41] Ou tout le monde le fait, là?
- 24 R. Bien, en fait, l'amélioration continue, ça va être 25 toute l'organisation. Comme j'ai dit précédemment,

- 77 -

- ce n'est pas que le Distributeur, toutes les équipes
- chez Hydro-Québec y participent. Donc, la réponse
- 3 c'est oui.
- Q. [42] D'accord, « toute l'équipe y participe » serait
- la réponse pour que...
- 6 R. Oui.
- Q. [43] Il n'y a pas une équipe spécifique à ça, dans
- 8 le fond?
- 9 R. Bien, en fait l'amélioration continue, pour bien
- comprendre le mécanisme de l'amélioration
- 11 continue...
- Q. [44] Je comprends bien, là, juste pour pas que vous
- repartiez sur toute l'explication de l'amélioration
- continue, là. Sur la surestimation systématique des
- postes de dépenses...
- R. Oui, je veux juste clarifier pour s'assurer que tous
- les Québécois peuvent comprendre, une équipe
- d'amélioration continue. Une équipe qui est dédiée
- et chef d'orchestre qui amènent toutes les
- différentes équipes, incluant le contrôleur, qui
- travaille avec nous, et les différents intervenants
- dans l'organisation, les gens de réseau, les gens du
- service à la clientèle, à optimiser le système.
- Q. [45] D'accord. À la pièce B-0009, vous nous avez
- parlé... c'est la pièce B-0009, excusez-moi, je vais

- vous le traduire en Hydro-Québec, HQD-2, Document 1.
- 2 Et ça commence à la page 5, là, après les
- présentations d'usage dans votre document, tables
- des matières, ces choses-là.
- 5 M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. À quelle page, Maître Cadrin?
- 7 Q. **[46]** Page 5, excusez-moi.
- 8 R. Merci.
- Q. [47] En tout début de citation, en tout début de
- document, dans le fond, vous mentionnez votre plan
- directeur, en fait, qui découle du plan stratégique
- d'Hydro-Québec. Bon, l'entreprise prise au sens
- large. Et dans votre direction à vous ou dans votre
- division à vous, donc, plus spécifiquement, votre
- plan directeur. Vous allez... puis vous en avez déjà
- parlé, là, des quatre grands axes, là, puis on va en
- parler ensuite, dans le cadre de ce document-là.
- Question toute simple. Ce que je vois,
- évidemment, c'est une forme de résumé de ce qui
- serait votre plan directeur, est-ce que c'est exact?
- M. DAVID MURRAY:
- 22 R. En fait, dans la pièce ici, oui. Présentement, oui.
- Q. [48] D'accord. Et, sauf erreur, corrigez-moi si je
- me trompe, peut-être maître Hébert sera plus à
- l'aise de répondre à cette question-là, le plan

- directeur lui-même n'a pas été déposé au dossier ou
- il a été déposé?
- M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. Non, il n'a pas été déposé.
- Q. [49] On vient de sortir de la cause du Transporteur,
- il y a de cela quelques minutes presque, parce qu'on
- a reçu la plaidoirie hier. Et, dans le cadre du
- dossier du Transporteur, ça a été fourni, ceci dit,
- suite à une demande de renseignements de la Régie,
- là. Puis, à moins que j'aie manqué une demande de
- renseignement de la Régie ici ou une question de la
- Régie, est-ce que c'est possible pour vous de
- déposer le plan directeur d'Hydro-Québec
- Distribution pour les fins de voir plus globalement
- où vous vous en allez, plus en détail, en fait, où
- vous vous en allez avec ça?
- M. DAVID MURRAY:
- 18 R. Oui, absolument.
- 19 LA GREFFIÈRE :
- On prend un engagement, Maître Cadrin?
- Me STEVE CADRIN:
- S'il vous plaît.
- Q. [50] Alors, de déposer le plan directeur d'Hydro-
- Québec Distribution. Ça va? S'il vous plaît.

E-1 (HQD): Fournir le plan directeur d'Hydro-Québec Distribution (Demandé par AHQ-ARQ)

Q. [51] Quelques questions peut-être sur ce plan

4

5

directeur. Je n'aurai pas la chance de vous avoir 6 lorsque l'engagement rentrera, donc je me permets de 7 vous poser quelques questions dans le plan directeur 8 lui-même et les éléments que vous avez présentés ce 9 matin, de toute façon, les quatre grands axes, là 10 dont vous avez parlé. Sur générer et développer les 11 marchés, à titre d'exemple. Peut-être suis-je 12 surpris pour être ici année après année, mais 13 n'aviez-vous pas déjà une force de vente qui était 14 15 déjà employée à développer ces nouveaux marchés là notamment, puis une force de vente également pour 16 vendre les mesures d'efficacité énergétique, aller 17 rencontrer des clients? Qu'en est-il de ces gens-là, 18 est-ce qu'ils ne peuvent pas, justement, se 19 réorienter vers cette démarche que vous proposez 20 aujourd'hui, là, qui parle... on parle du centre de 21 traitement de données, là, vous avez parlé, 22 notamment, là? 23

- R. Oui. En fait, c'est une...
- 25 Q. [52] Pourquoi ce n'est pas possible de faire ça?

R. En fait, c'est une technologie très spécifique, pour 1 avoir eu la chance de rencontrer certains joueurs 2 dans les centres de données. En fait, nos gens, oui, 3 on a des gens qui travaillent présentement avec des clients québécois et c'est... je donnais l'exemple 5 des centres de ski, par exemple, mais on travaille 6 avec plusieurs autres entreprises pour optimiser et 7 on a réussi... on réussit, avec ces gens-là, à faire 8 des économies sur nos systèmes... sur leurs systèmes 9 et leur façon de fonctionner au Québec. 10

Donc, la réponse, on a déjà une équipe puis on ne veut pas délaisser les Québécois, les entreprises québécoises. L'aspect qu'on veut développer, c'est vraiment d'attirer... avec l'équipe de vente, c'est d'attirer des joueurs ou des industries qui peuvent être à l'externe. Et ça demande... ce n'est pas la même technique, ce n'est pas la même technique, ce n'est pas la même technicalité, il y a beaucoup de choses. Si je vous parle de la latence, si je vous parle des besoins des différents joueurs en performance de température pour les centres de données, c'est vraiment une spécialité qui est unique.

23 (10 h 16)

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

24

25

Q. [53] Donc, essentiellement, les gens qui sont en place n'ont pas nécessairement les connaissances

requises ou, enfin, les détails ou peut-être les
diplômes, s'il le faut, même s'il faut parler de cet
ensemble de traitements de données parce que c'est
peut-être plus complexe, encore une fois, c'est ce
que vous nous répondez essentiellement?

- R. Effectivement et on a, les centres de données, c'est une technique assez particulière.
- Q. [54] Parce que je comprends que, par exemple, les 8 stations de ski, pour prendre l'exemple puis faire 9 un peu de pouce sur l'exemple que vous avez donné, 10 il y a un certain nombre au Québec, il n'en pousse 11 pas à toutes les semaines. Vous allez avoir fait le 12 tour, à un moment donné, si ce n'est pas déjà fait, 13 de ces stations de ski là. Alors, les gens qui 14 faisaient ça s'en vont où maintenant? 15
- R. On travaille avec, vous savez, il y a plusieurs 16 industries donc on a rencontré, ça va être les 17 serres, par exemple, qu'on va pouvoir travailler. On 18 a déjà, d'ailleurs, commencé à faire certaines 19 rencontres. J'ai eu la chance de rencontrer 20 certaines grandes serres au Québec, notamment dans 21 les Laurentides, autour du Lac-Saint-Jean et il y a 22 des opportunités à comprendre, non seulement les 23 opportunités pour aujourd'hui mais il y a des 24 changements et différentes opportunités pour les 25

2

3

5

6

7

8

serres aussi qui arrivent.

Il faut s'ajuster par rapport au marché mais on va se développer à travers tous les différents marchés québécois qu'on peut développer. Donc, le focus de ces équipes c'est vraiment sur le marché québécois alors que l'équipe de vente va aller travailler à attirer les joueurs externes des industries différentes.

- Q. [55] Je comprends. O.K. Maintenant, le prochain 9 élément c'est poursuivre le virage clientèle dont on 10 a déjà entendu parler, vous en avez parlé. C'est 11 effectivement toujours important mais, quand vous 12 parlez d'un virage clientèle, je n'ai pas toujours 13 l'impression qu'il y avait une problématique si 14 grande de virage, là, mais certains, la question que 15 je vous pose, l'amélioration des indicateurs de 16 qualité de service n'indique-t-elle pas que le 17 virage était déjà bien engagé avec les ressources 18 existantes? Parce que vous en demandez plus des 19 ressources pour faire ça. Alors, nous, on avait 20 l'impression que le virage était déjà bien 21 enclenché, notamment l'année passée, vous avez 22 décrit tout ce que vous avez fait puis on ne peut 23 que saluer ce que vous avez fait. 24
- 25 R. Oui. Bien, en fait, il y a certains indicateurs,

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

effectivement, qu'on a fait des belles percées mais il y a des endroits où on doit mettre de l'emphase. Comme je le mentionnais, le service à la clientèle ce n'est pas seulement les gens qui répondent au service à la clientèle et à répondre au téléphone.

Le service à la clientèle c'est aussi nos processus de raccordement et, comme je vous le mentionnais, les rencontres qu'on a eues avec les différents intervenants, le message était clair : on doit changer nos façons de faire et réduire nos délais de raccordement. Il n'est pas acceptable d'avoir des génératrices qui doivent supporter des gens qui veulent construire des nouvelles entreprises alors qu'on a de l'électricité qui est disponible. Donc, on doit améliorer ces processus-là.

- Q. [56] D'accord. Donc, c'est pour améliorer principalement cet aspect-là que vous disiez qui était problématique, quand on parle de virage clientèle, pour avoir de nouvelles personnes parce que j'essaie toujours d'identifier vos ETC...
- R. Oui. Bien, il y en a...
- Q. [57] ... les accoler aux bonnes personnes, aux bons endroits.
- 25 R. Il y en a plusieurs, en fait, le panel numéro 2 va

- rentrer en détail sur chacun des différents blocs...
- 2 Q. [58] Oui.
- R. ... d'ETC qu'on veut toucher. Le service à la
- clientèle, exemple, la végétation va toucher le
- service à la clientèle. Quand je reçois la liste des
- plaintes des municipalités, c'est du service à la
- 7 clientèle. Les municipalités ne sont pas contentes
- de notre service.
- 9 Q. [59] Ensuite « devenir une référence
- opérationnelle » c'est un élément qui me surprend
- parce que moi j'ai toujours considéré que ça allait
- très bien. Mais, dites-moi, quels indices vous
- amènent à conclure que le Distributeur n'est déjà
- pas une référence opérationnelle? Puis là, par
- rapport à qui peut-être, ça serait peut-être la
- meilleure question que je devrais vous poser.
- R. En fait, la référence opérationnelle s'accorde dans
- le système d'amélioration continue. Donc, je reviens
- à votre question précédente. On a mis une équipe en
- place, justement, pour s'arrimer à toutes les
- industries qui existent, ou des grandes entreprises
- qui ont des systèmes d'amélioration continue et pour
- être une référence, il faut retourner à des choses
- de base comme les processus d'amélioration continue.
- 25 Q. [60] Mais quand on veut dire « une référence

13

14

15

16

17

18

19

20

21

- opérationnelle » je comprends que vous voulez être en avant du groupe, le premier en avant. C'est ce qu'on appelle un peu comme référence.
- R. Les pratiques, sur les pratiques de l'industrie.
- Q. [61] Sur les pratiques de l'industrie. Mais là, on va se comparer à qui à ce moment-là?
- R. En fait, il y a plusieurs industries qu'on peut se comparer mais le processus préconisé est un processus qui a été avancé originalement par le système Toyota mais qu'on ajuste par rapport à nos facons de faire.
  - On a fait des balisages à travers d'autres organisations, que ce soit à travers, exemple, le Casino de Montréal, l'Industrielle Alliance, des joueurs comme ABB que j'ai eu la chance d'aller visiter et de comprendre leur réalité et de partager, d'aller faire des visites aussi dans le monde de l'énergie, d'aller voir un peu qu'est-ce qui se passe à l'extérieur. Et c'est clair pour nous que le système d'amélioration continue doit être mis en place pour se rapprocher des pratiques du marché.
- Q. [62] La dernière ligne de questions. Monsieur

  Murray, votre CV nous indique que vous êtes arrivé

  chez Hydro-Québec en deux mille quinze (2015) dans

  le poste de vice-président technologies de

1		l'information-télécommunications, on a déjà parlé de
2		ce sujet-là ensemble. Votre preuve l'an dernier
3		indique « À la fin de l'année deux mille quinze
4		(2015), Hydro-Québec avait procédé au transfert
5		d'employés affectés aux activités de technologie de
6		l'information du Distributeur vers la vice-
7		présidence » qu'on appelle VPTIC, pour les fins de
8		faire rapide « VP T-I-C ». Il était cinquante-cinq
9		(55) ETC à cette époque-là.
10		(10 h 22)
11		La même preuve indiquait aussi qu'au début de deux
12		mille seize (2016), le transfert des autres
13		activités de technologie d'information du
14		Distributeur vers la VPTIC, il y avait toujours ce
15		mouvement vers la VPTIC. Or, tout d'abord, je
16		comprends qu'au moment où vous étiez vice-président
17		de cette section-là, pouvez-vous nous indiquer quels
18		étaient les avantages des transferts que vous voyiez
19		vers votre vice-présidence à l'époque où vous étiez
20		assis dans la chaise, là, de personnes qui
21		recevaient ce monde-là et qui peut-être avaient
22		suggéré de recevoir ce monde-là?
23	R.	En fait les entreprises, normalement, il y a des, si
24		on regarde les technologies d'information, il est
25		important de trouver des pistes où on est capable

d'optimiser les différents systèmes. Vous savez, si chaque division utilise son propre système, si je prends un exemple d'un système de santé sécurité, par exemple, qu'on développe trois systèmes, quatre systèmes de santé sécurité, bien à un moment donné ça amène des coûts additionnels. Donc, de centraliser puis d'optimiser, puisque d'opérer des systèmes informatiques, il y a des coûts de maintenance. Donc, de ramener des ressources pour certains systèmes à des endroits spécifiques pour justement optimiser l'information dans les systèmes d'Hydro-Québec.

Q. [63] Mais je comprends que par la suite, et on est toujours dans votre CV, on vous voit devenir président de la division dont on parle aujourd'hui et revenir avec la distribution et non plus être à la VPTIC et là vous arrivez avec vingt-cinq (25) personnes ou vingt-cinq (25) ETC, je dis vingt-cinq (25) personnes, mais vingt-cinq (25) ETC, que vous ramenez dans la division distribution. Comment se fait-il que ça n'a pas été étudié dès le départ? Pourquoi il y a vingt-cinq (25) ETC qui sont allés vers la VPTIC centralisée dont vous venez de parler avec les gains, et pourquoi maintenant il faut les ramener dans la division du Distributeur, qu'est-ce

- qui s'est passé entre les deux?
- 2 R. En fait, il faudrait que je regarde le détail sur
- les vingt-cinq (25) personnes, mais je peux vous
- dire que...
- Q. [64] Je peux vous le donner, le détail, si vous
- voulez, allez voir à la Demande de renseignements de
- 1'AHQ-ARQ, B-0084, et c'est... et, dans le fond,
- vous aviez HQD-15, Document 4, pages 3 à 5, qui sont
- g citées également, alors vous avez le choix. Je vous
- ai mentionné, c'est la référence qu'on fait dans la
- Demande de renseignements, HQD-15, Document 4, pages
- 12 3 à 5.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- Je m'excuse, Maître Cadrin, on est à la pièce B-
- 15 0084?
- Me STEVE CADRIN:
- Oui. HQD-15, Document 4.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- 19 Quelle page?
- Me STEVE CADRIN:
- Surprise. Pages 3 à 5.
- LA PRÉSIDENTE :
- Merci.
- Me STEVE CADRIN:
- 25 Q. [65] Si je peux me permettre de cibler. Je comprends

que vous lisez l'ensemble des éléments, mais à la
page 4, aux lignes 10 et 11, dans le fond c'est la
réponse à la question 1.3. J'étais très ciblé sur sa
question, c'est là.

R. En fait, ce que je peux, ce que je comprends du texte, c'est qu'il y a des, alors qu'on fait des transferts d'employés, il y avait des employés à l'époque qui faisaient des tâches non seulement TIC, mais il y avait d'autres tâches aussi, puis à un moment donné où on tire la ligne avec nos employés, c'est-à-dire, est-ce qu'ils sont centralisés plus au niveau TIC versus le niveau opérationnel, parce qu'il y a une tendance dans l'industrie qu'on appelle « les technologies opérationnelles », ça fait qu'il y a les TI, mais il y a les TO. C'est une nouvelle, une tendance au niveau des technologies. Donc, c'est comment les technologies peuvent aider dans le mode opérationnel.

Et de faire cette scission à chaque individu, quand on a centralisé les gens, naturellement il y a plusieurs centaines de personnes qu'on a centralisées, donc on réajuste par rapport à ces mouvements-là, suite justement à certaines tâches que des employés pouvaient être associés un peu plus au niveau opérationnel qu'au

niveau TI. Mais je peux vous rassurer que la
majorité des individus sont centralisés vers les
TIC, mais s'il y a un aspect plus opérationnel, il
va falloir qu'on s'ajuste. Donc, c'est à travers ces
ajustements-là qu'on fait et on veut continuer à
évoluer à travers les technologies opérationnelles.

Q. [66] Mais à l'époque, corrigez-moi si je me trompe, 7 quand vous étiez vice-président TIC, vous avez 8 ramené pas mal tout le monde chez vous, ce qui 9 s'appelle TIC, parce que vous parlez d'opérationnel 10 versus non opérationnel, mais est-ce que la 11 question, éliminez le bout où vous avez ramené tout 12 le monde chez vous, oublions ça, est-ce que vous 13 avez fait l'exercice de vérifier qui est 14 opérationnel, qui l'était pas avant de faire la 15 modification puis avant de nous la montrer dans le 16 dossier tarifaire subséquent? 17 (10 h 27) 18

19 R. Enfin, quand vous dites que j'ai transféré la
20 plupart des employés, on avait transféré quatre21 vingt-dix pour cent (90 %) des employés, puis il y
22 avait un dix pour cent (10 %) qu'il fallait faire le
23 découpage. Donc, on va s'ajuster et si les
24 technologies changent et le besoin opérationnel est
25 plus près du Distributeur, il va falloir le ramener

un petit peu plus près du Distributeur. Il faut 1 s'ajuster, les technologies évoluent rapidement. 2 Donc, les systèmes informatiques évoluent 3 rapidement, donc il faut, tous les systèmes de contrôle, vous pouvez imaginer la transition, si 5 vous avez la chance de visiter des postes, les 6 systèmes de contrôle ont changé... on part avec des 7 boutons manuels vers de l'automatisation de plus en 8 plus, donc de cibler exactement chaque personne puis 9 de savoir elle est-tu cinquante-deux pour cent (52 10 %) plus technologie ou cinquante-deux pour cent (52 11 %) plus opérationnel? Je pense qu'il va de soi, là, 12 qu'il y a des ajustements qui doivent être faits 13 pour justement suivre les tendances du marché. 14 Q. [67] Bien on est en deux mille quinze-deux mille 15 seize (2015-2016), là, lorsque vous faites les 16 transferts vers la VPTIC, là. Mais vous dites 17 qu'entre deux mille quinze-deux mille seize (2015-18 2016) et maintenant il y a des changements 19 fondamentaux dans les technologies qui font en sorte 20 qu'il faut retransférer des gens vers le 21 Distributeur, ce que vous n'aviez pas prévu en deux 22 mille quinze-deux mille seize (2015-2016). C'est-tu 23 ça la réponse? 24

R. C'est pour des changements fondamentaux. Parce que

25

- la tendance a été... a été là. Ce que je dis, c'est qu'il est parfois difficile de scinder entre les technologies informationnelles et les technologies opérationnelles, de scinder en deux les personnes et d'ajuster vingt-cinq (25) personnes sur des milliers de personnes. Je ne pense pas que c'est démesuré.
- Q. [68] Juste pour vous comprendre. Les... puis là on a 7 parlé des vingt-cing (25) ETC, pour revenir à ma 8 question spécifique, là, sur... qui reviennent chez 9 le Distributeur, ces vingt-cinq (25) ETC-là, pouvez-10 vous nous expliquer quels sont les bénéfices 11 maintenant? Vous êtes plus à l'aise que moi de 12 comprendre ça, là, ayant été justement à la VPTIC 13 mais maintenant chez le Distributeur, bien sûr. 14 Alors quels sont les bénéfices de procéder 15 maintenant à les ramener? Qu'est-ce que ça nous a 16 amené comme gain? Plutôt que de les laisser à la 17 VPTIC, par exemple. 18
- 19 R. Ça revient... ça revient à optimiser justement, à
  20 centraliser nos efforts sur le côté plus
  21 opérationnel que technologique. Donc, c'est plus par
  22 rapport aux besoins de la clientèle versus
  23 d'optimisation des technologies et de favoriser une
  24 maintenance plus facile.
- Q. [69] Puis est-ce qu'il y a un coût associé à cet

- 94 -

- aller-retour qu'on vient... dont on vient de
- discuter? Puis est-ce qu'on le voit à quelque part
- dans votre preuve?
- 4 R. Euh...
- 5 Q. [70] À votre connaissance.
- R. En fait, il y a des... vingt-cinq (25) personnes
- 7 c'est un ajustement qui est minime, qui va être de
- toute façon transféré. Il va y avoir des charges qui
- yont venir du... de l'organisation des TIC. Donc, ça
- va se contrebalancer à la fin.
- Q. [71] Mais je parle juste du coût de modifier les
- emplacements. Je comprends que la charge des ETC va
- changer de place, là.
- R. Honnêtement, c'est négligeable, là, de bouger... de
- bouger les personnes. C'est vraiment des frais
- minimes. La plupart, en fait, ce qu'on essaie de
- faire dans certains... dans certains secteurs c'est
- que les gens sont peut-être centralisés de façon
- systématique, mais de façon physique les gens ne
- sont pas... ne sont pas bougés. La plupart du temps,
- je dirais que les gens sont... restent dans leur
- position. On a d'ailleurs des gens qui nous
- supportent de l'équipe des TIC, qui était
- originairement dans nos divisions, mais qui ont été
- transférés dans les TIC, mais qui sont toujours à

- nous supporter dans nos... dans nos locaux à nous
- autres.
- Q. [72] Ils n'ont jamais changé de local. C'est ce que
- 4 vous voulez me dire? Est-ce que j'ai compris ça?
- 5 R. Non. J'ai pas...
- Q. [73] Malgré tous les changements, là.
- R. Non, il n'y a pas... il peut y avoir des... il peut
- y avoir... écoutez, on parle de vingt-cinq (25) ETC,
- il faudrait que je regarde...
- 10 Q. **[74]** Oui, oui.
- 11 R. ... les vingt-cinq (25) ETC pour savoir s'ils ont
- bougé, dans quel building, là, mais honnêtement ce
- qu'on essaie de faire c'est de minimiser les coûts
- et de minimiser les déplacements. Mais s'il doit y
- avoir une proximité parce qu'il y a des
- changements... ou on pense qu'il y a une plus grande
- efficience d'avoir les gens, nos gestionnaires vont
- décider si on doit bouger les vingt-cinq (25) ETC
- sur nos cinq mille cinq cents (5500) personnes.
- Q. [75] Ça complète les questions. Merci beaucoup.
- LA PRÉSIDENTE :
- Je vous remercie beaucoup, Maître Cadrin. Je pense
- que ça va être le temps pour une pause. Il est dix
- heures trente (10 h 30), on va prendre une pause de
- quinze (15) minutes jusqu'à dix heures quarante-cinq

1	(10 h 45). On reviendra avec l'AQCIE-CIFQ. Vous
2	n'avez pas de questions? Alors à ce moment-là, on va
3	revenir avec la FCEI. Maître Turmel, vous allez
4	avoir des questions? Excellent. Merci.
5	SUSPENSION DE L'AUDIENCE
6	REPRISE DE L'AUDIENCE
7	LA PRÉSIDENTE :
8	Bonjour, Maître Turmel.
9	CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :
10	Bonjour, Madame la Présidente. Alors merci donc.
11	Bonjour, Madame la Régisseur, bonjour Monsieur le
12	Régisseur. Bonjour au panel, Monsieur Murray,
13	Monsieur Maître Hébert. Alors, content de vous
14	revoir cette année. Comme à chaque fois évidemment
15	on se relit toujours, on se relit et on vous relit
16	par rapport à l'an passé et en regardant les notes
17	de l'an passé je me rappelais que vous étiez dans
18	les cent (100) premiers jours à l'époque et c'était
19	tout à fait correct et vous aviez, je pense, à
20	l'époque de grandes ambitions. Vous en avez encore
21	aujourd'hui, c'est bien.
22	Peut-être juste pour bien comprendre, l'an
23	passé on avait discuté - puis j'ai les références,
24	mais pas besoin, là - on s'était posé il restait
25	cent seize mille (116 000) compteurs à installer.

Aujourd'hui, si je comprends bien, il en reste près 1 de soixante-dix mille (70 000) compteurs. Et 2 récemment la presse rapportait des problématiques 3 associées aux compteurs. Pourriez-vous nous tracer un portrait, là, de quel est l'enjeu principal relié 5 à ces... à près de dix pour cent (10 %) de ces 6 compteurs-là et quel est l'impact sur HQD à ce 7 moment-ci? 8 (10 h 49) 9

R. O.K. Donc, merci, c'est une excellente question. En 10 fait, c'est... l'enjeu avec les compteurs, c'est un 11 enjeu de fabrication du fournisseur. Donc, à 12 l'intérieur des compteurs intelligents, il y a des 13 circuits imprimés. À travers ces circuits imprimés 14 là, il y a une problématique sur les condensateurs. 15 Donc, ce n'est pas un problème d'enjeu que nos 16 lecteurs ne sont pas performants. L'enjeu, c'est 17 que, à un moment donné, cette quantité bien définie 18 de compteurs intelligents ou de circuits imprimés 19 qui ont été fabriqués par notre fournisseur démontre 20 qu'il va y avoir une défaillance dans le temps. Et 21 ce que ça va empêcher, c'est la communication entre 22 le compteur pour envoyer les résultats à Hydro-23 Québec. Donc, la démarche qui a été prise par notre 24 équipe avec l'équipe du CSP, donc qui supporte les 25

- achats, c'est de travailler avec le fournisseur. Et
- l'entente qu'on a eue avec le fournisseur, c'est à
- coût nul pour Hydro-Québec et pour les citoyens.
- Q. [76] Quand vous dites « l'entente » que vous avez
- eue, donc l'entente signée il y a plusieurs années
- dans le contrat, il est prévu que s'il y a un
- problème, c'est eux qui remplacent ou c'est une
- entente récente que vous avez faite?
- 9 R. C'est une entente récente basée sur les coûts du
- remplacement des compteurs qu'on a identifiés pour
- s'assurer qu'il n'y ait aucun coût ajouté sur la
- base tarifaire.
- Q. [77] D'accord. Et il y a près de quatre millions de
- compteurs, sauf erreur, trois point cinq millions
- (3,5 M) au total, c'est ça?
- R. Oui, tout près de quatre millions (4 M), oui.
- 17 Q. [78] Et quelle est l'ampleur ici? On évoquait dix
- pour cent (10 %) potentiellement du parc des
- compteurs, trois cent... Est-ce que c'est de ça dont
- on parle?
- 21 R. En fait, on est à développer avec le fournisseur. On
- a une entente naturellement de confidentialité avec
- le fournisseur. Vous pouvez comprendre qu'il peut y
- avoir des impacts au niveau du fournisseur. Mais la
- quantité, peu importe la quantité qu'il va y avoir,

- 99 -
- la quantité est très restreinte. On a restreint.
- C'est un lot. Donc, c'est vraiment une partie infime
- des compteurs. Mais peu importe les quantités, il y
- a une couverture. Et l'entente, c'est qu'il n'y ait
- pas d'impact sur les tarifs.
- Q. [79] Parfait. Quant aux tarifs et quant aux coûts
- imputés aux consommateurs, on s'entend, c'est ça?
- R. Aux coûts imputés... En fait, tous les coûts vont
- être absorbés par le fabricant.
- Q. [80] Et, par exemple, si le fait de... cette
- problématique crée la nécessité d'embaucher de
- nouvelles ressources ou de maintenir en poste des
- nouvelles ressources ETC, puisque c'est un peu une
- thématique à la mode, est-ce que cela est pris en
- compte et assumé par le producteur, par...
- 16 R. C'est un coût complet.
- 17 Q. **[81]** O.K. Donc, si jamais, par exemple, quinze (15)
- ETC additionnels devaient demeurer en poste pour la
- prochaine année pour faire un suivi, ce n'est pas le
- consommateur ni HQ, c'est le fournisseur?
- 21 R. C'est le fournisseur, tout à fait. C'est l'entente
- qu'on a eue.
- Q. [82] Parfait. Merci. Maintenant, si vous voulez
- bien, on va revenir à la présentation de ce matin.
- Donc, votre présentation, je vous envoie à la page

- 6. Quelques questions de clarification. On peut le 1 remettre à l'écran aussi. Elle était jolie aussi. 2 C'est des belles images et des beaux tableaux, et de 3 la couleur surtout. Dans le tableau indiquant « hausse tarifaire 2018-2019 sous l'inflation », 5 sous la rubrique, dans le carré ou rectangle vert, 6 il est indiqué « croissance des ventes : moins cinq 7 pour cent (0,5 %) ». Et à côté, « efforts de 8 développement des marchés ». Ce moins point cinq 9 pour cent (0,5 %) là, je veux bien comprendre, est-10 ce qu'il est dû à l'ensemble de la croissance des 11 ventes ou plutôt dû, causé par le six millions (6 M) 12 additionnel que vous voulez y mettre cette année? Je 13
- R. Vous aurez la chance de discuter avec le panel
  numéro 2 qui va vous donner le détail. Mais avec les
  efforts qu'on a mis, on voit une augmentation des
  ventes. C'est ce qui a causé notre baisse de
  surplus. Donc, on voit une hausse d'environ douze
  térawattheures (12 TWh) sur les... jusqu'en deux
  mille vingt-six (2026).

veux juste essayer de comprendre.

22 Q. [83] Et cette...

14

- 23 R. Excusez! Un total de douze térawattheures (12 TWh)
  24 en termes de centres de données.
- Q. [84] Et cette croissance-là des ventes, elle

- 101 -

- provient généralement? Est-ce que vous l'avez à
- votre connaissance?
- R. Bien, en fait, elle va venir principalement des
- de centres de données. Donc, centres de données, il y a
- d'autres petites industries, entre autres les serres
- qu'on est à regarder, mais principalement des
- 7 centres de données.
- Q. [85] Et je vois dans la preuve, puis je ne veux pas
- yous embêter avec les détails, mais à HQD-4,
- Document 2, tableaux 2, 3 et 4, on voit que la
- croissance vient principalement de L, G, les
- municipalités, les tarifs M. Est-ce que ça
- correspond à ce que vous me dites en général? Bien,
- je peux vous envoyer... Oui, on va prendre le temps.
- HQD-4, Document 2, page 8. Et c'est la pièce B-0015.
- Donc, à B-0015, on est dans les prévisions au
- secteur résidentiel, agricole, le tableau 2, mais
- allez surtout au tableau 3, pardon. Tournez la page,
- à la page 10. On voit principalement, dans le
- tableau, qu'il y a une croissance des ventes
- importante, notamment aux tarifs LG et M. Je vais
- vous laisser regarder.
- 23 (10 h 54)
- M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. Juste un instant, Maître Turmel.

- 102 -

- Q. [86] Oui, oui, prenez votre temps. Pas de problème.
- 2 R. Pouvez-vous répéter votre question? Il se peut qu'on
- la réfère au panel 3 parce que c'est... évidemment,
- il y a plusieurs chiffres puis on ne veut pas vous
- induire en erreur. Mais répétez votre question,
- 6 Maître Turmel.
- 7 Q. [87] Oui. Notre question, c'était de... Puis je ne
- veux pas vous faire faire des calculs mais pour
- omprendre ce que vous illustrez au tableau, là,
- point cinq pour cent (0.5 %), on veut comprendre
- d'où vient l'effort de développement des marchés et
- vers où... c'est-à-dire d'où origine la croissance
- des ventes, vous nous dites « centres de données »,
- d'accord, il n'y a pas de souci. Ça, je vois ça
- comme plutôt L.
- Mais là, ici, on voit plutôt LG, qui est
- municipal, qui sert les Municipalités, et M, qui est
- moins de puissance. Alors, j'essaie... écoutez, si
- vous avez une réponse, tant mieux, sinon on peut...
- M. DONALD MURRAY:
- 21 R. Effectivement, je pense que ça serait bien de le
- prendre avec monsieur Zayat. Mais ce que je peux
- comprendre, me souvenir, c'est qu'il y avait des
- impacts au niveau... importants au niveau des pâtes
- et papiers dans le tarif L. Donc, la hausse, peut-

- être, elle est compensée par le développement des 1 centres de données. Donc, quand vous regardez les 2 chiffres, pour avoir un « swing » vers le... une 3 descente vers le bas pour les pâtes et papiers au tarif L aussi et une hausse significative au niveau 5 des centres de données, exemple, au tarif L. Donc, 6 je pense que ça serait de mise de le regarder avec 7 monsieur Zayat, là, c'est un niveau plus bas, je 8 dirais, en termes de "granularité" de ce que j'ai 9 dans la fiche. 10
- Q. [88] Ça va le mettre en bouche pour le panel 3.
- 12 Parfait.
- 13 Me ÉRIC FRASER :
- Si vous me permettez, juste pour les fins des notes
- sténographiques, vous avez dit que le LG était
- destiné aux Municipalités mais c'est plus large que
- 17 ça, le LG.
- Me ANDRÉ TURMEL:
- Merci de faire le rappel, excellent. Oui, tout à
- 20 fait. O.K.
- Q. [89] Très bien. Alors, maintenant, si vous voulez
- aller à la table... pas à la table, à la plaquette
- 23. Et, effectivement, l'an passé, j'avais été
- également voir le tableau que vous avez produit
- dans... comme vous avez fait ce matin puis on avait,

1 évidemment, un beau tableau qui montrait la réduction d'ETC sur plusieurs années, qu'on avait 2 dit. Et là, cette année, on n'a pas de tel tableau 3 qui montre une hausse de croissance ETC, mais c'est correct. Mais je vous... quand je lis les... vous 5 dites, « Des défis pour les prochaines années ». 6 O.K.? Et là, nous aussi, la FCEI, si vous avez lu 7 notre preuve, on s'appesantit un peu plus sur la 8 croissance importante, seize pour cent (16 %), des 9 ETC, et on essaie de comprendre. 10

Ce matin, vous avez parlé beaucoup de transition énergétique qui pouvait être un des dossiers... qui pouvait causer un des défis, notamment amener différents défis mais notamment amener différents ETC. Maintenant je vais vous demander de prendre la DDR numéro 6 de la Régie, qui est la toute dernière demande de renseignements de la Régie, toute chaude, à la page 20. C'est donc B-0127. Question 5.1. Vous me dites quand vous y êtes, là.

- M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 22 R. Nous l'avons.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Q. [90] La Régie... c'est quand même, probablement...

des DDR numéro 6, on ne voit pas ça souvent. Donc,

ça veut dire que c'est très tard dans le parcours

1	procédural. C'est la semaine passée, finalement. Et
2	c'est la Régie qui vous pose la question suivante.
3	Au début, elle cite, notamment, la preuve de la
4	FCEI, peut-être la preuve d'autres, sur les ETC.
5	Parce que c'est un sujet légitime, je pense, cette
6	année. Et la question de la Régie est la suivante :
7	Veuillez faire la démonstration des
8	besoins d'ETC additionnels pour l'année
9	témoin 2018 par rapport au nombre
10	autorisé en 2017.
11	À l'égard des :
12	Activités liées au réseau de
13	distribution (+82 ETC);
14	Activités de stratégie, de gouvernance
15	et amélioration continue (+34 ETC);
16	Et:
17	Stabilisation de la structure
18	organisationnelle des activités de
19	mesurage (+34 ETC).
20	Et veuillez faire le lien avec les
21	commentaires de la FCEI
22	Bon. Je n'entends pas lire les réponses, mais je ne
23	prends pas nécessairement pour acquis, mais le fait
24	que, la façon dont la question est posée, puis je ne
25	vais pas imputer d'intention à la Régie, mais c'est

qu'ils n'ont pas l'air convaincu, en tout cas, ils vous demandent de démontrer les besoins à la fin novembre puis je vous demande de nous expliquer de manière un peu plus granulaire, en autant que vous êtes capable de le faire ce matin, Monsieur Murray, là, la réponse que vous donnez elle est très générale, je vous dirais, je vous soumets, floue, et je vous soumets cette question-là, quand vous dites les défis pour les prochaines années.

(10 h 59)

Première question : est-ce que le plus cent quatre-vingt-onze (+191) ETC, vous nous annoncez plus cent quatre-vingt-onze (+191) cette année, un autre deux cents (200) l'année prochaine ou c'est, par exemple, un coup à donner cette année. Ça donne une chance de nous expliquer un peu dans quel contexte se situe cette hausse impressionnante des ETC.

## 19 M. DAVID MURRAY:

20 R. Donc, juste pour ramener quelque chose, Maître

21 Turmel, l'augmentation, seize pour cent (16 %),

22 j'essaie, c'est cent quatre-vingt-onze (191), je

23 n'ai pas de calculatrice, mais cinq mille quatre

24 cents (5400), ça devrait faire comme probablement

25 plus comme trois pour cent (3 %) en termes de hausse

d'effectifs.

Donc, le cent quatre-vingt-onze (191), vous allez avoir à travers le panel numéro 2, il va y avoir des explications qui vont être données sur le détail. J'ai essayé d'en faire un sommaire tantôt de certaines activités qu'on doit faire. À court terme, on doit s'ajuster rapidement au niveau de la végétation, c'est un fait, les plaintes sont réelles des différentes municipalités et les appels des clients sont réels. Ça, il faut s'activer pour garder la fiabilité de notre réseau.

L'équipe d'amélioration continue, écoutez,
Hydro-Québec ne s'en va pas dans une direction
complètement adverse à ce qui se passe dans
l'industrie. Il est de mise de mettre des gens pour
revoir les opportunités d'amélioration. On veut
mettre en place cette équipe d'amélioration pour,
justement, continuer à essayer de garder la hausse à
l'intérieur de l'indice des prix à la consommation
et continuer à trouver des façons d'améliorer nos
façons de faire, chose qui est pratique courante
dans l'industrie.

Développer nos marchés, on a, Hydro-Québec Distribution, cent un térawattheures (101 TWh) encore disponibles qu'on a présentés dans le plan

d'approvisionnement. Je pense qu'il va de mise de mettre des gens pour essayer d'écouler ces surplus-là. Ça va juste aider la cause tarifaire, ça va attirer des entreprises au Québec, ça va créer des emplois et ça va préserver, justement, à plus long terme, ce qui est en train de se concocter à l'extérieur du Québec, qui est la transition énergétique.

J'ose croire que les Québécois réalisent et qu'on voit tous, en tant qu'intervenants, qu'il y a une transformation au niveau de l'industrie de l'énergie et on doit être prêts tous ensemble à faire face à ce virage-là parce qu'on ne veut surtout pas avoir des impacts à moyen terme et long terme sur nos tarifs.

Q. [91] D'accord, merci. Mais donc, quand je reviens à ce que j'ai cité tout à l'heure, bon, le plus quatre-vingt-deux (+82) ETC pour activités liées au réseau de distribution. Je comprends que là-dedans, puis corrigez-moi si je me trompe, ça pourrait couvrir, dans la transition énergétique, supposons-le quoi, le photovoltaïque distribué. Est-ce que c'est quelque chose de concret? Vous mettez dix (10) employés là-dessus? Je veux juste bien comprendre. La transition, est-ce qu'on la met dans le plus

1	quatre-vingt-deux (+82) ou on la met dans le plus
2	trente-quatre (+34) de la stratégie ou dans les
3	deux? J'essaie de voir où on situe la transition

- 4 énergétique.
- R. Les quatre-vingt-deux (82) sont reliés aux activités de réseau.
- 7 Q. [92] O.K.

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- R. Donc, les activités au niveau de réseau, si on touche, en fait, une amélioration du service à la clientèle et le réseau temps de cycle, entre autres, suite aux demandes des différents intervenants qu'on a rencontrés.
  - Pour ce qui est de la transition énergétique et des essais qu'on fait, comme vous le savez, on a l'Institut de recherche à Varennes qui travaille avec nous pour développer ces nouvelles stratégies-là, et on est à développer, exemple, comme la transition énergétique pour le photovoltaïque, comme vous avez mentionné, les tests qu'on fait sur les maisons de l'IREQ à Shawinigan, ça fait partie des équipes qui sont déjà en place à l'Institut de recherche.
  - Donc, j'ai eu la chance de visiter nos maisons qui sont en développement pour comprendre, le but c'est de comprendre comment ces nouvelles

- 110 -

- technologies-là vont impacter la demander d'Hydro-Québec dans le futur et je pense que c'est de mise
- pour une entreprise de la taille d'Hydro-Québec de
- se questionner sur les grandes tendances de
- 1'industrie et s'assurer que, c'est un peu mon rôle
- en tant que président de la division, c'est de
- regarder à moyen et long termes, s'assurer que la
- courbe, on la prenne de la bonne façon pour
- s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur notre niveau
- de service, notre fiabilité de réseau et les tarifs
- 11 d'électricité.
- 12 (11 h 04)
- Q. [93] Bon, je ne vous chicane pas, je veux juste
- comprendre. Par exemple, l'IREQ, vous le mettez dans
- le plus quatre-vingt-deux (+82) ETC ou dans les
- trente-quatre (34) ETC lié à la stratégie.
- R. Les gens d'IREQ sont déjà, c'est les mêmes personnes
- qui sont à l'IREQ présentement.
- 19 Q. Oui.
- 20 R. Nos équipes qui supportent la transition énergétique
- c'est des gens qui sont déjà là, c'est des
- ingénieurs qui travaillent déjà pour notre équipe de
- réseau, travaillent de concert avec l'équipe à
- 1'IREQ, donc c'est un travail conjoint qui est fait
- pour déterminer quels sont les besoins clients et

- 111 -

comment on doit répondre avec nos spécialistes, nos chercheurs, à ces besoins-là.

- Q. [94] Parfait, donc ce que vous venez de dire ça, ça
  n'engage pas. Comme ce sont des ingénieurs actuels
  qui sont là, ça n'engage pas de nouveau ETC au moins
  pour ce petit bout-là qu'on vient de parler.
- R. Oui, mais je vous rappelle, puis vous allez pouvoir 7 le voir dans le deuxième panel, les charges 8 d'exploitation sont égales à ce qu'on avait en deux 9 mille seize (2016), avec l'indexation qu'on avait 10 originalement à la méthode qu'on utilisait 11 auparavant, donc vous allez pouvoir voir qu'il y a 12 quand même des efforts qui sont faits. Dans 13 l'organisation, il y a des techniques ou des 14 spécificités individuelles qu'on doit changer, on 15 doit s'ajuster. C'est pas tout le monde qui est un 16 spécialiste du solaire distribué, par exemple, ou de 17 la domotique, par exemple. Donc, on doit faire face 18 à cette demande-là et s'ajuster ou développer les 19 techniques. Si les gens, à l'institut de recherches 20 ou dans nos équipes d'ingénieries ont les 21 connaissances, bien c'est tant mieux pour Hydro-22 Québec, sinon bien, il faut se poser la question 23 comment qu'on fait pour aller chercher ces 24 connaissances-là. 25

- 112 -

- Q. [95] D'accord. Dans le trente-quatre (+34) ETC, que
  l'on appelle « Activités de stratégie de gouvernance
  et amélioration continue », ce plus trente-quatre
  (+34) ETC-là, est-ce que ça englobe, tout à l'heure
  vous avez parlé de dix-neuf (19) personnes de plus
  pour l'efficience, est-ce que c'est dix-neuf (19)là, on les met dans cette catégorie-là, à votre
- 9 R. Oui. La réponse est oui.

connaissance.

8

- Q. [96] O.K. Et est-ce qu'on peut penser que ces
  trente-quatre (34) personnes-là, ou ces dix-neuf
  (19) personnes-là, vont apporter plus d'efficience?
  On le souhaite.
- R. C'est l'objectif, oui.
- Q. [97] Alors une fois qu'on ... oui
- R. Vous êtes plus d'efficience? Je veux juste être prudent. Je rappelle qu'on a fait déjà quatre cent trente-deux millions (432 M) et je reprends mon exemple de premier. Donc, faut aller chercher les économies plus fines dans nos processus.
- Q. [98] Parlant d'économies, justement, vous me
  précédez, je voulais savoir, avez-vous des cibles en
  termes de réduction de coûts?
- 24 R. En fait, il y a deux choses qu'on veut aller 25 chercher avec ces ETC-là si on veut continuer à

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

trouver des pistes d'amélioration, puis aujourd'hui, 1 bien, l'équipe n'est pas encore en place, donc de 2 trouver toutes les cibles pour comprendre le 3 processus faut faire des ateliers et revoir notre processus de bout en bout, donc d'établir la cible 5 aujourd'hui serait prématuré, mais faut pas oublier 6 que ce ne sont pas juste des améliorations 7 quantitatives, qu'il y a aussi des améliorations 8 qualitatives qu'on veut travailler au niveau de nos 9 services à la clientèle, entre autres. 10

Q. [99] D'accord, je vous remercie. Parfait. Et maintenant, dernière question sur cet aspect-là.

Donc, le troisième volet de la question de la Régie était relatif à la stabilisation de la structure organisationnelle des activités de mesurage qui est de plus trente-quatre (+34) ETC. Là, on parle de la fin LAD et de l'après LAD, si je comprends bien.

Oui, vous aviez raison tout à l'heure, je m'étais trompé, de mon seize pour cent (16%), il provenait de la hausse des LAD. Je vous soumets qu'entre deux mille seize (2016) et deux mille dix-huit (2018), la croissance de la masse salariale pour les activités de base, excluant les avantages sociaux, pour LAD, c'était de soixante-sept millions (67 M) ou seize pour cent (16%). Alors, ça joue donc pour corriger

la correction.

Mais donc, si je comprends bien, ce plus trente-quatre (+34) ETC, ce que vous nous dites dans la réponse à la Régie, c'est que généralement, le programme arrive à sa fin, il y a moins de monde, on doit se réorganiser, puis au net net, ça fait plus trente-quatre (+34) ETC et là, je tiens pas compte de l'effet LAD du passé où on a déjà coupé. Ça fait qu'à priori, on s'interroge un peu, c'est un petit peu curieux, on a fini LAD puis on ajoute et surtout on réorganise pour gérer tout ça, qui devrait gérer tout seul.

R. En fait, on va vous présenter dans le deuxième panel, en fait, il y a une page qui vous présente un petit peu les impacts de tout ce qui est pour le mesurage, entre autres, il y a eu des gains déjà qu'Hydro-Québec Distribution a fait au-delà de sept cent vingt-six (726) personnes et on va vous présenter, je n'ai pas le détail, mais on va vous présenter un comparatif d'avant LAD et après LAD, avec la performance de l'équipe de distribution.

Vous allez voir que le nombre d'ETC ou d'équivalents par rapport au début du projet, on va être à quantité inférieure de dix-sept (17) personnes, mais je vais laisser Éric Fillion vous présenter le

- 115 -

- détail.
- 2 (9 h 13)
- Q. [100] O.K. Parfait. Juste pour comprendre, donc ce
- que vous me dites ce plus trente-quatre (+34) ETC-là
- pour l'année deux mille dix-huit (2018), si on
- regarde le passé, on va se rendre compte qu'on est
- plus ou moins à équilibre. C'est ce que vous dites?
- R. En fait, ce qu'on va vous présenter dans le deuxième
- panel c'est que les coûts d'opération... il y a des
- endroits dans l'organisation où on va avoir des
- plus, il y a des endroits où on va avoir des moins.
- 12 Q. **[101]** Oui.
- R. Il y a des charges qui vont être optimisées. Ce
- qu'on dit et ce qu'on va présenter, c'est que les
- charges d'exploitation totales du Distributeur sont
- égales ou un petit peu inférieures à qu'est-ce qu'on
- avait, si on se compare à deux mille seize (2016),
- 18 c'est ce que le panel va vous montrer.
- Q. [102] Je vous remercie, ça termine mes questions.
- 20 R. Merci.
- LA PRÉSIDENTE :
- Merci, Maître Turmel. Maître Paquet pour le GRAME.
- 23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :
- Q. [103] Bonjour. Geneviève Paquet pour le GRAME. Je
- voudrais, avant de débuter, vous remercier d'avoir

- 116 -

- pu accommoder l'échéancier en fonction de mon empêchement de jeudi. Donc, bonjour à messieurs.
- R. Bonjour.
- Q. [104] D'abord, ma question va s'adresser à monsieur
- Murray. Vous avez indiqué ce matin que le
- Distributeur avait eu plusieurs rencontres avec
- 7 Transition énergétique Québec. Est-ce que les
- mesures et les programmes en efficacité énergétique
- ont déjà été soumis au TEQ, là, pour permettre
- 1'élaboration d'un plan directeur pour une durée de
- 11 cinq ans?
- M. DAVID MURRAY:
- R. Bonjour, Maître Paquet. En fait, on a eu plusieurs
- rencontres et TEQ n'a pas encore complété son plan
- stratégique, un plan stratégique, là, qu'ils vont
- faire en début d'année deux mille dix-sept (2017)...
- donc de mémoire il va être déposé au début d'année.
- Pour quelque chose aux environs du mois d'avril, de
- mémoire. Donc, pour nous aujourd'hui, on poursuit
- les mêmes demandes qu'on a mises dans la cause
- tarifaire. Et on est à s'ajuster naturellement,
- c'est un nouvel organisme, comme vous le savez.
- Donc, on essaye de centraliser certaines activités
- et de comprendre comment on va travailler avec le
- nouvel organisme.

- 117 -

- Q. [105] Donc, c'est deux mille dix-huit (2018), plutôt
- au début de l'année deux mille dix-huit (2018).
- Parce que vous avez dit deux mille dix-sept (2017).
- R. Oui, pardon. En deux mille dix-huit (2018), je suis désolé.
- Q. [106] Pas de problème. Mais au niveau des mesures et

des programmes qui doivent être déposés pour lui

- permettre d'élaborer son plan, est-ce que ça a
- 9 été... parce que je pense que ça devait être déposé
- à la fin de la présente année, est-ce que ça a été
- 11 fait?

7

- R. On est en discussion. Il y a eu plusieurs programmes
- qui ont été présentés, là, à l'équipe de Transition
- énergétique Québec, là. Entre autres, si je prends
- 1' exemple juste des panneaux solaires dans le Grand
- Nord à Quaqtaq, si je prends un exemple, c'est des
- choses qu'on a commencé à déployer pour justement
- voir quel genre de modèle d'efficacité énergétique
- qu'on pourrait voir. Il y a d'autres initiatives,
- là, qui ne sont pas du ressort d'Hydro-Québec
- Distribution, mais que l'équipe est en train de
- regarder, oui.
- Q. [107] Puis considérant le nouveau cadre
- réglementaire qui découle du projet de loi 106, est-
- ce qu'il va encore y avoir un dépôt lors des

- 118 -

prochains dossiers tarifaires, un dépôt des programmes en efficacité énergétique ou on peut considérer que le présent dossier, ça va être le dernier où on a un dépôt de pièces justificatives, là, pour l'approbation des programmes et des mesures?  R. À ce moment-ci, ce serait difficile de répondre			
considérer que le présent dossier, ça va être le dernier où on a un dépôt de pièces justificatives, là, pour l'approbation des programmes et des mesures?	1		prochains dossiers tarifaires, un dépôt des
dernier où on a un dépôt de pièces justificatives,  là, pour l'approbation des programmes et des  mesures?	2		programmes en efficacité énergétique ou on peut
là, pour l'approbation des programmes et des mesures?	3		considérer que le présent dossier, ça va être le
6 mesures?	4		dernier où on a un dépôt de pièces justificatives,
	5		là, pour l'approbation des programmes et des
R. À ce moment-ci, ce serait difficile de répondre	6		mesures?
	7	R.	À ce moment-ci, ce serait difficile de répondre

- étant donné que l'équipe de Transition énergétique

  Québec n'a pas déposé son plan à Québec. Donc, pour

  nous, on veut continuer de la même façon qu'on

  procède aujourd'hui. On va s'ajuster selon les

  discussions avec les cibles, en termes d'efficacité

  énergétique, que le TEQ veut aller chercher, là.
- Q. [108] Puis est-ce que vous avez l'intention de

  continuer d'analyser la rentabilité de vos

  programmes en efficacité énergétique et de soumettre

  les résultats à la Régie?
- R. En fait, on veut continuer à travailler 18 effectivement à travers l'efficacité énergétique, 19 que ce soit avec les mécanismes qu'on a en place 20 aujourd'hui, en supportant les organismes. C'est 21 clair qu'on veut s'imbriquer dans cette démarche-là, 22 ça fait partie du plan stratégique d'Hydro-Québec, 23 là, de participer à la transition énergétique du 24 Québec. Et on va regarder non seulement avec les 25

- méthodes actives, les méthodes actuelles, mais
- regarder les nouvelles façons dont je parlais
- précédemment, donc ça va être des choses qu'on va
- 4 vouloir regarder effectivement.
- Q. [109] Merci. Maintenant, je vous réfère à la
- présentation que vous avez déposée ce matin en page
- 7 17 où on parle du démarrage en fait par rapport aux
- améliorations, du démarrage de quatre projets de
- onversion en réseau autonome. Vous avez parlé du
- projet aux Îles-de-la-Madeleine, des panneaux
- solaires à Quaqtaq.
- M. DAVID MURRAY:
- 13 (11 h 14)
- 14 R. Quaqtaq.
- Q. [110] Est-ce qu'il y avait également le raccordement
- de La Romaine?
- R. Obedjiwan. Il y a Obedjiwan aussi. Le quatrième,
- non, ce n'est pas La Romaine le quatrième. J'oublie
- le quatrième, je vais le trouver, Tasiujaq.
- Q. [111] Puis ça, ça consiste en?
- 21 R. Bien, en fait, c'est des projets qu'on travaille
- soit avec les communautés, soit du solaire, soit des
- projets de biomasse.
- 24 Q. [112] À Obedjiwan.

- 120 -

- 1 M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 2 R. Puis quant à La Romaine, Maître Paquet, vous savez
- que le dossier est sous étude par la Régie
- 4 présentement.
- 5 Q. [113] Oui, oui.
- R. Alors, c'est un dossier de raccordement au réseau de
- 7 distribution.
- Q. [114] C'est ça, donc un peu dans les quatre...
- 9 M. DAVID MURRAY:
- R. Non, mais La Romaine ne fait pas partie des...
- 11 Q. [115] Des quatre projets.
- 12 R. ... des quatre projets.
- Q. [116] Puis par rapport au projet de panneaux
- solaires à Quaqtaq, est-ce que c'est un projet qui
- est un projet pilote?
- R. Oui, effectivement, c'est un projet pilote. On a
- quatre-vingts (80) panneaux qui ont été installés de
- concert avec l'Institut de recherche du Québec pour
- comprendre les conditions boréales et comprendre
- comment les panneaux solaires réagissent à cet
- 21 environnement puisque notre intention est par vingt
- vingt (2020) d'avoir des appels de propositions pour
- tous les parcs solaires.
- Ça fait que, pour nous, de bien comprendre,
- étant donné que c'est quand même nouveau, on est

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

- 121 -

1 quand même novateurs dans cette démarche-là, on veut bien comprendre l'impact de ces panneaux-là. Je vous 2 épargne les détails : la neige, la luminosité avec 3 les périodes un petit peu moins lumineuses. Mais 4 pour nous, c'est de comprendre cet impact-là et de 5 voir : est-ce qu'il y a quand même un bénéfice pour 6 les Québécois en réduisant la consommation de 7 mazout, entre autres. 8

- Q. [117] Et puis si je ne me trompe pas, ce village-là, c'est vraiment un village qui est au nord du

  Nunavik. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle

  vous avez choisi ce village-là pour faire le projet?
- R. Oui, c'est une excellente question. Je parlais de fiabilité, en fait, c'est très au nord, j'ai eu la chance d'y aller, ça ne peut pas être plus au nord que ça. Je peux vous dire, la raison pourquoi on l'a choisi, je vous parlais de fiabilité de notre réseau. Il y a quatre critères que j'ai mentionné en entrée de jeu qu'on voulait travailler avec les différentes communautés.

Donc, le coût pour les Québécois;

l'environnement à travers l'équipe de transition

énergétique et nos cibles au Québec qu'on veut se

donner; le social-économique, donc de préserver les

emplois, donc, aux Îles-de-la-Madeleine, si je donne

- 122 -

un exemple, c'est un sujet important, et la fiabilité du réseau.

Donc, je reviens sur ce sujet-là. On ne peut pas s'improviser sur le réseau d'Hydro-Québec à installer toutes sortes de technologies à gauche puis à droite parce que notre réseau se doit de rester fiable.

Alors, pourquoi on a choisi Quaqtaq? On a pris un plus petit village, une plus petite communauté et, d'essayer de repousser les limites du service d'induction de sources additionnelles sur notre réseau et de comprendre, justement, les impacts sur un réseau un petit peu plus normal, donc on a pris le plus petit village étant donné que ça minimisait nos investissements à faire avec l'équipe de l'IREQ.

- Q. [118] Est-ce que c'est un projet qui a été élaboré en partenariat avec la communauté locale?
- 19 R. Oui, tout à fait. En fait, comme vous avez vu dans
  20 l'organigramme qu'on a présenté tantôt à travers les
  21 autres intervenants, je suis désolé, on aurait dû
  22 mettre un organigramme, mais on a mis en place un
  23 niveau directeur, Richard Lagrange, qui, sa seule
  24 vocation est de faire la conversion et la transition
  25 des réseaux autonomes.

- 123 -

Et on a déjà eu plusieurs rencontres avec les différentes communautés Makivik, Mativik. J'ai personnellement rencontré les communautés avec notre PDG, Éric Martel, dans les dernières semaines et je crois qu'il y a eu même des rencontres la semaine passée.

Donc, on veut continuer à travailler avec ces partenaires-là pour qu'on puisse travailler ensemble à faire cette transition-là et qu'on travaille, justement, à trouver des solutions qui vont être rapides et efficaces parce que les délais qu'on a mis en place sont assez agressifs, mais on veut repousser les limites, mais pour le faire, il va falloir travailler avec non seulement ces intervenants-là, mais aussi les gens du Plan Nord, par exemple, à Québec. Donc, on essaie d'avoir tous les différents intervenants alentour de la table pour prendre des décisions efficaces, rapides puis agiles parce que, comme je dis, on veut le faire le plus rapidement possible.

Q. [119] Et puis ce projet-là, parce que vous aviez répondu en réponse à une demande de la FCEI que par rapport à l'énergie solaire photovoltaïque, le Distributeur était toujours en réflexion. Donc, j'imagine que ça va permettre de faire avancer la

19

20

21

22

23

24

25

- 124 -

1	réflexion	du	Distributeur	assez	rapidement?
2	(11 h 19)				

R. Oui. En fait, ce qu'il faut être prudent, oui, on 3 veut comprendre, pour les réseaux autonomes, oui, on 4 veut le comprendre rapidement. Le photovoltaïque ou 5 le solaire en réseau relié, bien, c'est une autre 6 histoire, donc on veut la comprendre pour l'impact 7 sur le réseau. Aujourd'hui, je vous dirais que 8 solaire distribué sur le réseau d'Hydro-Québec est 9 beaucoup trop coûteux en termes d'installation. 10 Mais, avec le temps, il y a une chute drastique non 11 seulement du prix de fabrication des panneaux 12 photovoltaïques, mais qui vient aussi avec les 13 batteries. Et, les deux ensembles, si vous avez la 14 chance de voir sur le marché la chute fulgurante des 15 coûts, il faut qu'Hydro-Québec Distribution 16 comprenne cette dynamique-là. 17

Mais, par contre, on rappelle à tout le monde que l'énergie qu'on produit, l'hydroélectricité, il n'y a rien de plus vert que ça. Parfois on oublie qu'on est privilégié, à Hydro-Québec, on a cette énergie qui est peu chère et qui est déjà verte. Donc, pour nous, c'est des opportunités à des endroits très spécifiques. Comme les réseaux autonomes, c'est certainement une option

23

24

2.5

- 125 -

1	qu'on veut développer. Mais on ne veut pas se
2	limiter juste au photovoltaïque, on veut regarder à
3	travers nos appels d'offres les différentes
4	propositions qui vont nous être offertes et ça
5	pourra inclure toutes sortes de possibilités.

- Q. [120] Puis rapport aux batteries, justement. Dans le projet qui est à Quaqtaq, il y a des batteries pour le stockage qui sont prévues?
- R. En fait, il n'y a pas de batteries présentement. 9 Comme vous savez, Hydro-Québec développe sa 10 stratégie batterie avec l'Institut de recherche, 11 encore une fois. Il n'y a pas de batteries pour 12 l'instant parce qu'il y a deux bateaux par année et, 13 entre guillemets, on a manqué le bateau pour de 14 vrai. Et pas parce qu'on l'a manqué parce qu'on l'a 15 manqué, parce que, la technologie qu'on veut 16 utiliser, c'est des batteries plus petites. Donc, on 17 est en train de développer des batteries qui sont 18 plus petites étant donné le coût et le poids des 19 batteries, on veut s'assurer d'avoir les bonnes 20 tailles de batteries. 21

Donc, on est à déployer des batteries pour l'année deux mille dix-huit (2018), donc mi-année deux mille dix-huit (2018), on va déployer les batteries.

- Q. [121] Merci. Juste pour finir sur ce sujet-là. Est-
- ce que, dans le cadre de la réflexion du
- Distributeur en lien avec le projet, est-ce que vous
- 4 prévoyez un prix qui serait garanti, là, pour le
- rachat de l'énergie solaire?
- R. En fait, vous allez voir, dans le panel 3, avec
- monsieur Zayat, on a fait des propositions, là, pour
- les réseaux autonomes. Donc, monsieur Zayat, là, va
- partager différents tarifs dépendamment du type
- d'énergie fossile utilisé. Donc, monsieur Zayat va
- pouvoir partager en détail... je ne me souviens pas
- en détail, mais je me souviens qu'il y a trois types
- de tarifs qu'on va vouloir offrir.
- Q. [122] Merci, Monsieur Murray. Ça va compléter pour
- mes questions. Merci.
- 16 R. Merci.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- 18 Merci, Maître Paquet. Alors, Maître David, avez-vous
- des questions?
- 20 Me ÉRIC DAVID :
- 21 Oui.
- LA PRÉSIDENTE :
- Alors, maître David pour OC.
- Me ÉRIC DAVID :
- Alors, bonjour, Madame la Présidente, Madame,

- 127 -

- Monsieur le Régisseur. Éric David pour Option
- consommateurs. J'ai vraiment seulement quelques
- questions relativement brèves à adresser au panel.
- 4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID :
- Q. [123] D'abord, je voulais juste confirmer votre
- échange avec maître Paquet du GRAME, Monsieur
- Murray. Si je comprends bien, l'offre du
- Distributeur, en matière d'efficacité énergétique en
- deux mille dix-huit (2018), ne sera pas affectée par
- 10 l'arrivée de TEQ?
- 11 M. DAVID MURRAY:
- 12 R. En fait, on est à travailler pour voir quels sont...
- on va travailler avec TEQ pour travailler à
- atteindre les cibles que le gouvernement, à travers
- le projet de loi, a mises en compte. Donc, pour
- nous, la demande, on demande les mêmes montants
- qu'on a demandés versus l'année dernière. Je n'ai
- pas vu la demande de TEQ dans le détail, donc pour
- moi c'est dur à dire si TEQ va vouloir bonifier ces
- enveloppes-là. Mais ça va leur appartenir à partir
- de leur plan stratégique.
- Q. [124] O.K. Le deuxième sujet que je voulais aborder
- c'est celui du plan directeur du Distributeur. J'ai
- entendu tantôt, vous avez pris l'engagement de le
- déposer. Il sera déposé dans quel délai, Monsieur

- 1 Murray?
- 2 R. Oui, en fait, on est à finaliser pour deux mille
- dix-huit (2018), donc dans le premier trimestre deux
- mille dix-huit (2018), on va pouvoir présenter le
- plan stratégique ajusté. On a déjà une version, qui
- a été faite l'année passée, qu'on pourra déposer
- très rapidement, ce n'est pas une problématique.
- Q. [125] Il y a une version qui existe déjà, dans ce
- 9 cas-là?
- 10 R. Il y a une version simplifiée qui existe,
- effectivement, pour démontrer les grands axes.
- Q. [126] Elle existe sous forme écrite?
- R. Oui, tout à fait, début janvier, on pourra le
- 14 présenter.
- 15 (11 h 24)
- Q. [127] O.K. Donc, je présume que vos procureurs se
- sont trompés quand ils m'ont dit qu'il n'y avait pas
- de version écrite du plan directeur?
- R. Mais en termes... là, en fait, si ce qu'on veut
- comparer, c'est le comparatif avec le plan, je
- présume que vous comparez par rapport au plan de
- 1'équipe de TransÉnergie. Le plan stratégique pour
- 23 l'équipe Hydro-Québec Distribution est sur un
- document de quatre pages qui a un sommaire des
- grandes orientations. Et ce qu'on est à travailler

- pour l'année deux mille dix-huit (2018), c'est un
- plan détaillé pour les prochaines années.
- Q. [128] Donc, ce plan détaillé là n'a pas encore été
- 4 fait?
- R. Pour deux mille dix-huit (2018), la réponse est
- « non ». Pour deux mille dix-sept (2017), on a un
- 7 plan sommaire.
- 8 Q. [129] De quatre pages.
- 9 R. Oui, tout à fait.
- Q. [130] O.K. Je vais vous demander l'engagement de le
- 11 déposer également.
- 12 Me ÉRIC FRASER :
- 13 L'engagement a déjà été pris.
- 14 Me ÉRIC DAVID :
- Oui, tout à fait. L'engagement, je crois, concerne
- deux mille dix-huit (2018). C'est ça que je veux
- 17 clarifier, la version...
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- J'aimerais juste...
- Me ÉRIC DAVID :
- 21 ... sommaire versus la version détaillée.
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui. C'est juste moi aussi parce que c'est la date,
- pour l'engagement numéro 1, envers l'AHQ-ARQ, le
- délai n'avait pas été précisé parce que, quand même,

- 130 -

- c'était... Je m'attendais à ce que ce soit, par
- contre, dans le cours de l'audience et non pas en
- deux mille dix-huit (2018), alors...
- 4 Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. Pour ce qui est du quatre (4) pages, on va déposer
- ça en fin de journée ou demain, il n'y a pas de
- souci. C'est un document qu'on a ici même, Maître
- 8 David.
- 9 Me ÉRIC DAVID :
- Q. [131] La version sommaire dans ce cas-là.
- 11 R. Mais, il n'y a pas de version, comme monsieur Murray
- 1'a dit, il n'y a pas de version comme celle du
- 13 Transporteur qui contient une soixantaine de pages,
- de mémoire. Mais les quatre pages sont détaillées à
- la pièce HQD-2, Document 1 de la preuve du
- Distributeur. Mais il n'y a pas de version de
- soixante (60) pages comme le Transporteur en a
- publié une.
- 19 Q. [132] Et est-ce que c'est ça la version détaillée?
- 20 Ça va être une version comme celle du Transporteur,
- de cette ampleur-là?
- M. DAVID MURRAY:
- 23 R. La version deux mille dix-huit (2018), peut-être pas
- de cette ampleur-là, mais ça va être un document
- beaucoup plus important. On est en train de le

- définir, donc c'est dur pour moi de répondre à la 1
- question. 2
- Q. [133] Donc, il va être prêt dans le premier 3
- trimestre deux mille dix-huit (2018)? 4
- R. Deux mille dix-huit (2018). 5
- LA GREFFIÈRE : 6
- Donc, est-ce que c'est un... 7
- LA PRÉSIDENTE : 8
- Non, c'est l'engagement numéro 1 de l'AHQ-ARQ, je ne 9
- pense pas à ce moment-là qu'il ait besoin d'un autre 10
- engagement. 11
- Me ÉRIC DAVID : 12
- Bien, oui, j'aimerais la version sommaire. 13
- LA PRÉSIDENTE : 14
- Mais, c'était la version de l'AHQ-ARQ ce matin. 15
- Me ÉRIC DAVID : 16
- C'est ce que je comprends de la discussion, là. 17
- Me FRANÇOIS G. HÉBERT: 18
- R. Oui. 19
- LA PRÉSIDENTE : 20
- C'est... 21
- Me FRANÇOIS G. HÉBERT : 22
- R. C'est exact, Maître Duquette. C'est le même document 23
- que moi, à tout le moins, j'ai en tête. 24

5 décembre 2017

- Me ÉRIC DAVID : 1
- D'accord. Alors, je n'ai plus de questions. Merci. 2
- Merci. 3
- LA PRÉSIDENTE :
- Merci, Maître David. Est-ce que maître Gertler a des 5
- questions? Oui, je le vois se lever, alors ça va 6
- être maître Gertler pour le ROEÉ. 7
- CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER: 8
- Bonjour. Franklin Gertler pour le ROEÉ. Je vois que 9
- mon confrère, maître David, avait plus de papiers 10
- que de questions. Alors, bonjour, Mesdames les 11
- Présidentes et monsieur le Régisseur, l'équipe de la 12
- Régie, mes confrères de chez Hydro-Québec et 13
- monsieur Murray et monsieur Hébert. 14
- Juste un petit point, un mini point 15
- d'intendance, Madame la Présidente, juste parce que 16
- j'ai entendu ma consoeur parler de jeudi. Juste pour 17
- vous dire que, moi-même, j'ai un empêchement, ça va 18
- être jeudi en fin de journée vers comme... je dois 19
- partir vers quatorze heures (14 h 00) jeudi, mais je 20
- ne pense pas, selon le calendrier, ça ne devrait pas 21
- causer de problèmes, mais par politesse, je voulais 22
- quand même le mentionner. 23
- LA PRÉSIDENTE : 24
- Merci. 25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER:

- Q. [134] Bon. Alors, Monsieur Murray, on a entendu, on
- a écouté avec intérêt votre présentation et on vous
- en remercie. Et on a remarqué quand même un des
- thèmes importants, c'est tout le contexte de la
- transition énergétique. Et à ces fins-là, je voulais
- juste, je ne pense pas que ce soit une surprise ou
- quelque chose de méconnu à qui que ce soit, mais
- juste aux fins de mon contre-interrogatoire, je
- voulais déposer un extrait de la Politique
- énergétique vingt-trente (20-30). Et si je ne me
- trompe pas, Madame la Greffière, ça va être la pièce
- 13 C-ROEÉ-0017.
- 14 LA GREFFIÈRE :
- 15 C'est ça.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Pour la première fois là, j'ai gagné. Bingo! Ça,
- 18 c'est...

19

- 20 C-ROEÉ-0017 : Extrait de la Politique
- 21 énergétique 2020-2030

22

- 23 (11 h 30)
- Q. [135] Alors, comme j'ai mentionné, c'est un extrait
- de la Politique énergétique vingt-trente (20-30) et,

- en effet, je vous ai reproduit simplement la page
- titre et la page 12. Alors, Monsieur Murray, c'est
- un document que vous connaissez, évidemment.
- 4 M. DAVID MURRAY:
- 5 R. Oui.
- Q. [136] O.K. Merci. Maintenant, je vous réfère à votre
- document, pas les acétates ou le PowerPoint, mais
- votre document de présentation de la demande
- 9 tarifaire deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf
- 10 (2018-2019) qui se trouve à être le B-0005 pour ceux
- qui parlent Régie et pour ceux qui parlent Hydro-
- 12 Québec, HQD-1, Document 1, et je suis vers le bas de
- la page 6, comme j'ai mentionné. Et à cet endroit-
- là, vous parlez du programme de conversion des
- équipements fonctionnant au mazout ou au propane que
- vous avez proposé en lien avec les objectifs de la
- Politique énergétique vingt-trente (20-30).
- Évidemment, aussi pour des raisons commerciales.
- 19 Alors, ça s'inscrit, si je ne me trompe pas, ça
- s'inscrivait dans un esprit de transition vers une
- économie à faible empreinte de carbone, c'est ça?
- 22 R. Oui.
- Q. [137] Et, bon évidemment, il s'agit du dossier dans
- lequel la Régie a refusé l'autorisation du programme
- dans le dossier R-4000-2017. Et je veux juste voir

- avec vous, au niveau des réductions du recours aux
- produits pétroliers, vous êtes au courant,
- j'imagine, de la cible qui a été établie par le
- gouvernement par rapport à cet aspect-là de
- réduction qu'on voit à la page 12, la réduction de
- quarante pour cent (40 %) de la quantité de produits
- pétroliers consommée?
- 8 R. Oui.
- 9 (11 h 32)
- Q. [138] O.K. Et dans votre niveau de vue d'ensemble,
- je comprends donc qu'en plus d'augmenter les ventes,
- Hydro-Québec veut contribuer à la transition au
- chapitre de l'utilisation des hydrocarbures?
- 14 R. Oui, tout à fait.
- Q. [139] Maintenant, vous avez mentionné lors de votre
- présentation qu'Hydro-Québec a eu plusieurs
- rencontres avec le TEQ, ou j'imagine vos agents de
- part et d'autre, afin de définir, si j'ai bien... je
- ne veux pas vous cite de travers, mais afin de
- définir le mode de fonctionnement avec le TEQ?
- 21 R. Oui, déterminer le mode de fonctionnement et de
- comprendre éventuellement comment Hydro-Québec va
- pouvoir contribuer aux efforts de la politique
- 24 énergétique.
- Q. [140] Un peu qui fait quoi, c'est ça?

- R. Bien, en fait, le plan n'est pas encore déterminé.
- Qui fait quoi, mais aussi comment.
- Q. [141] Maintenant, si nous nous tournons à
- 1'efficacité énergétique, comme vous le savez, puis
- on le voit aussi à la page 12, la cible à l'horizon
- vingt trente (20-30), c'est d'améliorer de quinze
- pour cent (15 %) l'efficacité avec laquelle
- 8 l'énergie utilisée, c'est ça?
- 9 R. Oui, tout à fait.
- Q. [142] Maintenant, si je me réfère encore à B-0005
- (HQD-1, Document 1), puis je suis à la page 12 à la
- ligne 19, milieu de la page à peu près, puis on
- retrouve aussi la même mention à votre présentation
- de ce matin à la planche numéro 11, on voit que,
- pour l'année deux mille dix-huit (2018), les
- interventions d'Hydro-Québec en matière d'efficacité
- for energétique se traduiront par environ quatre cent
- cinquante mégawatts (450 MW) d'économies d'énergie.
- 19 C'est bien cela?
- 20 R. Gigawattheures.
- 21 Q. [143] C'est ça. Excusez-moi Gigawattheures. Tout à
- fait. Merci. Et, ça, c'est sur, si je comprends
- bien, Monsieur Murray, on va arrondir un peu aux
- fins de la discussion, c'est sur des ventes
- d'environ cent soixante-dix mille gigawattheures

- 1 (170 000 GWh) par année pour Hydro-Québec dans ses
- fonctions de distribution, c'est ça?
- R. Dépendamment de la température, oui, mais c'est dans
- 4 les environs, oui.
- 5 Q. [144] O.K. Et si je vous suggère, puis on voit le
- calcul, entre autres, dans la preuve déposée par mon
- 7 client dans le présent dossier, que les quatre cent
- cinquante gigawattheures (450 GWh) que vous proposez
- à la Régie représentent les efforts en efficacité
- énergétique d'environ un quart d'un pour cent des
- ventes, est-ce que vous serez d'accord avec moi?
- R. Je présume que votre mathématique est bonne.
- Q. [145] O.K. Moi, j'arrive à point vingt-six, en fait,
- pour cent (0,26 %). Et vous serez d'accord avec moi,
- puis, ça, c'est facile, vous êtes meilleur en
- mathématiques que moi, que cent soixante-dix mille
- gigawattheures (170 000 GWh) de ventes demanderait
- pour arriver à un pour cent (1 %) des économies de
- 1' ordre de mille sept gigawattheures (1700 GWh),
- c'est ça, un pour cent (1 %)?
- 21 R. Hum, hum.
- Q. [146] O.K. Alors, mes clients ne considèrent pas que
- la politique énergétique au niveau de ces cibles en
- efficacité énergétique est suffisante. Et je
- comprends très bien que l'atteinte de la cible de

24

25

1 quinze pour cent (15 %) établie par le gouvernement ne dépend pas entièrement d'Hydro-Québec, ça, on 2 s'entend. Mais si on accepte aux fins de la 3 discussion, si on accepte la cible de quinze pour cent (15 %), ici vingt trente (20-30), ma question 5 pour vous est la suivante, comment Hydro-Québec 6 entend faire sa part pour atteindre la cible 7 d'efficacité énergétique si, pour le moment, vous ne 8 visez qu'un quart de l'effort moyen requis par la 9 politique énergétique? 10 (11 h 37) 11

R. En fait, Maître Gertler, effectivement, un, les 12 cibles que vous voyez dans la politique énergétique, 13 je pense, ne sont pas que celles d'Hydro-Québec. 14 Hydro-Québec a déjà le privilège d'avoir une énergie 15 verte. Mais, cela dit, ça ne veut pas dire qu'Hydro-16 Québec ne continue pas à essayer de travailler à 17 améliorer l'environnement, que ce soit à travers les 18 divisions de TM4, entre autres, avec nos moteurs 19 électriques et où on travaille de concert avec les 20 réseaux des autobus. On est à débuter à faire cette 21 transition-là. 22

> À travers les réseaux autonomes, donc Hydro-Québec travaille les endroits où on a des enjeux présentement. Les Îles-de-la-Madeleine, entre

autres, c'est un des endroits où on a mis beaucoup, beaucoup d'effort. C'est un endroit où on a le plus d'enjeux environnementaux avec la centrale, donc de là vient notre plan assez agressif par 20-20 de faire des appels de propositions pour transformer ces cibles-là. Donc, je pense que nos efforts aussi avec les bornes de recharge au Québec, de dire qu'on va avoir deux mille cinq cents (2500) bornes par 20-20, je pense qu'on est « leader » au Québec versus le Canada, avec quarante-cinq pour cent (45 %) des véhicules électriques, on en a à peu près tout près de vingt mille (20 000).

Donc, on essaie de trouver des moyens, justement, pour aller chercher l'efficacité en termes de consommation puis de réduire les GES.

Quand on regarde l'efficacité, améliorée de quinze pour cent (15 %), l'efficacité à laquelle l'énergie est utilisée, en fait, je pense qu'à travers les systèmes qu'on est en train de développer, à travers les maisons à Shawinigan, où on a des systèmes de technologie maintenant, on pense que ça pourrait générer, effectivement, ça va se développer sur le marché, c'est déjà disponible d'ailleurs au bout de votre centre de rénovation préféré, vous regarderez juste au bout de l'allée vous allez voir que tout

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

est disponible. Donc, on peut qu'il va y avoir un impact par rapport à ça puis, ça, ça va réduire la consommation des Québécois. Qui risque d'être une opportunité pour les Québécois, en assumant qu'on est capable de revendre cette électricité-là à d'autres industries. Parce que, sinon, il va y avoir... on essaie toujours de garder l'équilibre entre l'environnement, la tarification qu'on amène aux Québécois, les emplois, je rappelle, aux Îlesde-la-Madeleine, il y a plusieurs solutions, mais si on ferme une centrale puis que les emplois ne sont plus là, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable. Donc, on est à travailler pour garder les emplois puis la fiabilité du réseau parce que ces nouvelles technologies-là vont avoir une incidence sur le réseau.

Donc, pour répondre à votre question, ça veut dire partout aux endroits où on est à quatrevingt-dix-neuf point sept (99,7 %) vert; le zéro virgule trois (0,3), Hydro-Québec, on est déjà dessus. Ça fait que je pense qu'on essaie de faire nos efforts, on essaie de déployer non seulement à travers les nouvelles technologies, c'est moins du ressort du Distributeur, mais Hydro-Québec essaie de toucher les transporteurs, les véhicules, qui sont

- un gros contributeur au niveau de la pollution. Mais
- je peux vous dire que, dans les discussions avec les
- différents intervenants, entre autres TEQ, c'est
- quelque chose... puis là, je ne veux pas m'avancer
- pour TEQ, mais c'est des choses qu'ils sont en train
- de regarder.
- 7 Q. [147] Mais strictement... parce que là on est dans
- un dossier tarifaire puis on propose un budget de...
- 9 R. Cent dix millions (110 M).
- 10 Q. [148] Cent dix millions (110 M).
- 11 R. Oui.
- Q. [149] Puis qui donne, pour l'instant, un résultat au
- niveau de l'efficacité énergétique, qu'est-ce que
- vous visez, puis ça fait quelques années que c'est
- un peu comme ça, vous êtes d'accord avec moi? Vous
- hochez votre tête, là, mais ça c'est. C'est qui
- donne un résultat, un gain d'à peu près point vingt-
- six (0,26), vingt-cinq pour cent (0,25 %), un quart
- 19 (1/4) d'un pour cent (1 %) sur les... en efficacité
- énergétique dans l'utilisation de l'électricité.
- Alors, ma question, elle demeure encore.
- Est-ce que la Régie peut s'attendre qu'il va y avoir
- une... à moins que tout soit fait par le TEQ, est-ce
- que vous entrevoyez que l'effort va augmenter au
- niveau des budgets puis est-ce qu'on va plus aller

24

25

chercher le potentiel technico-économique en 1 regardant l'efficacité pour la société et non pas 2 seulement pour les ventes d'Hydro-Québec? 3 R. Maître Gertler, notre objectif c'est de demander le 4 même montant, c'est ce qu'on a fait, donc de cent 5 six millions (110 M), qui est quatre-vingt-cinq pour 6 cent (85 %) aux investissements, vingt-cinq millions 7 (25 M) aux charges pour permettre, justement, de la 8 sensibilisation. Un rappel qu'on a fait depuis deux 9 mille trois (2003), tout près dix térawattheures 10 (10 TWh) en efficacité énergétique. Donc, il y a 11 quand même des gestes concrets qu'Hydro-Québec a 12 faits. Donc, c'est l'équivalent des quatre centrales 13 de La Romaine. Donc, on va poursuivre nos démarches. 14 Il y a beaucoup de démarches qui ont été faites, il 15 y a encore des opportunités, comme on le 16 mentionnait, à travers les véhicules. Donc, c'est 17 dans cette démarche-là qu'on travaille. On a déjà 18 travaillé à supporter différentes industries, des 19 autobus. 20 (11 h 42) 21 22

Le restant, bien, on travaille avec TEQ

parce que là, il faut établir la cible à travers

l'équipe de Transition énergétique Québec puis pour

comment Hydro-Québec peut y contribuer. Aujourd'hui,

- c'est un peu trop tôt pour être capables d'évaluer
- comment on va y participer. Nous, on demande le
- budget de cent dix millions (110 M) pour continuer
- 4 nos initiatives.
- Q. [150] Alors, avec respect, je présume que le
- gouvernement était au courant des gains depuis deux
- mille trois (2003) déjà quand il a fait sa
- politique. Il n'a pas dit « Bien, là, tout le monde
- sauf Hydro-Québec doit faire d'autres efforts. »
- parce que c'était une première de classe déjà.
- 11 R. Oui. Et on poursuit dans cette démarche-là puis je
- pense que les, si vous regardez les analyses, les
- grands contributeurs c'est plus du domaine des
- véhicules, du transport. Donc, il y a beaucoup
- d'opportunités dans ces domaines-là. Donc, il va
- falloir travailler, je pense, tous ensemble au
- Québec de trouver des façons de faire cette
- transition-là.
- Q. [151] O.K. Juste un autre petit sujet, Madame la
- Présidente, dans sa décision, merci Monsieur Murray,
- dans sa décision sur les demandes d'intervention
- dans le présent dossier, c'est-à-dire le D-2017-105,
- la Régie a permis à mes clients d'examiner avec
- vous, avec Hydro-Québec, l'enjeu portant sur
- 25 l'entente Québec-Ontario concernant l'échange

saisonnier de la puissance.

Et je sais que vous n'étiez pas dans vos 2 fonctions actuelles en deux mille quatorze (2014) au 3 début, quand on a convenu d'une entente pour 4 permettre un maintien d'une énergie abordable et 5 fiable pour les soins du Québec par l'échange de 6 cinq cents mégawatts (500 MW) de puissance en hiver 7 mais, en deux mille seize (2016), j'ai trouvé ça 8 intéressant. 9

C'était à peu près au même moment que vous êtes arrivé au mois d'octobre deux mille seize (2016) qu'on a signé l'entente comme telle, pas juste l'intention, mais l'entente Ontario-Québec.

Vous êtes au courant de cette entente-là?

R. Bien, je suis au courant comme tous les Québécois sauf que l'entente n'est pas avec le Distributeur. L'entente est avec le Producteur.

Q. [152] O.K. Et juste pour notre compréhension, parce qu'on a regardé puis on ne pense pas qu'on a besoin d'aller le voir l'organigramme, mais vous êtes responsable de l'unité ou la division d'Hydro-Québec qui est responsable de distribuer de l'électricité aux clients...

24 R. Aux Québécois.

10

11

12

13

14

25 Q. [153] ... aux Québécois, c'est ça.

- R. Oui, tout à fait.
- Q. [154] Et pour ces cinq cents mégawatts (500 MW)
- d'échange, est-ce que vos clients en ont tiré profit
- en deux mille quinze-deux mille seize (2015-2016)?
- R. En fait, je voudrais... Cette puissance-là va être
- disponible. Si jamais il y a des besoins, ça va
- faire partie de l'appel d'offres donc qu'on va faire
- sur le marché, que le Producteur pourra offrir à
- 9 Hydro-Québec Distribution, mais...
- Q. [155] Mais en payant le prix du marché à ce moment-
- 11 là.
- R. Je ne pourrais pas m'avancer pour le détail de ce
- que le Producteur va nous offrir. Je pense que la
- discussion est un peu prématurée à savoir comment on
- va utiliser ces opportunités-là. Si on a des
- besoins, bien, on va regarder par rapport aux offres
- qu'on va avoir dans les différents moyens d'effacer
- la puissance.
- Q. [156] O.K. Mais je vous ai demandé la question,
- c'était par rapport à deux mille quinze-deux mille
- seize (2015-2016).
- 22 R. Malheureusement, je ne pourrais pas vous dire deux
- mille quinze-deux mille seize (2015-2016), je
- n'étais pas en position. Donc, pour moi c'est
- difficile de répondre.

- 1 Q. **[157]** O.K.
- 2 Me ÉRIC FRASER :
- Je vais inviter mon confrère à poser la question au
- panel numéro 3 sur les approvisionnements, entre
- 5 autres.
- 6 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Je n'en ai pas pour longtemps, Madame la Présidente,
- mais je vous demanderais juste de me permettre une
- ou deux questions complémentaires puis on peut aller
- dans le détail avec le panel après.
- 11 LE PRÉSIDENT :
- Vous pouvez poser les questions. Évidemment, c'est à
- la limite des connaissances du témoin.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Q. [158] Possiblement. Alors, là, Monsieur Murray, puis
- Monsieur Hébert, vous êtes là depuis deux mille
- quatorze (2014), je pense, dans vos fonctions. Vous,
- vous étiez là à peu près au même moment. Vous êtes
- arrivé avant l'entente. Vous, vous êtes arrivé au
- mois de mars, c'est ça? Puis l'entente avec
- 21 l'Ontario entre les deux premiers ministres, c'était
- au mois de novembre, c'est ça?
- M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. J'étais en fonction lorsque ça a été signé.
- 25 Q. [159] Oui.

- R. J'en ai eu connaissance de la signature.
- Q. [160] O.K. Puis c'est ça, puis là, je veux dire, je
- demande à monsieur Murray, mais si monsieur Hébert
- 4 vous avez besoin d'aider avec votre mémoire
- corporative ou de l'entreprise, est-ce que vous avez
- 6 effectué ou est-ce que vous effectuez actuellement
- des représentations auprès des autres unités
- 8 d'Hydro-Québec pour que vous vous assuriez que les
- clients, les Québécoispuissent en bénéficier de
- 1'échange de cinq cents mégawatts (500 MW) à coût...
- de puissance à coût nul.
- 12 (11 h 47)
- 13 Me ÉRIC FRASER :
- Je vais m'objecter parce qu'on n'a pas le droit de
- parler d'approvisionnement. Il faut procéder par
- appel d'offres. La question a déjà été... a déjà été
- adressée, qui a déjà été répondue. Puis là on nous
- demande... c'est ça. Je m'objecte à la question, on
- nous demande... elle n'est pas pertinente puisque le
- Distributeur ne peut pas discuter directement avec
- le Producteur en dehors des appels d'offres
- autrement que pour sécurité du réseau.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Est-ce que je... je peux faire des représentations?
- Vous voulez...

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- 2 Allez-y.
- 3 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Bien moi, je veux dire, j'achève, Madame la
- 5 Présidente.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 Hum, hum.
- 8 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Bon, on a fait des objections que des questions
- soient posées sur cette question-là. Dans... au
- moment de nos demandes d'intervention la Régie a
- permis, puis je ne pense pas que je dépasse les
- bornes de qu'est-ce qui est permis pour savoir si
- oui ou non il y a possibilité. C'est ça le... c'est
- ça que... je pose exactement la même question, mais
- 16 c'est ça notre preuve. C'est : est-ce que oui ou non
- ca devrait être inscrit au bilan de puissance?
- Alors... et là j'essaie d'établir... on nous répond
- qu'on n'est pas partie prenante, on n'a pas accès,
- alors je lui demande s'il y a un effort parce que...
- si on veut parler de « low hanging fruit », là, on
- parle de cinq cents mégawatts (500 MW) à coût nul.
- Alors moi je m'intéresse à savoir si... bien si
- j'étais les consommateurs je serais intéressé à
- savoir pourquoi on va payer par appel d'offres

éventuellement pour avoir ces cinq cents mégawatts (500 MW). Puis en tant que quelqu'un qui travaille en matière d'environnement pour mes clients, on est préoccupé par la possibilité qu'il va y avoir des achats de source fossile pour... éventuellement pour combler ces cinq cents mégawatts (500 MW). C'est quelque chose qui est disponible jusqu'en vingttrois (2023).

Alors je demande s'ils font des représentations, des efforts pour les clients, pour l'économie des approvisionnements des clients pour obtenir cette puissance-là. Parce que l'entente était avec... entre le gouvernement pour les clients, pour les Québécois. Alors c'est là... je veux dire s'ils s'arrangent de l'intérieur c'est d'autre chose, mais c'est ça la question : est-ce que vous faites des représentations pour l'intérêt non pas d'Hydro-Québec Distribution, mais pour l'intérêt d'Hydro-Québec intégré ou Production, mais pour l'intérêt d'Hydro-Québec Distribution, pour vos clients. C'est ça, la question. C'est très simple. C'est oui ou non.

- M. DAVID MURRAY:
- 24 R. En fait, Maître Gertler, on fonctionne par le 25 processus actuel qui est des appels, à travers les

- appels de proposition. S'il y a des besoins on va fonctionner comme le mécanisme le veut présentement.
- Pour moi, il est difficile d'aller plus en détail
- étant donné que, comme le disait maître Fraser, je
- ne peux pas avoir des discussions directement avec
- le Producteur et on fonctionne avec le dispositif
- des appels d'offres. Je vous invite peut-être à
- aller plus dans le questionnement avec le panel 3,
- qui va... qui va aller dans le détail pour les
- approvisionnements.
- Q. [161] Mais il n'y a rien qui a été... c'est ça que
- je ne comprends pas, Monsieur Murray, c'est là où
- vous dites : on va fermer le rideau parce que ça
- appartient au Producteur. Mais c'était pas...
- 15 c'était pas voulu comme ça, là. Alors je vous
- demande s'il y a eu des représentations d'Hydro-
- Québec Distribution pour épargner aux... à
- 18 l'environnement puis aux consommateurs de payer pour
- 19 quelque chose qui était finalement destiné pour eux.
- 20 C'est ça, la question.
- 21 R. En fait, on n'a pas payé encore puisqu'on n'a pas
- fait d'appel d'offres. Donc, au moment où il va y
- avoir un besoin on va faire l'appel d'offres. Puis à
- ce moment-là, bien on pourra... on pourra considérer
- selon les conditions de l'appel d'offres qui vont

PANEL 1 - HQD Contre-interrogatoire - 151 - Me Franklin S. Gertler

- être mises en plan. On va agir par rapport à
- cette... à cette demande-là.
- Q. [162] Alors votre réponse c'est qu'il n'y a eu aucun
- effort entre le moment puis monsieur Hébert... à
- votre connaissance, il n'y a aucun effort?
- R. Il y a... il y a tout un... au contraire, il y a
- tout un processus en place que notre équipe
- d'approvisionnement regarde pour minimiser les
- impacts des achats en puissance. Et je vous invite,
- comme je l'ai mentionné précédemment, d'aller...
- d'avoir des discussions avec monsieur Zayat, là, qui
- est le responsable de tous ces approvisionnements-
- 13 là.
- Q. [163] Alors juste pour information parce que ça
- m'échappe présentement, à quel moment c'est devenu à
- Hydro-Québec Production, cette énergie-là? Par quel
- processus? Est-ce que vous êtes au courant?
- 18 R. Non, malheureusement.
- Q. [164] Vous me dites que ça appartient... c'est avec
- 20 Hydro-Québec Production. Alors je vous pose la
- 21 question.
- 22 R. Je n'ai pas regardé. C'est pas moi qui est impliqué
- dans le dossier. Pour faire la signature du contrat,
- je n'ai pas été présent à aucune des discussions.
- Donc, pour moi, c'est impossible de répondre à cette

1 question puisque ce n'est pas de mon ressort.

(11 h 52) 2

25

Q. [165] O.K. On peut produire l'entente? 3

Me ÉRIC FRASER:

Non, non, non. Objection. On se perd. Le cadre 5 réglementaire est à l'effet qu'Hydro-Québec 6 Distribution, lorsqu'elle doit procéder à l'achat de 7 nouveaux approvisionnements, doit le faire par appel 8 d'offres. Donc, toute cette série de questions là 9 sur des discussions s'en va nulle part, puisque le 10 cadre fait en sorte et la seule façon dont Hydro-11 Québec Distribution s'exprime en matière 12 d'approvisionnement de long terme, c'est ça. La 13 seule question qui demeure pertinente et on l'a 14 évoqué brièvement, c'est le bilan de puissance et 15 pourquoi le cinq cents (500) ne se retrouve pas dans 16 le bilan de puissance, parce que là on ne parlerait 17 pas nécessairement de procéder à l'achat, mais de 18 procéder à l'intégration de cette somme, de cette 19 quantité de puissance là dans le bilan, puisque 20 disponible d'une façon ou d'une autre. Et ça, je 21 vous soumets qu'on pourra poser la question à 22 monsieur Zayat qui donnera la réponse, qui est une 23 réponse qui est beaucoup plus, qui relève beaucoup 24

plus de la question de l'équilibre offre- demande et

PANEL 1 - HQD Contre-interrogatoire - 153 - Me Franklin S. Gertler

1 de la fiabilité et il pourra donner cette réponse. Mais toutes les questions sur des discussions qui 2 auraient eu lieu, la réponse à ça elle est simple, 3 le Distributeur ne peut pas procéder à un achat de cinq cents mégawatts (500 MW) comme ça sans procéder 5 par ailleurs à un appel d'offres. Et je vous 6 soumettrai la décision dans TCE qui a été très 7

claire sur la Régie à cet effet-là.

LA PRÉSIDENTE : 9

8

23

24

25

- Maître Gertler? 10
- Me FRANKLIN S. GERTLER: 11

Producteur.

Merci. Je pense qu'on achève bientôt, Madame la 12 présidente. Mais ce n'est pas moi, moi je n'ai pas 13 parlé d'appel d'offres. Moi j'ai demandé comment ça 14 se fait que ça appartient maintenant à Production. 15 Monsieur Murray me l'affirme, mais il dit il sait 16 pas comment. Puis après il dit, Maître Fraser fait 17 une objection, « on ne peut pas produire 18 l'entente ». Alors on est devant une situation où on 19 parle, il y a une séparation fonctionnelle, monsieur 20 Murray qui est supposé être très séparé, est supposé 21 défendre, je présume, les intérêts d'Hydro-Québec 22

Distribution puis là on dit, bien on ne peut pas, on

ne peut pas le toucher parce que ça appartient au

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Moi je pense que la Régie dans le cadre et dans ses fonctions de s'assurer que non seulement de l'approvisionnement suffisant, mais aussi de permettre ou de s'assurer des tarifs justes et raisonnables peut poser la question : comment ça se fait qu'il y a cinq cents mégawatts (500 MW) gratuits qui s'échappent au bilan de puissance, justement. Et puis ce n'est pas moi qui dis que ça appartient à Hydro-Québec Production. Et monsieur Murray, bien quand on lui demande comment et pourquoi? On ne peut pas savoir comment. C'est juste, c'est par magie, même s'il n'y a qu'une entité juridique. C'est pour cela que je pose la question. Comment ça se fait, qu'est-ce qui fait en sorte que ça appartient à Hydro-Québec Production? LA PRÉSIDENTE : Ce que je comprends de la situation, Maître Gertler, c'est que maître... je m'excuse, je ne veux pas vous insulter, monsieur Murray, alors monsieur Murray vous dit qu'Hydro-Québec Distribution n'est pas partie à l'entente. S'il n'est pas partie à l'entente, il ne peut pas vous produire un document sur lequel il ne fait pas partie. Ça devient difficile pour lui de le faire. Alors je comprends qu'il fait partie d'un ensemble du Hydro-Québec

intégré ou corporatif, mais il n'est pas... et, 1 effectivement, on espère, avec la séparation 2 fonctionnelle, qu'il n'a pas accès à tous les 3 documents. Alors, ça va être difficile pour lui de vous produire un document sur lequel il n'est pas 5 partie. 6 Me FRANKLIN S. GERTLER: 7 Mais c'est parce que moi j'essaie, Madame la 8 présidente, de savoir s'il y a une quelconque base à 9 part une décision d'affaires de diriger l'argent à 10 un endroit ou l'autre sur lequel on se base pour 11 dire que ça appartient à Production puis échappe 12 complètement et aux consommateurs. Je pense que, 13 vous savez, l'enjeu est quand même très important au 14 niveau argent, puis aussi environnemental. Alors, il 15 me l'affirme. Ça ne nous appartient pas. Mais en 16 vertu de quoi ça ne nous appartient pas? C'est ça. 17 J'ai posé cette question-là. Ils peuvent produire 18 leur entente ou quelque chose qui dit, bien c'est de 19

du conseil d'administration, mais qui permet de dire qu'on a attribué ça à Production.

telle date, puis de quelle décision du conseil

d'administration. Je sais qu'il ne fait pas partie

LA PRÉSIDENTE :

20

21

24

Bien, vous avez quand même un témoin qui est sous

1 serment, puis prouver un négatif ça devient difficile. Alors, je ne sais pas si vous êtes 2 capable de demander, ou nous, ou Hydro peut 3 s'engager à demander un affidavit de quelqu'un qui est partie à l'entente de dire que c'est 5 avec, mais c'est difficile pour monsieur Murray 6 de vous fournir un document où il n'est pas 7 partie. 8 Me FRANKLIN S. GERTLER: 9 Mais la question c'est finalement, peut-être que 10 c'est satisfaisant pour vous autres, mais moi je 11 trouve ça, je vous soumets, je vois qu'on... 12 (11 h 57) 13 LA PRÉSIDENTE : 14 Vous plaiderez que c'est peut-être pas satisfaisant, 15 mais une fois que le témoin qui est sous serment 16 vous dit qu'il n'est pas partie à l'entente, je 17 trouve difficile de faire produire un document dont

il n'est pas partie à l'entente. Vous pourrez dire

- Me FRANKLIN S. GERTLER: 21
- Bien, c'est... 22
- LA PRÉSIDENTE : 23
- ... sa crédibilité n'est pas bonne, mais... 24

que vous ne le croyez pas, que...

18

19

20

1 Me FRANKLIN S. GERTLER:

- Non, c'est pas... Madame la Présidente, c'est pas du
- tout que je ne le crois pas, je le crois
- parfaitement, mais je veux savoir et je veux tester
- la réalité juridique de cette affirmation. Puis ce
- serait intéressant aussi de savoir par qui et
- 7 comment et à quelle date ça a été décidé.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- Écoutez, je pense qu'il va falloir à ce moment-là,
- pour vous, aller dans un autre forum parce que ça ne
- sera pas aujourd'hui...
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 13 O.K.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- ... et ça ne sera pas dans le cadre de l'audience.
- 16 Me ÉRIC FRASER :
- 17 Merci, Madame la Présidente.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Merci beaucoup.
- LA PRÉSIDENTE :
- Je vous remercie, Maître Gertler. Merci. Je vois
- qu'il est onze heures cinquante-huit (11 h 58). On
- va prendre la pause lunch et on... Le RNCREQ n'avait
- pas annoncé de questions. Est-ce qu'il y a une
- modification à cet état de fait?

- 158 - Me P. Thibault-Bédard

- 1 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD:
- Nous, on n'avait pas été... Voulez-vous que j'aille
- au micro?
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- Oui, s'il vous plaît, venez au micro.
- 6 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD:
- Oui, désolée. On n'avait pas précisé à quel... on
- avait annoncé des questions, mais on n'avait pas
- précisé à quel panel, je m'en rends compte
- maintenant. Oui, on va avoir quelques questions,
- peut-être une vingtaine de minutes environ.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Je vous remercie. Alors, on reprendra à une heure
- 14 (13 h 00) avec le RNCREQ à ce moment-là. Je vous
- remercie. On va suspendre l'audience.
- 16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 17 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 18
- 19 (13 h)
- LA PRÉSIDENTE :
- Bonjour. C'est à vous.
- 22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
- Bonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le RNCREQ.
- Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et Madame
- les régisseurs; bonjour à l'équipe de la Régie et à

1 l'équipe du Distributeur. Pour apporter la précision

qui manquait à notre planification d'audience, je

vous informe que nous n'aurons pas de questions pour

le panel 2 et le restant de nos questions pour le

panel 3.

Q. [166] Bonjour, Monsieur Murray. Je vais débuter avec

des questions qui s'adressent à vous.

- M. DAVID MURRAY:
- 9 R. Parfait.

8

- Q. [167] Tout d'abord, j'aimerais traiter de la
- question des achats de court terme, qui représentent
- un élément important des coûts du Distributeur. Vous
- êtes sans doute au courant que, depuis quelques
- années, le RNCREQ s'est intéressé de près à cette
- question, a commenté la gestion des achats de court
- terme dans différents dossiers. Une séance de
- travail d'ailleurs dans le cadre du plan d'appro qui
- a eu lieu dernièrement nous a permis de mieux
- comprendre le processus. On vous en remercie. Mon
- objectif aujourd'hui n'est pas d'entrer dans les
- détails du processus des achats, mais plutôt parler
- de son encadrement administratif du point de vue du
- contrôle des coûts, donc de votre point de vue de
- 24 gestionnaire.
- Dans les dossiers précédents, vos

- représentants nous ont affirmé à plusieurs reprises
- qu'il n'existait pas de mécanisme pour évaluer en
- rétrospective, donc après coup, si les choix qui
- avaient été faits dans l'année terminée à l'égard
- des achats de court terme avaient été optimaux.
- 6 Pouvez-vous d'abord me confirmer si cette situation
- est toujours la même, donc il n'y a pas eu de
- 8 changement à cet égard-là?
- 9 R. En fait, il y a un mécanisme en fait que vous allez
- voir à travers le panel 3 du processus entre les
- achats de court, moyen et long terme. Donc, vous
- aurez la chance de voir le processus. Donc, monsieur
- Zayat a fait une présentation par rapport à cette
- 14 démarche-là.
- Q. [168] Mais on parle ici d'un processus visant la
- prise de décision en temps réel, si je peux me
- permettre, mais non pas une analyse ex-post du
- caractère optimal des décisions qui auraient été
- 19 prises?
- R. Bien, oui, effectivement. Mais en fait, c'est fait
- en temps réel avec les données du moment.
- Q. [169] D'accord. Dans votre présentation, vous avez
- insisté à plusieurs reprises sur l'importance de
- 1'amélioration continue. Vous avez également parlé
- des Kaizen qui avaient été employés pour... qui

25

avaient été ou qui sont employés pour revoir les 1 processus. Est-ce que vous avez fait ce type 2 d'analyse un Kaizen sur le processus d'achats de 3 court terme? R. En fait, je pense que c'est important de le 5 mentionner, les Kaizen ou les processus à valeur 6 ajoutée, de la façon que l'équipe va fonctionner 7 dans l'organigramme, l'équipe qui va déterminer et 8 qui va chapeauter tous les Kaizen va se rapporter 9 directement à moi. Donc, l'équipe en termes qu'on 10 mentionne en termes de ressources requises pour 11 faire ces analyses-là va se rapporter à moi. Donc, 12 si vous pouvez imaginer l'organigramme, vous allez 13 avoir l'équipe de la Vice-présidence clientèle, vous 14 15 avez réseau, vous avez approvisionnement, affaires réglementaires, bon, toutes les différentes 16 divisions, et sous-groupes qui nous supportent, 17 incluant les équipes de support. 18 Donc, le rôle de l'équipe d'amélioration 19 continue à travers les Kaizen, c'est d'intégrer tout 20 le monde dans l'organisation et de façon 21 transversale. Et l'équipe, c'est pour cette raison-22 là que, dans l'organigramme, l'équipe de mon 23

directeur qui s'appelle François Michaud se rapporte

directement à moi pour pouvoir regarder les

- 162 - Me P. Thibault-Bédard

- processus de l'autre côté et non pas de haut en bas,
- mais de gauche à droite ou de droite à gauche. Et
- naturellement, bien, l'équipe d'approvisionnement va
- faire partie de ces Kaizen-là, comme tous les autres
- 5 regroupements.
- Q. [170] Donc, c'est tout à fait envisageable que le
- processus d'achats de court terme subisse une telle
- analyse une fois que l'équipe sera en place et
- 9 fonctionnelle?
- 10 R. Oui. En fait « subir » est un mot difficile. Je vous
- dirais, on va avoir l'opportunité de regarder
- puisque c'est des opportunités d'amélioration.
- Q. [171] Désolée pour le mot mal choisi.
- R. Non, c'est bon.
- Q. [172] Parfait. Et dans l'éventualité donc d'une
- telle analyse par rapport au processus d'achats de
- cour terme, sentez-vous à ce jour que vous avez en
- main les outils, tous les outils nécessaires, les
- outils suffisants pour évaluer si le processus
- d'achats de court terme est optimal et pour
- identifier des pistes d'amélioration?
- R. Bien, à ma connaissance, oui. Mais c'est pour ça
- qu'on va utiliser l'équipe d'amélioration continue
- pour voir s'il n'y a pas des pistes d'amélioration.
- Et c'est des démarches qu'on va faire à travers

- 163 - Me P. Thibault-Bédard

- toutes les organisations. On a une dizaine... On
- planifie faire une dizaine de Kaizen à travers
- 1'organisation. On va voir. En fait ce qu'on essaie
- d'évaluer, c'est, au fur et à mesure qu'on avance
- dans l'organisation, si on voit des opportunités qui
- sont plus grandes. Il faut prioriser. La job de
- gestionnaire, c'est de prioriser où il y a...
- effort-bénéfice. Et à ces endroits-là qu'on va
- mettre, on va mettre les efforts. Mais,
- effectivement, on prévoit regarder les Kaizen qui
- vont être là.
- Q. [173] Et parlant justement des outils qui peuvent
- nous servir à réaliser de telles analyses, on a été
- informé qu'il n'existe aucun registre chez le
- Distributeur qui permettrait de savoir, par exemple,
- combien de mégawatts d'électricité d'achats de court
- terme ont été achetés à chaque heure donnée et à
- quel prix. Est-ce que vous étiez au courant de cet
- 19 élément-là?
- 20 (13 h 05)
- R. En fait, je sais qu'il y a une analyse, en fait,
- ponctuelle qui est faite dans le département de
- l'approvisionnement. Je peux vous dire qu'il y a
- une... je prends, par exemple, un affichage visuel
- en temps réel de qu'est-ce qui se passe en termes

18

19

20

21

22

23

24

25

- 164 - Me P. Thibault-Bédard d'approvisionnement. Et j'ai eu la chance de voir ce

système-là, donc c'est une belle télévision qui nous le montre de façon... en continu. Je pense que c'est chaque quinze (15) minutes pour nous donner la

statutaire et les besoins actuels.

- Q. [174] Ça fait que ça serait sans doute possible de créer un registre à partir de ça puisque,

  l'information, elle est déjà affichée...
- 9 R. Je ne pourrais pas... je pense que ça serait plus

  10 avec le panel de monsieur Zayat, là, de vous donner

  11 le détail, je ne suis pas à ce niveau de détail là.
- Q. [175] Parfait, j'en prends bonne note. Une autre

  petite seconde, je vous reviens tout de suite. Vous

  vous êtes évité quelques petites questions qui

  finalement n'étaient plus nécessaires. J'aimerais

  parler maintenant du programme de conversion dans

  les réseaux autonomes.

Dans votre présentation vous avez mentionné viser un appel d'offres pour deux mille vingt (2020) pour tous les réseaux. Est-ce que vous vouliez dire d'ici deux mille vingt (2020), parce que, dans le plan stratégique deux mille seize - deux mille vingt (2016-2020), on annonçait des appels d'offres mais échelonnés entre deux mille seize (2016) et deux mille vingt (2020)?

- 1 R. La réponse c'est oui, ça va être échelonné à travers 2 deux mille vingt (2020).
- Q. [176] Donc, ce qui était annoncé dans le plan stratégique demeure d'actualité?
- R. Oui, tout à fait. Si je prends l'exemple des Îles-
- de-la-Madeleine par exemple, donc on prévoit, en
- début d'année, de lancer les appels d'offres. Donc,
- ça va être un des... c'est un des premiers qu'on a
- attaqués, entre guillemets, pour regarder étant
- donné que les bénéfices pourraient être plus grands
- pour les Québécois.
- Q. [177] Puis il y avait deux endroits où les appels
- d'offres étaient prévus pour deux mille seize
- 14 (2016), deux mille dix-sept (2017), est-ce que ça a
- eu lieu?
- 16 R. Il faudrait valider, là.
- Q. [178] Oups! là je ne les ai pas pris en note.
- R. Il y a quatre endroits qu'on a... comme on l'a
- mentionné tantôt. De mémoire, on poursuit le plan
- pour, entre autres, les quatorze (14) réseaux des
- communautés au Nunavik . Donc, de mémoire, le plan
- tient la route.
- 23 Q. [179] D'accord.
- Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. Peut-être pour ajouter, je pense qu'à l'automne deux

- mille seize (2016), on parle Tasiujaq.
- 2 Q. [180] Oui.
- R. Et puis Obedjiwan, je pense que c'était... ça s'est
- 4 terminé le trente et un (31) octobre deux mille dix-
- sept (2017). Et les Îles-de-la-Madeleine, bien, on
- en parlait tout à l'heure, ça devrait être lancé
- 7 sous peu.
- 8 M. DAVID MURRAY:
- R. Oui, en fait, de mémoire, Obedjiwan, c'est biomasse
- et ça a été... il y a eu des demandes de reports
- pour avoir un plus grand nombre de soumissionnaires
- et ça a été accordé par notre équipe, là, il y a eu
- deux ou trois demandes. Monsieur Zayat pourra
- confirmer, là, mais il y a eu deux ou trois demandes
- de reports qu'on a accordées, justement, à la
- 16 communauté.
- 17 Q. [181] Donc, je comprends que, grosso modo, on suit
- 18 le...
- 19 R. Oui.
- Q. [182] ... on suit le plan. Je pourrai vérifier avec
- monsieur Zayat pour le détail de la chose, à ce
- 22 moment-là. Puis si on regarde plutôt du côté des
- mises en service, là aussi on annonçait donc une
- première mise en service deux mille dix-neuf (2019)
- pour Kangiqsujuaq puis ensuite, deux mille vingt

- 167 - Me P. Thibault-Bédard

- 1 (2020), Îles-de-la-Madeleine, Kuujjuarapik,
- Tasiujaq, Obedjiwan, La Romaine. Puis après on en
- avait quinze (15) autres après deux mille vingt
- 4 (2020).
- Donc, à l'égard des mises en service, est-ce
- qu'on anticipe quelconque retard ou...
- R. Non, en fait, l'objectif agressif, je le rappelle,
- il est agressif, c'est par vingt vingt-trois (2023),
- vingt vingt-quatre (2024) d'avoir complété. Mais
- 10 c'est sûr que ça met une pression dans
- 1'organisation, on doit... on doit arrimer les
- différents intervenants dans cette démarche-là. Il y
- a beaucoup de choses à travailler mais on est...
- aujourd'hui, on garde le cap par rapport à ça. Mais
- je tiens à souligner que c'est quand même agressif
- comme objectif.
- 17 Q. [183] Donc, ce qui est identifié pour après deux
- mille vingt (2020), c'est deux mille vingt-trois
- 19 (2023)...
- 20 R. Vingt vingt-trois (2023). Vingt-trois (23), vingt-
- quatre (24), oui.
- Q. [184] Vingt-trois (23), vingt-quatre (24), par
- parfait. Merci. Donc, comme vous le dites, des
- objectifs ambitieux. Je retiens donc, que dans
- certains réseaux autonomes il se peut qu'il se passe

encore quelques années, voire plusieurs années avant 1 que le projet de conversion soit complètement 2 établi. Ce qui m'amènerait à échanger avec vous 3 maintenant sur la production distribuée en réseaux autonomes. Donc, contrairement aux réseaux intégrés, 5 les réseaux autonomes ne sont pas affectés par les 6 surplus, dont vous avez parlé dans votre 7 présentation, et l'approvisionnement y est 8 majoritairement thermique. Vous avez d'ailleurs 9 évoqué, là, dans votre présentation, les enjeux de 10 coûts et de pollution qui étaient reliés à ce 11 contexte particulier là. 12

Donc, dans ce contexte, on a le programme de mesurage net, qui encourage vos clients à produire des kilowattheures renouvelables, qui iraient remplacer donc les kilowattheures plus chers et plus polluants des centrales diesel. Donc, on peut parler, bien sûr, d'un programme qui est avantageux tant sur le plan économique qu'environnemental, vous êtes d'accord avec cette affirmation?

R. Oui, avec les... de mémoire, comme je le disais auparavant, il y a trois tarifs pour les réseaux autonomes qu'on veut proposer avec, je crois, un

maximum de cinquante kilowatts (50 kW) par maison.

25 (13 h 10)

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

Donc, dans le contexte de ces avantages économiques et environnementaux qu'on peut tenter d'aller chercher, vous êtes peut-être au courant, sinon je vous en informe, dans la décision procédurale qui avait mené à la création du programme de mesurage net, c'est à la décision D-2005-175 du dossier R-3551-2004, la Régie avait aussi abordé la question de la microproduction. Et là, je vais m'adresser aussi peut-être à monsieur Hébert, si vous voulez m'aider à confirmer certains éléments.

Selon notre compréhension, si on veut distinguer la microproduction de l'autoproduction, on pourrait définir la microproduction comme une production qui est distribuée et vendue au Distributeur, ce qui la distingue du programme de mesurage net qui, lui, consiste en de l'autoproduction avec un service de stockage. Est-ce que, de façon générale, ma compréhension est bonne? Monsieur Hébert, vous êtes le bienvenu à répondre à la question également, bien sûr.

M. FRANÇOIS G. HÉBERT:

R. Bien, je vous dirais que de façon générale vous avez raison mais, vraiment, le panel 3, les membres qui le composent pourront vraiment répondre à ces questions-là beaucoup plus spécifiquement que

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

monsieur Murray et moi-même.

Q. [185] Parfait. Je vais poursuivre avec mes questions 2 sur le sujet mais n'hésitez pas à me renvoyer au 3 panel 3 au besoin, on référera nos questions là. Dans la fameuse décision dont je vous ai parlé, donc 5 2005-175 qui a établi le mesurage net, la Régie 6 avait indiqué qu'elle restait intéressée par la 7 microproduction mais ne jugeait pas opportun d'en 8 traiter dans ce dossier-là. Puis selon nos 9 connaissances, le sujet n'a pas été remis sur la 10 table par la suite, que ça soit par la Régie ou par 11 le distributeur de la microproduction. 12

Il nous intéresse puisque, encore une fois, si notre compréhension est adéquate, on est d'avis que les limites qui sont actuellement imposées au programme de mesurage net, donc l'obligation d'être localisés sur le même lieu que l'abonné, se limiter à une puissance égale ou moindre de cinq cent kilowatts (500 KW) ou la puissance maximale appelée par l'abonné. Donc, ces limites-là s'expliquent par la nature du programme de mesurage net, c'est-à-dire que c'est un programme à vocation d'autoproduction avec service de stockage.

Par contre, en toute logique - puis là, on comprend qu'on est un peu hypothétiques puisqu'il

n'y a pas de programme de microproduction - mais étant donné que ce programme-là aurait une vocation autre, nous estimons qu'il ne serait pas assujetti aux mêmes conditions. Oui, allez-y.

## 5 M. DAVID MURRAY:

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. En fait, tout ce qui est important, il y a quatre
critères, comme on disait tantôt, qu'on veut
regarder: l'environnement, les coûts, le socialéconomique, c'est-à-dire les emplois; et la
fiabilité du réseau. Ce qui est important de
comprendre, c'est qu'il y a deux affaires
importantes.

Si on a de la microproduction puis on veut réinjecter sur le réseau, un, il faut que ça soit au bénéfice des Québécois; deux, c'est de regarder, justement, s'il n'y a pas d'impact au niveau du réseau, donc de comprendre comment notre système est capable de prendre ça. On veut s'assurer de la fiabilité de notre réseau.

C'est un peu dans cette démarche-là à Quaqtaq qu'on a choisi cette communauté pour essayer, justement, de comprendre les impacts et quelles sont les limites du réseau parce qu'il pourrait, à la limite, parce que si on pousse à l'extrême de faire de l'injection sur le réseau, il

pourrait être requis pour le Distributeur de rajouter des investissements sur le réseau et, à ce moment-là, il faut trouver justement le point de rencontre où on veut se situer.

Maintenant, on va avoir une décision probablement commune québécoise à regarder, c'est-àdire il y a toujours le carré que je vous parlais tantôt avec les quatre critères. On peut l'étirer environnement mais il va y avoir un impact sur les tarifs ou on peut l'étirer sur les tarifs, ça va avoir un impact sur l'environnement, puis essayer de manoeuvrer dans les deux autres axes.

Donc, il va falloir embarquer avec, bon, les attentes, naturellement, du plan de Transition énergétique du Québec et de voir, bon, en tant que Québécois, qu'est-ce qu'on est prêts à faire et à payer pour embarquer dans cette transition énergétique là.

Donc, ça va être une décision qui va devoir impliquer plusieurs intervenants. Mais ma réponse, en fait, c'est tout ce qui est injection, pour nous, c'est juste de s'assurer la fiabilité du réseau. C'est gagnant-gagnant pour tout le monde. Il n'y a pas vraiment de raison pourquoi on ne pourrait pas regarder ou considérer des options d'injection sur

- 173 - Me P. Thibault-Bédard

- le réseau en autant que ça respecte la fiabilité de
- notre réseau.
- M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. Puis c'est précisément, on le rappelle, un des buts
- du projet pilote de Quaqtaq d'évaluer ce type
- d'événement là sur les réseaux, d'injection sur les
- 7 réseaux.
- 8 Q. [186] O.K. Donc, dans la mesure où on trouve un
- 9 équilibre juste entre ces quatre critères là, vous
- êtes ouverts à la mise en place d'un programme de
- microproduction en réseau autonome.
- 12 M. DAVID MURRAY:
- R. Ça fait partie, en autant qu'on reste dans les
- paramètres puis c'est gagnant-gagnant pour tout le
- monde. Vous savez, on essaie de balancer plusieurs
- variables entre les tarifs, la satisfaction
- 17 clientèle, l'amélioration continue et autres.
- 18 Effectivement, il y a des opportunités, je
- 1' ai dit dans mon introduction, ça coûte plus de
- deux cent huit millions de dollars (208 M\$) les
- réseaux autonomes pour les Québécois. Il faut
- trouver des solutions, ça va être au bénéfice de
- tout le monde.
- Donc, autant que ça va aider à garder nos
- tarifs à l'intérieur de l'indice des prix à la

- 174 - Me P. Thibault-Bédard

- consommation, bien ça va aider l'environnement.
- 2 C'est gagnant-gagnant. D'ailleurs, comme mon
- confrère le disait ici, on a commencé puis on est
- très anxieux de continuer cette démarche-là avec les
- 5 communautés. On a des tables de discussion avec les
- 6 communautés autochtones puis on veut poursuivre ces
- discussions-là. Je pense que c'est au bénéfice de
- 8 tous.
- 9 (13 h 15)
- Q. [187] D'accord. Une dernière précision s'il vous
- plaît. Lorsque vous avez parlé de l'horizon deux
- mille vingt-trois-deux mille vingt-quatre (2023-
- 2024) pour la balance, là, des réseaux autonomes,
- c'est bien la mise en service et non pas uniquement
- pour l'appel d'offres. Les appels d'offres sont
- prévus plus rapidement et...
- 17 M. DAVID MURRAY:
- 18 R. Oui, dans mon plan ambitieux.
- Q. [188] Dans le plan ambitieux, d'accord. Je vous
- remercie, ça termine mes questions.
- 21 R. Merci.
- 22 Q. [189] Merci.
- LA PRÉSIDENTE :
- Merci, Maître Thibault-Bédard. Nous sommes rendus à
- SÉ-AQLPA et maître Neuman. L'habitude qui m'a

- 175 -

1 fait...

2

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [190] J'allais le mentionner. Alors bonjour, Madame 3 la Présidente de la Régie et Madame la Présidente de 4 l'audience. Bonjour, Monsieur le Régisseur. Bonjour 5 au personnel de la Régie et bonjour, Messieurs. 6 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques. Mes 7 questions en principe sont adressées à monsieur 8 Murray, mais en fait comme tout à l'heure, 9 l'ensemble du panel peut y répondre si... ce serait 10 même très bien venu. Alors, Monsieur Murray, vous 11 avez parlé un peu plus tôt dans votre présentation 12 aujourd'hui de la croissance des ventes qui est 13 anémique et votre planche numéro 6 de la pièce 14 15 déposée ce matin, qui est la pièce B-143, HQD-17, Document 1 mentionne vos efforts de développement 16 des marchés. La planche 16 parle de votre équipe de 17 développement des affaires et cela fait aussi partie 18 de votre plan stratégique dont on a d'ailleurs parlé 19 ce matin aussi. Et la planche 23 note votre défi de 20 préparer la transition énergétique et votre autre 21 défi de développement des marchés pour tirer profit 22 des surplus énergétiques. J'aimerais avoir un peu 23 votre vision d'ensemble et j'aimerais, si c'était 24 possible, que vous puissiez indiquer comment est-ce 25

- 176 -

1	que vous concevez le lien entre premièrement
2	l'accroissement de vos surplus énergétiques à la
3	fois déjà constatés, mais aussi ceux qui sont
4	prévisibles à mesure qu'il y aura un accroissement
5	de l'effet des programmes d'efficacité énergétique
6	et éventuellement de la transition de certains de
7	vos clients vers l'autoproduction, comme ça a été
8	mentionné tout à l'heure, et d'autre part, le
9	développement souhaitable des ventes, notamment
10	par que ce soit par des programmes de conversion
11	à partir d'autres formes d'énergie vers
12	l'électricité ou d'autres formes de développement
13	des ventes. J'aimerais voir comment est-ce que vous
14	concevez stratégiquement le lien entre ces deux
15	aspects.
16 R	. Oui, en fait toute une opportunité pour nous de
17	générer. Premièrement, on a déjà des surplus, mais à
18	avoir la chance de rencontrer différente
19	intervenants dans le domaine de l'énergie et qui
20	nous rencontrent, nous, au Québec. La croissance
21	potentielle, par exemple, pour attirer les centres
22	de données elle est très intéressante. Et on en est
23	tellement convaincu que de faire de l'efficacité
24	énergétique va non seulement pouvoir aider la
25	facture des Québécois, mais va pouvoir aussi en même

temps nous générer de l'énergie qu'on va pouvoir utiliser et amener des entreprises à l'extérieur du Québec, qui viennent s'installer ici, créer des emplois. Puis en plus ces entreprises-là, souvent dans des centres de données on aide, ça va plus loin que nos frontières, mais chaque petit clic de souris quand il est fait aux États-Unis il est fait par une source peut-être plus polluante que notre source ici. Donc je peux vous dire que les entreprises avec lesquelles on parle aujourd'hui, là, ne le réalisaient pas et le réalisent de plus en plus aujourd'hui. Donc pour moi, c'est une belle opportunité de pouvoir jumeler les deux transitions. Ça peut être gagnant... ça peut être gagnant pour les Québécois dans tous les angles.

Q. [191] Comme vous le savez, notre organisme participe à d'autres dossiers devant la Régie de l'énergie, notamment des dossiers de Gaz Métro qu'il faudra dorénavant appeler Énergir, et Gazifère.

Dans ces différents dossiers nous avons noté, d'une part dans le cas de Gaz Métro/Énergir, que celle-ci vise à intégrer dans les activités de sa force de vente également des activités par lesquelles le même personnel de l'entreprise peut rejoindre les mêmes clients également pour aborder

- 178 -

1	avec eux des questions telles que l'efficacité
2	énergétique ou éventuellement des programmes
3	commerciaux. Et nous avons remarqué cette même
4	approche de la part de Gazifère dans son dossier
5	récent qui a été présenté auprès de la Régie.
6	(13 h 25)
7	Où est-ce qu'Hydro-Québec Distribution en est par
8	rapport à ça. C'est à dire comment est-ce qu'elle
9	conçoit éventuellement, est-ce qu'elle conçoit
10	l'intégration des démarches de ventes et des
11	démarches auprès des clients pour leur suggérer des
12	programmes d'efficacité énergétique ou d'autres
13	programmes. Est-ce qu'elle prévoit essayer
14	d'intégrer davantage ou est-ce qu'elle le fait déjà,
15	ces deux démarches au sein de son personnel.
16	R. Oui. En fait comme, il y a deux « focus » qu'on
17	essaie de mettre à l'organisation puis en fait on
18	débute, il n'y avait pas d'équipe de ventes comme
19	telle en plan donc avec une équipe de ventes on veut
20	attirer des nouvelles types d'industries. Donc, ces
21	nouvelles types d'industries requièrent des
22	connaissances très spécifiques.
23	Je vous parlais C'est bien de parler
24	d'électricité, mais en arrière de l'électricité,
25	pour une raison de données, il va y avoir tout ce

- 179 -

qui est le volet télécom et c'est la deuxième question après le côté de l'électricité.

Donc, c'est dur aujourd'hui de répondre. On va voir comment on peut intégrer on veut essayer d'optimiser le plus possible. Le but c'est pas de rajouter des ressources de façon inutile. Le but c'est d'être capable de répondre à la demande de nos clients et aujourd'hui on débute dans cette démarche-là. On voit des opportunités très claires, mais faut pas délaisser le côté où la technicalité de nos entreprises québécoises, que ce soit les serres ou toutes les autres industries qu'on a pu rencontrer, les centres de ski comme mentionné précédemment, il faut développer à amener cette expertise-là, à continuer à la garder en fait pour optimiser les factures des entreprises au Québec.

- Q. [192] Mais l'intégration au niveau de votre personnel n'est pas encore fait? C'est pas les mêmes personnes qui vont approcher le client pour les ventes et l'approcher pour lui proposer des programmes d'efficacité. C'est bien ça? C'est pas encore fait?
- 23 R. Non. On commence dans le secteur des ventes. On 24 commence. On est à nos premiers pas aujourd'hui. 25 Donc, de commencer à les intégrer alors qu'on

- 180 -

- commence, c'est un petit peu difficile aujourd'hui.
- On n'est pas rendu là.
- Q. [193] Et je sais pas si ça fait partie de ce même
- contexte, quand vous parlez de l'amélioration des
- processus, est-ce que ça fait partie de ça? Ça fait
- partie de vos objectifs, en fait, quand vous parlez
- 7 d'améliorations du processus?
- 8 M. DAVID MURRAY:
- 9 R. En fait, l'amélioration continue, oui, certainement,
- mais il faut avoir, aujourd'hui l'équipe
- d'améliorations continues ou l'endroit où on veut,
- comme j'ai dit précédemment en fait, on a fait des
- changements structurels chez Hydro-Québec qui ont
- permis, on a pris des gros blocs qu'on a bougés qui
- nous a permis d'aller chercher les quatre cent
- trente-deux millions (432 M) d'économie. L'équipe
- 17 d'améliorations continues va être transversale de
- 18 l'autre côté des organisations pour raffiner les
- 19 processus de façon de fonctionner. Ça va couvrir, ça
- couvre en fait pour ceux qui connaissent tout ce qui
- est la méthodologie d'améliorations continues qui
- n'est pas propre à Hydro-Québec, mais les KAIZEN
- entre autres, c'est vraiment un processus
- transversal. Donc, ça va couvrir toutes les
- opportunités qu'on peut aller chercher. Donc, si

- 181 -

- 1 l'équipe de vente va être intégrée, la réponse
- c'est: oui, mais aujourd'hui on est pas rendu là.
- Aujourd'hui puisse qu'on débute.
- 4 M. FRANÇOIS HÉBERT:
- 5 R. D'ailleurs je vous rappellerais que les deux
- directions dont on parle, soit celle du
- développement de marché et l'équipe qui veille aux
- clients actuels, relèvent de la même personne. C'est
- monsieur Filion, alors il y a déjà une intégration
- structurelle dans l'entreprise, mais qui va se
- 11 raffiner, comme le disait monsieur Murray, au fil
- des ans ou des mois.
- 13 M. DAVID MURRAY:
- R. Alors que l'équipe d'améliorations continues relève
- directement de moi.
- 16 Q. [194] Est-ce que l'on peut comprendre que c'est un
- projet pour cette année, en fait, pour l'année
- témoin deux mille dix-huit (2018) de procéder à
- cette intégration. Est-ce qu'on peut s'attendre à
- avoir des résultats à la fin de l'année deux mille
- 21 dix-huit (2018).
- R. Quand vous parlez de cette intégration?
- Q. [195] L'intégration de la fonction de démarcher pour
- les ventes et la fonction de démarcher pour offrir
- des programmes d'efficacité énergétique.

- 182 -

1 R. En fait, on commence aujourd'hui. Ça va dépendre du volume qu'on va regarder. Donc, si on se part une 2 entreprise ensemble, puis on a une vision d'aller 3 chercher un certain volume, si le volume est quatre, cinq fois plus, bien il va falloir s'ajuster, on 5 veut surtout pas perdre les opportunités. Comme vous 6 le savez, il y a des très grandes entreprises qui 7 essaient de s'établir un petit peu partout dans 8 différentes provinces, que ce soit au Québec ou aux 9 États-Unis et chacune des provinces ou des états 10 essaie d'aller chercher, on veut juste pas manquer 11 les opportunités. Faut s'ajuster. 12

- Q. [196] Mais vous n'avez pas cet objectif avec un échéancier dans vos plans pour deux mille dix-huit (2018).
- R. L'objectif d'essayer de trouver les formes 16 d'optimisation, je pense que je l'ai déjà déclaré à 17 travers une équipe d'amélioration continue qu'on 18 veut mettre en place; pour l'équipe des ventes, faut 19 nous laisser le temps de débuter cette démarche-là 20 et de faire le démarchage. On est en démarchage. On 21 est comme en, excusez l'anglicisme, en « start-up » 22 à ce niveau-là. C'est pas quelque chose qu'on avait 23 chez Hydro-Québec. 24
- Q. [197] Sur un autre sujet, en deux mille dix-sept

1	(2017), vous aviez présenté auprès de la Régie un
2	programme de conversion d'autres sources d'énergie
3	vers l'électricité pour le marché CII en le
4	qualifiant de programme commercial et à ce titre la
5	Régie l'a examiné, mais l'a rejeté car les
6	programmes qui sont qualifiés « programmes
7	commerciaux » doivent satisfaire à certains critères
8	de rentabilité et le tribunal avait jugé qu'Hydro-
9	Québec Distribution n'avait pas réussi à démontrer
10	cette rentabilité.
11	(13 h 30)
12	Mais, comme vous le savez également, le
13	gouvernement a maintenant une politique, une
14	Politique énergétique deux mille trente (2030) qui
15	promeut la transition énergétique. Et à l'intérieur
16	de cet objectif, encourage les programmes et mesures
17	en transition énergétique.
18	Est-ce qu'Hydro-Québec Distribution envisage
19	de redéposer auprès de la Régie un programme de
20	conversion pour ce marché CII, non plus à titre de
21	programme purement commercial, mais à titre de
22	programme en transition énergétique?
23	M. DAVID MURRAY :
24	R. En fait, un, premièrement, je pense que ça fait
25	partie du processus, on amène de nouvelles

- 184 -

propositions et c'est à la Régie justement de faire ces évaluations-là. On n'a pas eu le détail encore de la décision. On va attendre le détail de la décision pour revoir qu'est-ce qu'on peut faire. On pense qu'il y a certainement une façon de trouver des situations qui pourraient être gagnantes-gagnantes pour tous les Québécois et pour l'environnement, mais on va attendre de voir le détail de la décision.

Par la suite, on va regarder quelles sont les options pour nous parce qu'on pense qu'effectivement il y a un potentiel important en termes de ventes et il y a un potentiel important en termes d'impacts sur la transition énergétique, mais on va attendre, on va attendre le détail de la décision.

Q. [198] Mais là, actuellement, vous n'avez pas...

parce que vous avez mentionné, puis on le sait, que
vous devez ou vous êtes en train de déposer des
propositions à l'organisme Transition énergétique
Québec en transition, innovation et efficacité
énergétique. Ça ne fait pas déjà partie de ce que
vous avez dans vos cartons, de ce que vous avez déjà
proposé à Transition énergétique Québec?

R. En fait, c'est certain que ça va faire... ça fait

mêmes critères.

1 partie du point. Je rappelle, il y a quatre, il y a quatre points qu'on veut rencontrer, donc c'est les 2 mêmes quatre points. C'est-à-dire il y a un impact 3 financier, il y a un impact environnemental, la 4 fiabilité puis le socioéconomique, donc c'est les 5

> Puis on va être appelé, à travers les prochaines années, à jouer dans ces quatre critèreslà pour ce dossier en question, mais probablement plusieurs autres dossiers. Donc, il va falloir travailler ensemble et on va travailler avec Transition énergétique sur tous les types de dossiers. Encore une fois, on attend le détail de la décision, donc...

Q. [199] Oui. 15

6

7

8

9

10

11

12

13

14

25

- R. ... je ne peux pas me positionner aujourd'hui... 16
- Q. [200] Oui. 17
- R. ... je n'ai pas le détail de la décision. 18
- Q. [201] Oui. Mais ma question, et je pense que vous 19 avez répondu par la négative, c'est qu'actuellement 20 il n'y a pas de projet sur la table, il n'y a pas de 21 projet qui a été déposé. Je ne parle pas de ce que 22 23 vous envisagez peut-être de faire plus tard, mais actuellement, il n'y a pas déjà de nouveaux projets 24 de programme de conversion qui est sur la table...

- 186 -

1	R.	Bien.	en	fait

- 2 Q. [202] ... à Transition énergétique Québec?
- R. ... on a un projet, mais il est en débat
- 4 présentement.
- 5 Q. [203] O.K.
- R. Je veux attendre d'avoir le détail pour être capable
- justement d'ajuster le tir.
- Q. [204] O.K. Vous avez traité de ce que vous déposez
- ou êtes en train de déposer auprès de Transition
- 10 énergétique Québec quant à des programmes
- 11 d'efficacité énergétique. Et je ne suis pas tout à
- fait... et vous en avez parlé en réponse au GRAME et
- au ROEÉ un peu plus tôt aujourd'hui. Et je ne suis
- pas tout à fait sûr que j'ai bien compris ce que
- vous avez affirmé. Ça fait que je vais vous demander
- de m'éclairer à ce sujet.
- J'ai cru comprendre, mais peut-être que j'ai
- mal compris, que ce que vous avez déposé pour
- 1' instant à Transition énergétique, c'est simplement
- de continuer ce que vous faites déjà, qu'il n'y a
- pas de nouvelles choses que vous proposez en
- efficacité énergétique.
- 23 R. En fait, il y a des choses qu'on a échangées avec
- l'équipe de Transition énergétique Québec depuis sa
- création, sauf que c'est à eux de finaliser leur

- plan et de le présenter par la suite et de
- déterminer, parce qu'il y aurait des possibilités de
- certaines choses qu'eux, voudront peut-être prendre
- versus nous. Donc, aujourd'hui on peut spéculer,
- mais on ne le sait pas encore aujourd'hui, donc.
- Q. [205] C'est pas de ça que je parlais. Je parlais de
- 7 ce que vous avez proposé, pas de ce que vous allez
- peut-être proposer. Est-ce que vous avez déjà
- 9 quelque chose sur la table...
- 10 R. Bien...
- 11 Q. [206] ... en plus de la reconduction de ce que vous
- 12 faites déjà?
- R. Les projets qu'on a proposés, c'est les projets
- qu'on a déjà mis en action, comme le Village de
- Quaqtaq, la transition des réseaux autonomes. Notre
- plan stratégique pour nous, il n'a pas changé du
- tout au tout. On continue à garder notre plan
- stratégique.
- Quand Transition énergétique va arriver avec
- la cible des objectifs et le plan détaillé pour
- chacune des institutions au Québec, bien à partir de
- ce moment-là, on va pouvoir s'ajuster. Mais, on a
- déjà une démarche qui est faite pour la transition
- énergétique, puis on veut continuer à faire cette
- 25 démarche-là.

- 1 (13 h 35)
- Q. [207] Nous avons cru comprendre que le futur plan
- directeur de Transition énergétique Québec débute,
- sa période quinquennale débute le premier (1er)
- avril deux mille dix-huit (2018)?
- 6 M. DAVID MURRAY:
- R. Je ne veux pas donner les dates. C'est les dates
- préliminaires que j'avais en tête. Ce n'est pas à
- moi à répondre pour Transition énergétique Québec.
- Q. [208] En tout cas, on a un témoin. On a participé à
- des séances de consultation et c'est...
- 12 R. De mémoire...
- Q. [209] ... le plan quinquennal, ce n'est pas deux
- mille dix-neuf (2019) plus cinq ans, c'est deux
- mille dix-huit (2018).
- R. De mémoire, avril fait du sens, mais il faudrait que
- je regarde dans mes notes et je ne les ai pas avec
- moi.
- 19 Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 20 R. Évidemment, il va y avoir une entrée progressive,
- j'imagine, c'est quand même une grosse organisation;
- c'est beau d'avoir un plan, encore faut-il le mettre
- en oeuvre puis la lecture qu'on a c'est que ce sera
- fait graduellement mais je pense que ça appartiendra
- au TEQ de vous préciser le rythme auquel ce plan-là

- 189 -

- sera intégré.
- Q. [210] Là, je ne parle pas de ce que TEQ va proposer.
- Je parle de ce que, vous, vous avez dans vos
- cartons, de ce que HQD a dans ses cartons. Est-ce
- que vous avez quelque chose de prêt pour entrée en
- 6 viqueur...
- 7 Me ÉRIC FRASER:
- 8 Objection.
- 9 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- ... le premier (1er) avril deux mille dix-huit, en
- plus de ce que vous faites déjà.
- 12 Me ÉRIC FRASER :
- Je pense que les témoins ont déjà comme donné pas
- mal d'informations. On s'entend qu'on parle de TEQ,
- TEQ qui va présenter son plan directeur. Donc, on
- parle de quelque chose qui est en mouvement, qui est
- en progression. Je ne pense pas que les témoins
- peuvent aller plus loin ou qu'il est souhaitable
- qu'ils aillent plus loin que ça. D'autant plus qu'on
- s'entend qu'il s'agit d'un paquet d'éléments qui
- n'ont pas d'impact direct sur le dossier tarifaire
- puisque, en ce qui concerne notre preuve sur
- l'efficacité énergétique, c'est clair, ce qu'on va
- faire est là. Donc c'est spéculatif et je crois
- qu'on devrait passer à une autre ligne de questions.

- 190 -

	3 6	
1	Mer	$\sim$ 1
1	1.1CT,	<b>-</b> ⊥ •

- 2 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- L'objection est mal fondée puisque je n'ai pas posé
- des questions au sujet de ce que TEQ veut faire.
- J'ai posé une question au sujet de ce que HQD
- propose, et savoir est-ce que HQD a quelque chose de
- prêt. Et le contexte de notre question, c'est que la
- 8 date, c'est le premier (1er) avril deux mille dix-
- huit (2018). Et nous sommes en train de traiter de
- la cause tarifaire deux mille dix-huit-deux mille
- dix-neuf (2018-2019.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Je comprends, et c'est le point, je pense, de
- monsieur Fraser. Alors quelle est la pertinence?
- Parce que le point, c'était que, là, ils ont demandé
- le cent dix millions (110 M\$). Alors, si vous êtes
- capable de me faire un lien entre ce qu'ils ont pu
- proposer à TEQ, ce que TEQ pourrait peut-être
- regarder et les montants demandés par Hydro-Québec
- dans la prochaine... dans la présente tarifaire, je
- vais vous écouter.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- En fait, je ne m'interrogeais pas sur ce que TEQ
- pourrait proposer puisque, manifestement, le plan de
- TEQ ne sera pas adoptée avant le premier (ler) avril

PANEL 1 - HQD Contre-interrogatoire - 191 - Me Dominique Neuman

- deux mille dix-huit (2018). Donc, ce n'est pas de ça
- que je parle. Je parle de ce que HQD a dans ses
- cartons et de prêt à mettre en oeuvre en deux mille
- 4 dix-huit (2018).
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Mais ce qu'il a dans ses cartons, c'est ce qu'il y a
- dans le dossier tarifaire.
- 8 Me ÉRIC FRASER:
- 9 Exact.
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- 11 C'est parce que je comprends votre point, mais on ne
- peut pas rentrer...
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Je voulais voir si...
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- On ne peut pas aller à l'extérieur du dossier
- tarifaire.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Je voulais voir s'il y avait une amélioration,
- quelque chose qu'ils sont prêt à nous présenter qui
- est déjà... En tout cas, c'était ça le sens de ma
- question. C'est de voir s'il y avait quelque chose
- de plus.
- LA PRÉSIDENTE :
- Mais je ne pense pas que les témoins soient disposés

- 192 -

- à vous le donner.
- Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. Chose certaine, Maître Neuman, si vous me permettez,
- Madame la Présidente, c'est qu'on a l'intention de
- déployer tous les efforts qui ont été mentionnés au
- dossier tarifaire avec les sommes qui sont demandées
- en deux mille dix-huit; alors ça c'est clair dans
- notre esprit, il n'y a pas de changement de plans de
- match à ce niveau-là et on verra en avril ce qui
- adviendra du plan stratégique du TEQ.
- 11 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 12 Q. [211] Je passe à une autre ligne de questions
- concernant les réseaux autonomes. C'est un sujet que
- nous avons traité dans un autre dossier, le
- R-3986-2016, et en fait dans le dossier de tous les
- plans d'approvisionnement d'Hydro-Québec
- Distribution depuis qu'ils sont présentés auprès de
- la Régie. Et ce que nous avons constaté au cours des
- dernières décennies, c'est que l'objectif de
- convertir tous ou presque tous les réseaux autonomes
- ou d'y intégrer des formes d'énergie renouvelable,
- cet objectif est toujours là depuis vingt (20) ans,
- et avec le résultat qu'on n'a toujours rien qui est
- en service, il y a toujours un plan, il y a toujours
- un projet, puis il y a toujours des délais qui

s'ajoutent, ça continue toujours d'être reporté.

Donc, si on regarde les plans... ce qui est 2 exprimé à ce sujet il y a dix ans, c'était tout 3 aussi enthousiasmant que ce qui a été exprimé 4 aujourd'hui, ce qui a été exprimé même il y a quinze 5 (15), vingt (20) ans, c'était tout aussi 6 enthousiasmant, on devait tout convertir, finalement 7 rien n'a été fait. Qu'est-ce qui peut nous 8 convaincre que cette fois sera la bonne, qu'il y 9 aura des projets? Et je mets dans le contexte 10 suivant. C'est qu'il y a eu un grand bémol qu'Hydro-11 Québec Distribution a mis récemment sur ses projets 12 en réseaux autonomes, c'est qu'ils doivent 13 satisfaire les critères de rentabilité. Et nous 14 avons eu un débat au dossier R-3986 sur comment 15 calculer la rentabilité. Donc, ce que nous 16 craignons, c'est que, maintenant, sous le prétexte 17 de la non-rentabilité, que les choses soient encore 18 remises à plus tard comme elles l'ont été depuis 19 vingt (20) ans. 20

21 (13 h 40)

22 R. En fait, si je peux vous rassurer, on a fait des
23 démarches très ciblées avec la communauté des Îles24 de-la-Madeleine qui est notre réseau le plus
25 important. D'ailleurs, c'est dans les médias et

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

directement avec la municipalité. On a eu des rencontres pour établir les conditions du milieu pour qu'on puisse aller en appel d'offres. Donc c'est concret. Ça s'est passé dans le premier trimestre. Ils vont être capables justement d'aller chercher ces appels d'offres. Je rappelle qu'il y a aussi l'aspect de l'éolien aux Îles-de-la-Madeleine avec... on est en train d'ouvrir les enveloppes pour le six mégawatts (6 MW). On vient d'installer ça ne fait pas un mois des panneaux solaires à Quataq. J'ai visité personnellement les différentes communautés, j'ai nommé un directeur spécifique pour prendre le dossier et s'assurer de l'épauler étant donné qu'il y a une complexité par rapport à ce dossier-là, pour être capable de s'arrimer. On a eu, de mémoire, trois rencontres avec les communautés pour trouver les meilleurs moyens de s'associer. Les communautés ont créé leur propre entreprise, PowerCo pour justement faire face et arrimer leurs décisions.

Je pense qu'il y a du mouvement quand même assez intéressant. Puis pour nous, l'économique, je suis d'accord avec vous, sauf que l'économique à deux cent huit millions (208 M), je pense qu'on est capable de trouver des endroits qui vont être non

seulement bénéfiques pour réduire les coûts, mais qui vont être aussi bons pour l'environnement. Juste en termes, puis ça, c'est toutes ces démarches-là qu'on est à regarder. L'optimisation des moteurs qu'on est à regarder aussi dans les différents réseaux, puisqu'il est utopique de penser que les réseaux, avec tout ce qui est de source renouvelable va être unique. Je pense qu'on peut réaliser qu'à moins quarante Celsius (-40 oC) il va toujours avoir besoin d'un petit peu de... malheureusement, d'efforts jusqu'à tant... jusqu'à tant que... d'efforts non verts jusqu'à tant qu'on trouve une solution, mais je ne suis pas certain que ça va être... que je vais être encore assis ici à ce moment-là.

Mais je pense qu'il y a plusieurs efforts qui sont faits puis on a démontré à travers la nouvelle organisation et l'équipe de Richard Lagrange qu'on peut prendre le taureau par les cornes. Et les actions suivent dans le premier trimestre, on va voir la décision sur l'éolien, on va voir l'appel d'offres qui va partir des Îles-de-la-Madeleine. Vous avez d'ailleurs Obedjiwan, Tasiujaq puis t'sais, pour ce qui est de la biomasse, c'est nous qui supportons les reports.

- 196 -

Quaqtaq, on en a parlé, donc honnêtement, je pense qu'on a fait beaucoup, beaucoup de démarches dans la dernière année et mis toute la vélocité nécessaire. Je veux baisser les tarifs, les coûts par rapport aux autonomes. Puis honnêtement, je pense qu'on est

capable de trouver des solutions gagnantes pour...

7 M. FRANÇOIS G. HÉBERT:

M. DAVID MURRAY:

21

- R. J'ajouterais, Maître Neuman, qu'il y a le dossier
  qui est sous étude aussi, le raccordement du village
  de La Romaine qui est un important dossier pour nous
  également, qui va contribuer à la réduction des gaz
  à effet de serre au Québec.
- Q. [212] J'entends et j'apprécie ce que vous dites, ce 13 que les deux membres du panel indiquent. Est-ce que 14 je dois comprendre qu'au niveau corporatif, qu'au 15 niveau de la haute direction qu'il y a une volonté 16 différente ou plus grande que ce qui a existé au 17 cours des vingt (20) dernières années, de mener à 18 terme des projets d'intégration d'énergie 19 renouvelable dans les réseaux autonomes? 20
- 22 R. Je ne pourrais pas juger pour le passé, mais on une 23 politique énergétique qui nous pousse certainement 24 dans la bonne direction. Donc, je pense qu'il en va 25 de soi. Si on est capable d'utiliser les nouvelles

- 197 -

1 sources d'énergie, peut-être que jadis le coût du solaire, le coût de l'éolien n'était peut-être pas 2 aussi compétitif. Je pense qu'il y a une conjoncture 3 qui peut faire aujourd'hui, comme vous le mentionnez, là, tout ce qui est photovoltaïque, vous 5 avez probablement vu la chute des prix dans le 6 marché. Bien, je pense qu'il y a une coïncidence de 7 plusieurs événements, là, qui viennent faire en 8 sorte qu'on est à une croisée des chemins, je l'ai 9 dit en entrée de jeu. On est à la croisée des 10 11 chemins au niveau du monde énergétique, il y a une transition qui s'en vient. Il faut la regarder, il 12 ne faut pas l'ignorer. 13

- Q. [213] Je vous remercie bien. Je passe à une autre 14 15 ligne de questions concernant les objectifs corporatifs. Comme vous avez peut-être vu dans le 16 rapport que nous avons déposé, qui est la pièce SÉ-17 1, Document 1 et Document 2, puis qui avait une 18 correction à un tableau. Et je fais référence au 19 tableau 5.1 amendé, donc qui se trouve dans la pièce 20 SÉ-1, Document 2, qui est également connu sous la 21 cote C-SÉ-0012. 22
- R. Oui, c'est bon.
- Q. [214] Nous avons noté une certaine contradiction entre des objectifs... entre deux des objectifs

- 198 -

1	corporatifs deux mille dix-sept (2017) du
2	Distributeur, à savoir qu'il y a d'une part une
3	récompense qui est accordée pour la précision des
4	prévisions de vente. Et il y a une récompense qui
5	est accordée pour la hausse des ventes durant la
6	même période visée. Et dans le critère de récompense
7	de la précision, il y a certaines exclusions,
8	certains aspects qui ne sont pas pris en compte dans
9	la récompense de la précision, mais ça n'exclut pas
10	la question des hausses de vente auprès des pour
11	des nouveaux contrats signés, alors que ça se trouve
12	dans l'autre critère l'autre objectif corporatif.
13	R. En fait

14

15

(13 h 45)

- Q. [215] Est-ce que vous voyez cette contradiction?

  Est-ce que vous voyez s'il y a un moyen que l'on
  pourrait la résoudre?
- 19 R. En fait c'est pas, je vois pas d'opposition, en
  20 fait, je pense d'être capable de comprendre les
  21 dynamiques du marché, vous savez, on a des centaines
  22 et des centaines de variables que monsieur Vallette
  23 doit analyser pour faire les prévisions des ventes
  24 que ce soit des différents secteurs industriels,
  25 commercial, et d'efficacité énergétique, je peux

- 199 -

1 vous en donner plusieurs autres. Donc pour moi, c'est important d'avoir une prévision, une bonne 2 précision pour justement optimiser les achats et 3 aussi pour monsieur Zayat de comprendre ce que le 4 vice-président développement des marchés va faire, 5 c'est-à-dire s'il est pour développer des marchés et 6 comprendre les nouvelles possibilités soit d'énergie 7 ou de puissance, bien de s'assurer qu'on est bien 8 balisé entre les deux. Ça fait que c'est un peu un 9 processus d'arrimage au contraire entre les deux, 10 puis de s'assurer qu'il n'y a pas de surprise, parce 11 que les surprises, normalement, ça coûte cher. 12

- Q. [216] D'accord. Je passe à un autre des objectifs
  qui est celui de la maîtrise de la végétation qui
  est un des cinq défis des prochaines années que vous
  avez identifié à la planche 23 de votre présentation
  d'aujourd'hui.
- 18 R. Quand vous parlez d'objectifs, c'est pas dans les
  19 objectifs... Ils ne sont pas là, je peux vous le
  20 dire.
- Q. [217] C'est pas les objectifs, mais en fait dans les défis pour les prochaines années.
- 23 R. Oui. Oui.
- Q. [218] Et qui est également comment, dans la planche 23. Ça fait qu'il est le cinquième et sur lequel

- 200 -

vous allez également élaborer deux planches plus 1 haut, la planche 21, et nous savons et ça c'est dans 2 la deuxième partie de l'audience au présent dossier 3 que cela sera discuté qu'Hydro-Québec Distribution propose d'exclure les coûts en maîtrise de la 5 végétation du mécanisme incitatif qui va être 6 ultimement examiné par la Régie. Est-ce que vous 7 pourriez élaborer sur l'imprévisibilité de ces 8 dépenses en maîtrise de la végétation. 9

- 10 R. Que voulez-vous dire par imprévisibilité?
- Q. [219] En fait, un des éléments sur lequel on 11 aimerait vous entendre, c'est que c'est un des 12 aspects qui aura, dont il faudra ultérieurement 13 tenir compte, pas aujourd'hui, mais dans l'audience 14 de février, c'est de savoir si certains critères 15 sont satisfaits qui justifient d'exclure ces coûts 16 du mécanisme incitatif, donc je vais pas parler du 17 mécanisme maintenant, mais je parle juste de 18 l'aspect imprévisibilité qui est un des éléments qui 19 auront ultérieurement à être pris en compte. 20
- LA PRÉSIDENTE :
- Maître Newman, je vais ... Si les témoins veulent répondre, c'est correct, mais je vais vous demander de respecter la délimitation qu'on a faite. On est en tarifaire avec des charges. Le MRI, si vous

1

2

3

4

5

6

7

8

9

23

24

25

- 201 -

voulez discuter des critères, est-ce que ou pas ou sa rencontre de critères d'imprévisibilité, je vais vous demander de garder ça pour février, parce que si on commence à tout mélanger, on n'en sortira pas.

- Q. [220] O.K. Donc, je ne vais pas relancer, je ne vais pas développer davantage sur ceci. Je vais voir si la réponse peut être fournie et de toute façon, c'était dans ma liste, ma dernière question de ma liste de guestions.
- R. En fait, puis sans déborder, les besoins qu'on a 10 aujourd'hui, c'est des besoins ... sont requis, 11 c'est à voir, puis on va laisser le panel 2 vous en 12 faire part, puis il y a plus d'informations sur les 13 tendances de ce qui se produit avec l'environnement, 14 on a un spécialiste aussi en végétation, en 15 foresterie, qui va être interrogé, mais je peux dire 16 que les besoins qu'on a c'est des besoins réels. On 17 voit une transformation importante. Les pannes, 18 elles sont réelles, les demandes clients, elles sont 19 réelles, les plaintes des municipalités elles sont 20 réelles. Donc, on se doit de s'ajuster par rapport à 21 cette dynamique-là. 22

À travers la MRI, il va y avoir des mécanismes qu'on va pouvoir s'ajuster au fur et à mesure, mais aujourd'hui, je peux vous dire que les

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

- 202 -

besoins sont là et les plaintes, moi je les reçois au quotidien puis ça m'a amené à regarder un peu la situation des différentes municipalités au Québec. Il y a des municipalités qui sont plus impactées aujourd'hui, donc on veut donner des tarifs uniformes au Québec, on doit donner un service uniforme au Québec aussi.

- Q. [221] Je vois que ce sujet a été jugé suffisamment important pour être un des cinq défis que vous avez identifiés dans votre présentation?
- R. Oui. Tout à fait. En fait, le service, la fiabilité 11 de notre réseau est importante et on doit, les 12 changements climatiques vont, en tout cas, je suis 13 pas un spécialiste, mais ce que je vois, on peut le 14 15 voir aujourd'hui, avec tous les vents qui se passent aujourd'hui puis les enjeux qu'on a, il y a des 16 changements importants. Je vous épargne les analyses 17 climatiques de nos spécialistes qui nous démontrent 18 les tendances qui fluctuent entre les maximums des 19 trois dernières décennies et les minimums des trois 20 dernières décennies et les variations en très peu de 21 temps de vingt (20) et trente (30) degrés dans les 22 mêmes journées qui font en sorte que ça amène des 23 fluctuations de vent et des rafales. Les gens, moi 24 je l'ai pas mis dans la présentation, mais vous 25

- allez voir les rafales de plus de cinquante
- kilomètres-heure (50 km/h) auxquelles on fait face
- qui sont en croissance. Donc, c'est une réalité.
- C'est des choses qui arrivent aujourd'hui.
- Q. [222] Alors, je remercie beaucoup les deux membres
- du panel et ça nous a fait très plaisir de converser
- avec vous comme chaque année Monsieur Murray, enfin
- comme chaque année, peut-être qu'on vous reverra en
- 9 février, je sais pas.
- R. Ça me fait plaisir d'échanger. En fait, les
- échanges, on essaie de rencontrer de plus en plus
- les différents intervenants. On en a quatre-vingt-
- quatorze (94) de faits. Il en reste encore pas mal à
- rencontrer, mais c'est toujours un plaisir
- d'échanger avec les différents intervenants.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Je vous remercie beaucoup. Merci Mesdames et
- Monsieur les Régisseurs.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Merci beaucoup Maître Neuman. Maître Sicard, avez-
- vous quelques questions?
- 22 (13 h 50)
- 23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :
- Q. [223] Bonjour, Hélène Sicard pour l'Union des
- consommateurs. Alors, bonjour à tout le monde dans

- la salle. Je vais vous aviser tout de suite pour
- vous faire plaisir. La procureure de l'UMQ m'a
- demandé de vous aviser qu'elle n'aura pas de
- questions. Elle ne sera pas là. Alors, bonjour,
- 5 Monsieur Murray.
- 6 M. DAVID MURRAY:
- 7 R. Bonjour, Maître Sicard.
- 8 Q. [224] Monsieur Hébert.
- 9 Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 10 R. Bonjour.
- Q. [225] Page 19 de la présentation de ce matin pour
- commencer. Alors, je fais référence à « Plaintes
- reçues » qui est en baisse. Par contre, j'aimerais
- clarifier, question de perception. Il y a eu
- énormément de plaintes, et corrigez-moi si j'ai
- tort, à partir du moment où on a commencé
- 1'implantation des compteurs intelligents LAD. Est-
- ce que j'ai raison, Monsieur Hébert? Parce que vous
- étiez là dès l'implantation, c'est pour ça que je
- vous...
- 21 R. Oui. Il y a eu une recrudescence notée des plaintes
- à ce moment-là.
- Q. [226] Et celles-ci sont les plaintes relatives aux
- compteurs, on parle juste aux compteurs, les
- nouveaux compteurs, sont en baisse deux mille quinze

- 205 -

- 1 (2015), deux mille seize (2016)?
- 2 R. Elles sont en baisse, puis on peut ajouter qu'on
- note aussi une baisse de l'ordre de cinquante pour
- cent (50 %) des plaintes qui arrivent à la Régie.
- Alors, c'est une tendance effectivement.
- Q. [227] Liées aux compteurs?
- 7 R. Liées aux compteurs et en général...
- 8 Q. [228] Moi, je veux...
- 9 R. ... et en général également.
- Q. [229] O.K. J'essaie de faire une boîte. En fait, ce
- que j'aimerais savoir de vous, puis c'est peut-être
- un prochain panel qui pourra nous l'expliquer,
- lorsque vous nous faites ce graphique au centre deux
- mille quinze (2015), deux mille seize (2016), deux
- mille dix-sept (2017) « Plaintes reçues », serait-il
- possible d'enlever les plaintes ou de les mettre
- séparément celles qui concernent le projet LAD et
- les compteurs et les autres plaintes reçues?
- M. DAVID MURRAY:
- 20 R. Oui.
- Q. [230] Parce que je vais vous expliquer notre
- réflexion. C'est que LAD a donné lieu à énormément
- de plaintes et, si on les enlève, on aimerait ça
- voir est-ce que le profil continue d'être le même ou
- est-ce que c'est autre chose puisque ces plaintes-là

- 206 -

sont en mode résolution.

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Oui. Je pense, vous pourrez avoir la discussion avec 2 le panel numéro 2, avec monsieur Filion qui est dans 3 le détail. Je peux vous dire que, oui, effectivement, de ce que j'ai entendu, il y avait 5 des plaintes au niveau des compteurs, mais surtout 6 il y avait aussi, de mémoire, puis Éric Filion 7 pourra confirmer, mais on avait plus de quarante 8 pour cent (40 %) des plaintes venaient aussi de la 9 facturation et des enjeux de facturation. Il revient 10 à notre initiative d'ailleurs de produire une 11 nouvelle facture, donc c'était la démarche. 12

On peut l'enlever, mais au fur et à mesure qu'on évolue, c'est sûr qu'il y a des réactions des gens dans le milieu, là, puis ça, c'est valide chez Hydro-Québec, mais c'est valide un peu partout, mais je pense que monsieur Filion pourra répondre à vos questions en détail sur le nombre de plaintes.

Q. [231] O.K. C'est parce que dans la présentation de ce matin, vous nous faites présenter ce profil de plaintes et, quelques plaquettes plus tard, vous nous dites que les plaintes pour l'élagage ou les arbres et tout le reste sont en recrudescence.

Alors, qu'on ait un portrait des choses, LAD, ça semble être réglé ou presque réglé. Alors, de

- 207 -

- l'entreprise et des plaintes qui touchent aux 1
- 2 consommateurs...
- R. Oui. 3
- Q. [232] ... de façon plus réelle, si vous pouvez
- demander ça. 5
- R. Monsieur Filion pourra partager, je peux juste 6
- clarifier. Pour les plaintes municipales, je reçois 7
- personnellement les belles lettres individuelles des 8
- résolutions des municipalités, donc ça ne passe pas 9
- nécessairement dans le même processus. Mais, 10
- monsieur Filion va être capable de vous donner 11
- beaucoup de détails sur les plaintes. 12
- Q. [233] Oui. 13
- R. Notre objectif, c'est qu'on veut baisser, on veut 14
- 15 baisser les plaintes.
- Q. [234] Je comprends, mais on aimerait s'assurer là 16
- que... 17
- R. Oui. 18
- Q. [235] ... ce qui baisse n'est pas lié au LAD, 19
- c'est... 20
- R. Excellent. Monsieur Filion va pouvoir aller beaucoup 21
- plus en détail que moi. 22
- 23 Q. [236] Est-ce que c'est un engagement? Monsieur
- Filion va nous expliquer le profil des plaintes 24
- excluant les plaintes LAD? 25

- 1 Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 2 R. Ça va être fait.
- M. DAVID MURRAY:
- 4 Q. [237] Oui.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Je pense que si jamais monsieur Filion ne vous le
- donne pas, vous pourrez lui demander un engagement à
- 8 ce moment-là.
- 9 Me HÉLÈNE SICARD :
- 10 Oui, oui. O.K. Oui.
- 11 R. Je suis en train de me commettre pour lui.
- 12 Q. **[238]** Merci. Alors, ce...
- R. Il vient de dire qu'il est correct et je peux vous
- dire qu'il me fait signe que c'est bon, ça fait
- 15 que...
- 16 Q. [239] O.K. Merci. Alors, ce matin, mon collèque
- maître Turmel de la FCEI a fait référence à un
- article que j'ai déposé puisque, nous, on avait des
- questions également, qui a paru dans La Presse le
- vingt-trois (23) novembre qui s'intitulait « Des
- milliers de nouveaux compteurs défectueux devront
- être remplacés. » Alors, je vous donne...
- supplémentaires sur ça. Je vais donner la couleur en
- avant, les autres sont... C'est déjà déposé et coté
- 25 C-UC-0012.

- 209 -

- Alors, j'ai compris de votre témoignage ce
- matin que ce problème de compteurs défectueux
- n'entraînera aucune charge pour les consommateurs.
- 4 J'ai bien compris?
- 5 Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. C'est exact.
- 7 M. DAVID MURRAY:
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [240] Maintenant, vous nous dites... Ah! Là, j'ai
- donné ma copie où j'avais mis du jaune. C'est vous
- qui avez ma copie en jaune, avec des lignes jaunes?
- R. Non, mais il n'y a pas de note, c'est bon.
- Q. [241] Non, non, mais ça va. J'en ai une, j'en ai
- une. C'est que j'en avais une où j'avais jauni
- certaines... Ah! Bon. Voilà! Je m'excuse, je vous
- la... Alors, si vous allez juste avant « décision
- controversée », il est écrit dans cet article que :
- Les clients visés par l'opération de
- remplacement seront avisés dans les
- prochains jours.
- 21 R. Les prochains mois.
- 22 Q. [242] Les compteurs...
- 23 R. Oui.
- Q. [243] Ce qui est écrit, c'est « dans les prochains
- jours. » Alors, vous, vous nous dites que c'est

- « dans les prochains mois. »
- 2 R. Ah! Oui. Excusez. Non, non, excusez. C'est beau.
- J'ai lu l'autre ligne, c'est bon. Oui, c'est tout à
- 4 fait.
- 5 Q. [244] Est-ce que c'est correct ça?
- R. Hum, hum. Hum, hum.
- 7 Q. [245] Madame Baril représente bien la situation?
- 8 R. Hum, hum. Oui.
- 9 Q. [246] Qui va les aviser?
- R. En fait, c'est nos gens de service à la clientèle,
- 11 donc...
- Q. [247] Et est-ce que vous me confirmez que le temps
- que ces gens de service à la clientèle vont mettre
- pour aviser la clientèle va être remboursé par le
- fournisseur?
- 16 (14 h)
- 17 R. Oui. Tout, l'entente avec le fournisseur, c'est que
- tous les frais toute entente avec le fournisseur,
- c'est que tous les frais qui vont être comptabilisés
- vont être en regard des changements, vont être
- calculés et mis dans un compte séparé pour être
- envoyé directement chez le fournisseur. Et nous
- avons l'entente avec le fournisseur qui va couvrir
- cent pour cent des frais.
- Q. [248] Puis les compteurs seront remplacés au cours

- 211 -

- des prochains mois. Est-ce que cette opération-là va
- être faite par des gens à l'interne et vous allez
- facturer le fournisseur ou c'est le fournisseur qui
- 4 va remplacer...
- R. Ce sont des employés d'Hydro-Québec Distribution qui
- ont remplacer. On veut s'assurer de garder
- 7 l'interface client.
- 8 Q. [249] Donc, tant pour la communication avec les
- 9 clients que pour le remplacement des compteurs, et
- je présume également la vérification, parce qu'on
- comprend du troisième paragraphe qu'il y aurait
- entre vingt-cinq mille (25 000) et trois cent
- quatre-vingt-cinq mille (385 000) possibles de
- compteurs qui auraient des défectuosités...
- 15 R. Oui.
- 16 Q. [250] ... vous allez faire des vérifications ou
- c'est le fournisseur qui fait ces vérifications-là?
- 18 R. En fait, la façon que ça fonctionne, c'est qu'il va
- y avoir... S'il y a une perte de communication, on
- va être capable de détecter et d'aller faire la
- vérification pour voir si la problématique est bel
- et bien reliée pas à un enjeu de réseau, mais à un
- enjeu de fonctionnalité... de fabrication comme on
- 1'a mentionné précédemment.
- Q. [251] Tout ça encore, c'est les employés d'Hydro qui

- vont faire cette vérification?
- 2 R. Il n'y a aucuns employés à l'extérieur d'Hydro-
- Québec qui vont venir s'approcher des compteurs
- 4 d'Hydro-Québec.
- Q. [252] O.K. Allez-vous devoir engager des nouveaux
- employés pour faire ça ou vous avez déjà le
- personnel à l'interne pour faire ces opérations-là?
- R. Il est possible qu'on... Ça va dépendre. Il est
- possible qu'on doive engager des employés. Mais ces
- employés-là, ils vont être des employés temporaires
- qu'on refacturer au fabricant.
- Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 13 R. À coût complet.
- M. DAVID MURRAY:
- 15 R. À coût complet.
- 16 Q. [253] Est-ce que ces gens-là sont prévus dans les
- postes où vous demandez des ETC dans le dossier
- tarifaire actuel?
- R. Non, c'est un groupe séparé. C'est complètement
- séparé puisque c'est transparent.
- Q. [254] Et avez-vous, pour les employés que vous avez
- actuellement, qui vont faire ce travail-là, avez-
- vous une évaluation de la valeur ETC qui va être
- requise pour régler ce problème de Langis?
- R. Personnellement, je vous inviterais à poser la

- 213 -

- question à Éric Filion. Dans le détail, je n'ai pas
- cette information-là. Mais je suis convaincu que
- notre vice-président va avoir la réponse à cette
- 4 démarche-là.
- Q. [255] Mais dans un ordre d'idée, pensez-vous avoir
- déjà la majorité du personnel requis pour faire ça,
- 7 et qualifié pour faire ça?
- R. En fait, qualifié, la réponse est oui. Pour le
- détail des effectifs requis, au moment présent, il
- faudrait valider. Je sais qu'il y a déjà eu... On a
- déjà commencé le changement. Donc, il y en a tout
- près de neuf mille cinq cents (9500) qui ont été
- déployés. Mais pour les effectifs, au cours de la
- démarche, je pense que c'est un processus, ou si on
- a à aller dans certains endroits avec l'équipe en
- place, on pourra le faire en même temps. Donc, je
- vous invite à demander à Éric Filion de faire cette
- validation.
- Q. [256] Puis il va pouvoir me répondre plus en détail
- sur qu'est-ce qui s'est passé?
- Me FRANÇOIS G. HÉBERT:
- 22 R. D'ailleurs, il est dans la salle. Il prend note de
- vos questions.
- Q. [257] Bon. Alors je vais arrêter là-dessus. Je vais
- revenir avec monsieur Filion un peu plus tard.

- Dernière ligne de questions. Je vous demande de
- prendre l'acétate ou la plaquette 8 de ce matin. Je
- ne sais plus comment est-ce qu'on doit les désigner.
- 4 Le savez-vous?
- 5 Me ÉRIC FRASER :
- Les planches j'imagine.
- 7 Me HÉLÈNE SICARD :
- 8 Les planches.
- 9 LA PRÉSIDENTE:
- 10 Planches.
- 11 Me HÉLÈNE SICARD :
- 12 Ce n'est plus des acétates depuis très longtemps,
- mais enfin.
- Q. [258] Alors, vous nous présentez une espèce de
- grille qui représente le coût mensuel pour une
- consommation de mille kilowattheures (1000 kWh)
- mois. C'est bien ça?
- M. DAVID MURRAY:
- 19 R. Oui.
- Q. [259] Maintenant, j'aimerais, Monsieur Murray, à New
- York, pensez-vous qu'il y a beaucoup de clients
- résidentiels qui consomment mille kilowatts
- 23 (1000 kW) par mois?
- R. J'imagine que ça dépend de la température. Je n'ai
- pas fait d'analyse exhaustive sur la consommation

- des New Yorkais, honnêtement.
- Q. [260] Avez-vous une idée pour Vancouver, Toronto,
- Boston ou New York du pourcentage de clients
- résidentiels qui se chauffent à l'électricité?
- 5 R. Non.
- Q. [261] O.K. Ça termine mes questions. Je vous
- 7 remercie.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Merci, Maître Sicard. Donc, j'ai cru comprendre que
- maître Rousseau n'avait pas de questions. Nous
- sommes avec maître Hotte pour l'UPA. Est-ce qu'il y
- a des questions?
- 13 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :
- Je n'ai pas de questions non plus.
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- Pas de questions. On va prendre juste une pause de
- cinq minutes. Et puis ça va être les questions de la
- 18 Régie à ce moment-là. On prendre juste une pause de
- cinq minutes. Moi, j'ai quatorze heures deux
- 20 (14 h 02) en fait à mon ordinateur. Alors on va
- revenir à quatorze heures dix (14 h 10). On prend
- une pause jusqu'à ce moment-là. Je vous remercie.
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 24 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 25 (14 h 10)

1 LA PRÉSIDENTE	:
-----------------	---

- Alors, rebonjour. C'est maintenant les questions de
- la Régie. Je pense que...
- 4 INTERROGÉS PAR LA FORMATION
- 5 Mme DIANE JEAN:
- Q. [262] Alors, je vais commencer une première question 6 pour vous, Monsieur Murray. J'étais heureuse de voir 7 dans vos défis la poursuite de l'amélioration de la 8 performance et des façons de faire. Vous nous avez 9 parlé de votre équipe d'amélioration continue. Vous 10 nous avez parlé des ateliers Kaizen. Quand on fait 11 de l'amélioration continue, on fait un diagnostic. 12 Ensuite, dans les solutions, on passe habituellement 13 par une étape de priorisation. On fait ensuite, le 14 cas échéant, des réallocations, des réductions puis 15 des augmentations, des ajouts. 16

Le résultat de l'opération que vous avez fait pour le prochain exercice financier vous mène à un ajout net. J'aimerais savoir si vous êtes passé par les étapes de priorisation puis de réallocation avant de... avant d'arriver à cet ajout-là. Et aussi, comment vous envisagez l'avenir en termes d'étape là pour... de plan de travail pour votre équipe d'amélioration continue, généralement?

M. DAVID MURRAY:

17

18

19

20

21

22

23

24

25

25

1	R. Excellent. Donc, les premières étapes, c'est
2	effectivement, en fait, de cibler certaines pistes
3	où on a des processus qu'on veut améliorer. En fait,
4	juste pour partager la démarche, c'est qu'on a
5	demandé on a demandé à nos employés quelles
6	seraient les pistes d'amélioration. Donc on est allé
7	à la base pour remonter, en fait, le système
8	d'amélioration continue qu'on veut implanter, c'est
9	qu'il commence vers la base et qui monte vers le
10	haut et, en même temps, que, nous, on regarde les
11	opportunités.
12	Donc, on est à débuter, on est à débuter
13	cette démarche-là de comprendre quelles seraient nos
14	opportunités. Donc, aujourd'hui c'est un peu
15	difficile de dire comment on va prioriser. On a une
16	idée, on a treize (13) possibilités qu'on a commencé
17	à identifier, mais on a encore un petit peu de
18	travail à faire pour peaufiner le tout et terminer.
19	Mais, ça va ça va toucher différents secteurs. Il
20	y a des il y a plusieurs principes en termes
21	d'amélioration continue qu'on veut aller regarder.
22	Je donne des exemples concrets de choses
23	qu'on veut regarder, je vous donne un exemple, mais
24	en termes d'outillage, d'optimiser nos façons. Donc,

nos camions ont un certain nombre d'outils, est-ce

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

qu'on ne pourrait pas optimiser ce type d'outillagelà et de trouver des façons de réduire le coût en outillage en mettant, par exemple, puis c'est un processus long et sensible toucher à des outils à des employés, mais de regarder s'il n'y avait pas lieu de mettre des coffres centralisés par exemple, donc de travailler dans cette démarche-là.

Les optimisations de travailler aussi avec nos fournisseurs. Donc, vous savez, dans un des processus, c'est le « juste à temps », donc de regarder tous nos fournisseurs. J'ai eu la chance de visiter certains de nos fournisseurs, entre autres, les transformateurs. Donc, j'ai eu la chance d'aller visiter par ABB, Surplec qui sont des fournisseurs de transformateurs.

Et la méthodologie où on aurait une opportunité d'aller chercher du « juste à temps » est certainement une possibilité puisque c'est de l'inventaire. C'est de l'inventaire qu'on envoie puis pour garder cet inventaire-là, si on n'est pas juste à temps, bien nos fournisseurs vont augmenter leurs frais parce qu'ils doivent en maintenir plus puis il y a des coûts d'opération à maintenir ça.

Bon. C'est des exemples concrets qu'on peut regarder à travailler, c'est... Aujourd'hui, on est

en début d'aller chercher ces qualificatifs-là. On a certaines pistes de solutions, comme je vous mentionne aujourd'hui, mais on a encore du travail à faire justement pour aller terminer quelles seraient toutes ces opportunités.

Puis il y a des gains qui vont se faire à court, moyen et long terme. Donc, ce qu'on a essayé de travailler avec nos employés, c'est des objectifs d'actions rapides et faciles qu'on peut faire, des actions un peu plus moyen terme, mais des actions long terme qui vont toucher des processus un petit peu plus long ou un peu plus... un peu plus invasif dans le côté parallèle de l'organisation.

Alors, aujourd'hui, on commence dans cette démarche-là. Et ce qu'on demande à la Régie, c'est justement d'avoir une équipe comme plusieurs entreprises ont à travers le monde, à travers des entreprises. Avec des entreprises québécoises aussi qui sont présentes.

On a, comme j'ai mentionné, fait quelques balisages pour bien comprendre comment ça s'adapte parce qu'un système d'amélioration continue, c'est pas une chose unique. On doit s'adapter par rapport à la culture d'entreprise. Donc, on est vraiment au début de notre démarche par rapport à ça.

pourrait y découvrir.

1 (14 h 15)

12

22

23

24

25

Mais ce qui justifie, je peux peut-être qualifier, 2 le nombre d'ETC, le nombre de personnes qu'on a 3 besoin. En fait, on veut fonctionner par région. 4 Donc, on va avoir une personne... des conseillers 5 qui vont être répartis un peu partout en région, 6 donc on va en avoir pour la région de Montmorency, 7 des Laurentides, ainsi de suite, pour justement 8 supporter, de façon transversale, nos organisations 9 puis attacher des petits fils qui pourraient 10 retrousser parfois ou des opportunités qu'on 11

Q. [263] Si vous me permettez quelques sous-questions. 13 Une telle équipe d'amélioration continue, 14 habituellement, vous nous avez déjà expliqué qu'elle 15 relevait de vous. Mais en plus de personnes dédiées 16 à l'exercice, elle inclut des personnes en place 17 puis en autorité dans l'organisation, j'imagine. 18 Parce que ce n'est pas un fait d'experts... j'allais 19 dire, externes, là, mais qui agissent comme 20 conseillers seulement. 21

Est-ce que vous pouvez me dire si l'exercice que vous menez est mené auprès de... avec l'ensemble de l'équipe d'encadrement ou seulement par cette équipe plutôt que par l'équipe d'experts dédiés à...

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Non, au contraire. En fait, les experts qu'on met en 1 place, un, dans certains cas ils viennent d'autres 2 industries aussi, ils viennent d'autres industries 3 qui ont de l'expérience dans cette démarche-là, et inclut tous les différents intervenants. Donc, 5 l'équipe, je dirais, plus 6 « center core » ou l'équipe centralisée mais ça 7 inclut les équipes de support alentour. Parce que 8 c'est un tout. On a besoin autant des équipes de 9 ressources humaines, de technologies, notre 10 contrôleur. Chacune des entités est importante, là, 11 pour mettre la main à la pâte. 12

D'ailleurs, on a commencé, par exemple, des rencontres quotidiennes, à tous les jours, à mon bureau. J'ai une salle... un genre de salle de commandement où on a nos objectifs corporatifs, qu'on a déposés, avec justement les responsables de l'avancement. Et, à tous les jours, on regarde nos quatre stratégies avec des indicateurs précis. Et, lors de cette rencontre-là, qui dure trente (30) minutes, on a chacun des intervenants qui y participent, les gens de santé et sécurité, les gens du service à la clientèle, réseau, le contrôleur est là, les Ressources humaines sont là, les gens de l'environnement sont là, pour prendre conscience

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

rapidement des... des défis qu'on a au quotidien.

L'objectif étant de regarder zéro, vingtquatre (24) heures sur qu'est-ce qui se passe dans l'organisation. Donc, s'il y a un enjeu de santé et sécurité, un accident de nacelle, par exemple, où il y a un enjeu, on peut rapidement réagir et s'ajuster. S'il y a des pannes dans une région, on peut rapidement déployer d'autres ressources. Donc, pour nous, c'est une façon rapide d'aller chercher l'information.

Et une des choses que nos conseillers vont faire cette année c'est de déployer ces rencontreslà quotidiennes de façon intégrée jusqu'au niveau des directeurs. Donc, chacun des directeurs va avoir ses équipes. Ça suit un processus qui se met en place à travers... pour ceux qui ont l'expérience, ça prend quand même... ça ne se fait pas en trois mois. On doit encadrer les gens, on ne va pas juste leur dire : « Fais de l'amélioration continue. »
Donc, on doit l'ajuster à la culture Hydro-Ouébécoise.

Donc, l'objectif c'est de le faire... la rencontre que je vous parlais, c'est jusqu'au niveau directeurs avec les équipes intégrées pour permettre... mettre une vélocité dans nos façons de

8

9

10

faire. Par la suite, une rencontre mensuelle où on regarde nos objectifs de façon plus macro et s'il y a des écarts, bien, là on fait preuve d'analyse de 5 pourquoi qui nous permettent de cibler un processus. Parce que c'est ce qu'on veut adresser, c'est vraiment une étape de processus.

Et c'est un processus fin, comme je disais tantôt, on a bougé des gros blocs, là on tombe dans la finalité des processus pour aller chercher des gains opérationnels.

Donc, c'est long comme réponse mais ce que ça dit c'est, oui, on les intègre de façon... les équipes de support.

- Q. [264] D'accord. Et est-ce qu'il sera possible, pour la Régie, de constater avec vous, périodiquement, les résultats de vos travaux, comment vous voyez la présentation des résultats ou l'intégration aux opérations?
- R. En fait, on pourra rapporter certaines initiatives
  qu'on a complétées. Je n'ai pas vraiment de
  problématique. Il y en a qui vont être plus faciles
  mais il y en a... les plus compliqués, s'ils étaient
  tous faciles, on les aurait faits comme l'adage le
  dit. Mais le bénéfice va être progressif, les gros
  gains vont se faire à travers un peu plus de temps

- que les petits gains mais on va aller chercher les
- petits, les moyens puis les gros. On va essayer de
- les travailler tous ensemble, c'est l'essence de
- 1'amélioration continue, donc d'essayer de mettre...
- de mettre tous les efforts possibles pour aller
- chercher ces bénéfices. Et je l'ai vécu, ça
- 7 fonctionne.
- Q. [265] Merci beaucoup, ça complète.
- 9 R. Merci.
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [266] Bonjour, Monsieur Murray.
- 12 R. Bonjour.
- Q. [267] Ça va être des questions de précision, pour
- commencer, sur ce qui a été dit sur votre
- présentation, des questions puis, ensuite, j'avais
- quelques questions plus générales. Alors, la
- première c'est concernant le développement des
- nouveaux marchés. Lors de votre présentation ce
- matin, je pense que c'est à la page 16, je vais m'y
- rendre. C'est la planche, je m'excuse. Je vais finir
- par m'y habituer.
- 22 (14 h 20)
- R. C'est bien la planche 16.
- Q. [268] La planche 16. Alors, à ce moment-là, dans le
- développement des marchés, je crois que vous avez

- mentionné que vous étiez en voie de contracter une
- quarantaine de centres de données ou c'est quarante
- 3 (40) centres de données?
- R. En fait, présentement, il y a quarante-deux (42)
- centres de données actifs et nouveaux qui sont
- présentement actifs et qui consomment de
- 7 l'électricité au Québec.
- Q. [269] O.K., qui sont clients. Donc, ce n'est pas des
- nouveaux au-delà des dix (10) que vous aviez
- mentionné avoir contracté récemment.
- 11 R. En fait, c'est un mix des deux. Donc, il y en a des
- nouveaux qui se sont ajoutés. En fait, ce qui est
- important, il y a certains joueurs qu'on communique
- qui vont s'établir à travers de la colocation. Donc,
- c'est des joueurs qui sont déjà présents au Québec.
- Donc, il y a deux types.
- En fait, il y en a plusieurs types, mais des
- centres de données, il y en a qui font de la
- colocation, c'est-à-dire, si je peux le
- caractériser, c'est que c'est un joueur qui va
- accueillir plusieurs clients dans ses facilités avec
- différents serveurs informatiques, disons, de façon
- simple.
- Il y en a d'autres qui veulent s'établir,
- avoir leur propre système à eux autres avec leur

- propre bannière. Donc aujourd'hui, on fait les
- démarches pour les deux plans d'action, c'est-à-dire
- déployer pour, justement, travailler avec les
- de centres de colocation.
- Donc, quand les gens viennent nous parler
- pour essayer de développer ces marchés-là, bien dans
- 7 certains cas, on les réfère directement à ces
- 8 centres de colocation-là, mais on travaille sur les
- 9 deux sujets.
- Q. [270] Je vous remercie. Est-ce que parmi ces
- quarante-deux (42) là, est-ce qu'il y en a qui sont
- au tarif TDE?
- R. J'imagine que oui, c'est le tarif qu'on utilise. Ils
- doivent respecter certaines conditions en plan, mais
- c'est les tarifs d'usage qui sont autorisés par la
- 16 Régie.
- 17 Q. **[271]** O.K. Ça, ça serait le panel 3, je pense.
- 18 R. Oui, Éric Filion pourrait...
- 19 Q. **[272]** 2.
- 20 R. 2, Éric Fillion pourra amener une clarté aussi.
- Q. [273] Excellent. Je vous remercie beaucoup.
- Je vais vous amener à la planche 11 qui est
- la poursuite des efforts en efficacité énergétique.
- La dernière puce, c'est les projets pilotes de
- chauffage interruptible pour le marché résidentiel.

1	Vous nous avez dit que vous continuiez les
2	démarches. Êtes-vous en mesure de nous dire grosso
3	modo où vous en êtes?
4	R. En fait, je pense que c'est un beau potentiel qu'on
5	a repris. Je comprends que l'Institut national de
6	santé publique avait certaines réserves par rapport
7	à cette démarche-là, donc on a initié des rencontres
8	avec non seulement les différents intervenants, dont
9	l'Institut national de santé publique, et de voir,
10	suite à nos besoins, s'il n'y aurait pas une
11	opportunité et quelles étaient les embûches qu'on
12	fait face aujourd'hui.
13	Donc ça, c'est la première rencontre. Donc,
14	on est à travailler avec plusieurs partenaires, dont
15	l'IREQ, pour essayer de trouver des solutions qui
16	pourraient être acceptables selon Santé publique.
17	Donc, on a déjà eu quelques rencontres avec
18	ces groupes-là, dont des rencontres dernièrement, et
19	on a eu une rencontre aussi avec les fabricants.
20	Donc, on a fait deux rencontres séparées pour un peu
21	voir où en étaient les fabricants. Et, bon, les
22	fabricants amènent certaines solutions qui
23	pourraient être utilisables, qu'on n'a pas
24	nécessairement validées avec nos gens de l'Institut
25	de recherche, mais les fabricants disent que ça

fonctionne et, de mémoire, je crois qu'ils faisaient des représentations, je crois que c'était à Québec ou à la Régie, honnêtement, je ne me souviens pas, mais je sais qu'il y avait certaines représentations qui voulaient être faites.

Et nous, on regarde aussi une certaine façon aussi. Donc, ce que l'IREQ est en train de regarder, c'est d'augmenter la température du chauffe-eau pour que l'impact qu'on a, naturellement, avec l'Institut national de santé publique, c'est la température de l'eau à la base du chauffe-eau et donc nos experts avec notre médecin étaient à regarder pour voir si on ne pourrait pas monter la température et garder la température à cinquante-quatre (54) degrés Celsius à la base du chauffe-eau.

Et là, bon, c'est un peu où on est aujourd'hui avec les différents intervenants. Donc, notre médecin, docteur Plante, travaille de concert avec les fabricants. Les fabricants nous ont amené des solutions qui étaient, je dirais, interruptibles, facilement déployables, donc pas quelque chose qui est très invasif dans les chauffeeuu et la solution de l'IREQ avec notre docteur est aussi une solution qui est quand même pas invasive, ce qui est important. Il y a des questions qu'on

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

1	doit poursuivre, entre autres, si on décide
2	d'augmenter la température, c'est quoi l'impact sur
3	la facture parce que c'est peut-être contre-
4	intuitif.

Donc, c'est un peu où on est rendus
aujourd'hui. C'est les rencontres qu'on a eues dans
les dernières semaines. Donc, je pense que ça peut
être une belle opportunité, c'est de voir
l'ouverture aussi : est-ce que ça c'est acceptable
avec l'Institut national de santé publique. Donc là,
c'est de joindre tout ça dans un tout.

- Q. [274] Ça fait que ce que je comprends, c'est que présentement c'est à l'étape des démarches ou du développement et que peut-être plus tard dans l'année ça pourra, s'il y a lieu, prendre son envol.
- R. Bien, il y a des solutions. Je vous dirais 16 qu'aujourd'hui, il y a des solutions potentielles 17 qu'il faut valider, à savoir si l'Institut national 18 de santé publique est prêt à accepter, il y a 19 plusieurs chiffres, c'est quoi le potentiel de 20 contamination, donc c'est assez complexe des 21 rencontres, là, mais monsieur Zayat pourra... Hani 22 Zayat travaille aussi, là, étant donné que ça peut 23 avoir un impact sur le bilan. Donc, il est inclus, 24 il pourra peut-être donner un petit peu plus de 25

- détails que ce que j'ai donné.
- 2 (14 h 25)
- M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. Puis il pourra peut-être élaborer aussi sur d'autres
- projets pilotes qui sont mis en branle également,
- des projets pilotes de chauffage interruptible dans
- 7 les résidences aussi.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Q. **[275]** O.K.
- R. Il n'y a pas que les chauffe-eau. Il y a d'autres
- projets pilotes auxquels on faisait référence ici à
- cette puce-là.
- Q. [276] Parce que... et puis peut-être que ce sera
- monsieur Zayat qui sera en mesure de me répondre,
- mais j'ai cru comprendre dans les journaux, parce
- qu'évidemment, c'est pas un dossier qui est devant
- la Régie, qu'Hydro-Sherbrooke avait cessé le sien.
- 18 M. DAVID MURRAY:
- 19 R. Oui.
- Q. [277] Mais c'est pas quelque chose qui vous a
- découragé dans ce sens-là?
- 22 R. En fait, j'aimerais ajouter dans les différents
- intervenants à travers nos discussions, Hydro-
- Sherbrooke fait partie de nos discussions, on les a
- amenés à la table puisqu'à travers les intervenants,

- j'ai rencontré Hydro-Sherbrooke et de noter que non
  seulement, nous, on travaillait aussi là-dessus,
  mais eux aussi ils travaillaient sur des solutions
  potentielles avec l'Université de Sherbrooke, je
  crois, entre autres. Et les thermostats intelligents
  que maître Hébert parle, c'est des démarches qu'on
  est à piloter à nos maisons à Shawinigan en ce
  moment.
- Q. [278] Je vous remercie. Je vous amène maintenant à 9 la planche 20, sur les améliorations encore 10 requises. Alors, les améliorations encore requises. 11 Alors le délai moyen de prolongement, réseau aérien 12 et souterrain, on voit sur la planche les 13 pourcentages des délais. Est-ce que vous pourriez 14 15 nous indiquer, je ne veux pas avoir les chiffres, là, je ne m'attends pas à ce que vous les ayez sous 16 la main, mais à tout le moins la proportion des 17 demandes en aérien versus les souterrains. Est-ce 18 que ça s'est modifié au cours des années? Est-ce 19 qu'on va plus en souterrain maintenant qu'on pouvait 20 y aller précédemment? Ou est-ce que c'est le 21 contraire? 22
- 23 R. Je n'oserais pas avancer la tendance. J'aurais 24 tendance à dire que l'aérien, il y a probablement 25 une demande plus grande au niveau aérien que

souterrain, mais je ne pourrais pas confirmer en 1 fait. En effet, en fait, je ne suis pas vraiment sûr 2 de cette démarche-là. Les discussions qu'on a eues 3 avec les différents intervenants, ce qu'on essayait de toucher, on a essayé de cibler... en région 5 c'était des vingt (20) portes, en milieu urbain 6 c'était des cent (100) portes, où on était... on 7 avait des difficultés à rencontrer les requis 8 clients. Vous allez voir dans la présentation de 9 madame Bouchard où on vous démontre un peu les 10 11 requis des différents intervenants. On a passé par l'APCHQ, entre autres, là, qui est centralisé par 12 rapport à ça. On a eu d'ailleurs des rencontres avec 13 tous les intervenants au Ouébec. Ils nous ont 14 présenté quelles étaient les attentes pour les 15 constructeurs des maisons en rangée, entre autres, 16 là. Donc, vous allez voir dans la présentation, là, 17 qu'il y a des défis assez importants pour le secteur 18 de la construction. Comme on le sait, c'est quand 19 même un volume assez important au Québec, donc je 20 laisserai madame Bouchard vous donner la 21 répartition, je ne voudrais pas mettre des chiffres 22 que je n'ai pas... que je n'ai pas apportés. Je 23 pensais que je l'avais ici, mais je ne l'ai pas. 24 Q. [279] Non, c'est correct. Je me demandais tout 25

- simplement si l'augmentation du délai était due à 1 une augmentation des demandes en souterrain.
- R. Mais je pense... honnêtement, je ne penserais pas. 3
- Q. [280] Je vous remercie. Ma prochaine question, c'est 4
- concernant le respect des ordonnances et la 5
- priorisation des dossiers. On fait aujourd'hui le 6
- dossier en fonction de la méthode du coût de 7
- service, mais on est quand même dans la première 8
- année du mécanisme de réglementation incitative. Ce 9
- mécanisme est exigé par la loi, il est attendu de 10
- tous parce qu'il offrira de la flexibilité, de 11
- l'allégement réglementaire. On espère ne pas avoir 12
- de DDR-6 l'année prochaine, ce sera un bonus pour 13
- tout le monde. Alors, donc, ce mécanisme permettra, 14
- en plus, cette année de déterminer les revenus de 15
- votre entreprise pour les trois années subséquentes. 16
- Alors, pourriez-vous nous dire comment vous avez 17
- priorisé ce dossier? 18
- R. En fait... oui. Veux-tu y aller? 19
- M. FRANÇOIS G. HÉBERT : 20
- R. Certainement. Tout débute avec la prise en délibéré 21
- en septembre dernier du dossier. Vous savez que 22
- votre décision a été rendue en avril, donc près de 23
- six mois ensuite. C'est pas un reproche du tout. 24
- C'est un dossier qui est très prioritaire pour nous. 25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Je sais qu'on fait des demandes de remise au mois de novembre sur la preuve qui devait être déposée.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu mille trois cents (1300) demandes de renseignements. Vous n'êtes pas sans savoir également que c'est un dossier, comme vous le mentionniez, qui est fondamental pour la suite des choses pour l'actionnaire. C'est un dossier très important auquel on attache beaucoup d'importance. On attache beaucoup d'importance à ce dossier-là. Moi, j'ai trois ressources qui travaillent presque à temps plein sur ce dossier-là, mais évidemment il y a eu des demandes de renseignements, il y a eu les présentations qu'on a faites, on avait déjà indiqué à la Régie que c'était des objectifs ambitieux et je comprends qu'on s'était engagé pour le mois de novembre, mais c'est un dossier qui a une très grande priorité. On est en communication constante avec nos experts, je dois vous le souligner. Encore hier ou avant-hier il y avait des discussions ou plutôt vendredi, désolé, il y avait des discussions avec nos experts pour peaufiner les propositions qu'on va vous faire. Alors, c'est un dossier qui est important. On avait déjà fait part à la Régie et je me répète du défi qu'on avait de traiter deux

- dossiers aussi importants en parallèle. Vous savez
- qu'on a des petites équipes. Tout le monde travaille
- sur les mêmes dossiers, mais c'est un dossier qui a
- une très très grande importance, puis vous aurez un
- produit de qualité pour la prochaine étape, le dépôt
- qui est prévu au plus tard le 5 janvier.
- 7 (14 h 30)
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Je vous remercie.
- 10 R. Mais je peux vous dire que gens sont dans la salle
- ici, on y apporte toute l'attention que ce dossier-
- là mérite.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [281] Merci. Monsieur Murray, Maître Hébert,
- lorsqu'il s'agit de modifier des comportements de
- 16 consommateurs, êtes-vous d'accord que pour mesurer
- les résultats d'un changement il est préférable
- d'effectuer le changement d'une variable à la fois?
- 19 M. DAVID MURRAY:
- 20 R. De façon MACRO oui. Dépendamment de qu'est-ce qu'on
- veut changer, qu'est-ce que vos clients nous
- demandent, mais disons de façon MACRO, ça semble
- avoir du sens.
- Q. [282] J'aimerais vous parler de l'autoproduction qui
- n'est pas à confondre avec la production distribuée

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

ou la microproduction, je pense que ce matin on a eu la définition à laquelle vous étiez d'accord aussi. Faut pas confondre les deux. L'autoproduction et la microproduction.

Ceci dit, on lit dans votre preuve une certaine urgence d'agir en fonction de cette réalité-là. Vous exprimez que l'autoproduction peut représenter un enjeu, voire une menace pour le modèle d'affaires de votre entreprise et pour contrer cet enjeu vous souhaitez mettre en place plusieurs mesures comme par exemple restreindre l'autoproduction en réseau intégré en substituant la banque de kilowatts heure par une banque en dollars. Remplacer la redevance par une facture minimale, lorsque la consommation d'énergie n'est pas au rendez-vous. Modifier les choix de types de coûts évités, par exemple, le coût évité transport pour l'autoproduction en réseau autonome et modifier la stratégie tarifaire pour les tarifs domestiques. Au meilleur de votre connaissance.

J'aimerais connaître votre opinion concernant la rapidité à laquelle la tendance à l'autoproduction chez les consommateurs pourrait se développer au cours des trois ou cinq prochaines années. Vous pouvez me le dire en mégawatts ou en

nombre de clients l'autoproduction, ce qui vous rend le plus à l'aise sur ce sujet.

R. En fait, on a déjà eu, il y a une croissance de la 3 demande au Québec en autoproduction. En fait, ce 4 qu'on veut, les analyses qu'on regarde c'est quand 5 même assez difficile de prédire à quelle vitesse ça 6 va arriver parce que c'est relatif aux technologies. 7 Je peux vous dire que le prix, le coût des 8 technologies vient assez rapidement. Mais on a vu 9 une croissance d'environ vingt pourcent (20%) dans 10 la dernière année en terme de demande et pour nous 11 c'est bien de comprendre. C'est d'essayer de 12 comprendre par la suite cette transition-là est-ce 13 qu'elle va s'accélérer à travers le photovoltaïque, 14 15 mais aussi les différentes sources d'énergie ou la domotique. En fait, ce qu'on essaie de faire à 16 travers cette démarche-là, c'est de protéger les 17 volumes, donc à terme, il y a plusieurs analyses qui 18 existent. Il y a des analyses qui disent que ça va 19 commencer dès aujourd'hui. Il y en a qui disent que 20 ça va commencé à partir de deux mille vingt-trois 21 (2023), deux mille vingt-quatre (2024), pour 22 s'étendre jusqu'en deux mille vingt-cinq (2025), 23 deux mille trente (2030) et il n'y a personne qui 24 est vraiment aligné sur cette réalité-là. Je peux 25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

vous dire qu'aujourd'hui, il y a des endroits où on est capable de produire de l'électricité à des tarifs à 1.7 sous le kilowatt heure. Donc, il faut juste, ce qu'on essaie de faire ici c'est de protéger les ventes, en même temps pour justement protéger les tarifs et cette démarche-là, on la fait de façon conjointe pour stimuler la demande à travers les différentes interventions que vous avez mentionnées tantôt, mais en même temps pour protéger cette demande-là on essaie d'attirer des nouveaux joueurs pour compenser, donc la réponse c'est que c'est difficile à prédire. Il y a des chiffres qui parlent d'ici les trois prochaines années, il y en a qui parlent de deux mille vingt-trois (2023), il y a des analyses qui disent qu'à partir de deux mille vingt-trois (2023), on a demandé certaines analyses avec des experts externes que deux mille vingt-trois (2023), l'impact va commencer à être assez important et après ça bien on tombe dans une spirale puis faut faire attention parce que s'il y a, je sais pas moi, cent mille (100 000), deux cent mille (200 000), trois cent mille (300 000) québécois qui s'effacent, ça change la dynamique puisqu'on doit continuer à absorber nos coûts de réseau et après ça c'est la spirale qui embarque.

1 (14 h 35)

10

11

12

13

14

15

16

2 LA PRÉSIDENTE :

Ça je comprend le principe de la fameuse spirale de
la mort qui est quelques fois invoquée, mais on est
en ce moment, de mémoire, à cent quarante-sept (147)
clients en autoproduction. Si on en rajoute, même en
en rajoutant vingt pour cent (20 %) par année pour
les cinq prochaines années, on va peut-être finir
par franchir le mille (1000) clients.

Donc, ça serait relativement contenu, on n'est pas au cent mille (100 000) que vous évoquez. Est-ce qu'il ne serait pas mieux, à ce moment-là, d'agir sur une variable à la fois, par exemple sur ce qui est le plus direct comme le mesurage net plutôt que de taper sur quatre, cinq clous en même temps.

R. Quand vous le regardez, il faudrait faire 17 l'évaluation en mégawatts. Je peux vous dire qu'il y 18 a le secteur résidentiel mais le commercial 19 institutionnel. Donc, il y a plusieurs entreprises 20 qui nous contactent présentement. Il y a des 21 quantités assez importantes, je n'ai pas le volume 22 ici mais je peux vous dire qu'il y a des joueurs 23 importants qui viennent nous voir pour installer des 24 parcs solaires localisés pour leurs propres 25

secteurs.

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

Il y a des entreprises qui veulent mettre, justement, sur leur toit d'entreprise, des panneaux photovoltaïques puis c'est correct, on n'est pas contre cette transition-là. Mais en même temps, on veut comprendre c'est quoi l'impact sur notre réseau, la fiabilité du réseau.

Donc, c'est des choses qui sont concrètes aujourd'hui mais, malheureusement, je n'ai pas le nombre de mégawatts qui est afférent à ça mais il y a une demande, je peux vous dire qu'il y a une demande accrue qui est en train de le faire beaucoup plus. Il y en a dans le résidentiel mais je dirais qu'il y en a aussi beaucoup dans le commercial institutionnel.

- Q. [283] Corrigez-moi si je me trompe, Maître Hébert

  peut-être plus que Monsieur Murray, mais le

  programme d'autoproduction, en ce moment, il est

  quand même lié seulement au domestique? Il est lié à

  cinquante kilowatts (50 KW), je pense, c'est le

  maximum?
- M. FRANÇOIS G. HÉBERT:
- R. Ça, c'est pour la, je pense que vous parlez du mesurage net.
- Q. [284] Oui, pour le programme mesurage net.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 R. Le mesurage net, je pense que oui. Mais nonobstant ce fait-là, c'est que le phénomène dont monsieur 2 Murray discute c'est qu'on voit apparaître de 3 grosses entreprises. J'ai en tête des entrepôts de huit cents (800) mètres de long avec des panneaux 5 solaires qui nous font des demandes. J'ai en tête un 6 projet résidentiel à Candiac qui a été annoncé tout 7 récemment qui sera un gros complexe de condos qui 8 sera entièrement muni de panneaux solaires. J'ai en 9 tête un autre tel complexe sur la Rive-Nord. On les 10 voit apparaître et ça, c'est autant de volumes, 11 évidemment, qui ne seront pas, ou enfin en partie 12 pas captés par Hydro-Québec et ça se multiplie. 13

Alors, quand on parle d'agir sur une seule variable, je pense qu'il est de la responsabilité de l'entreprise d'évaluer dès maintenant l'impact, comme monsieur Murray le disait, sur nos activités, l'impact technique que ces nouvelles technologies là apportent et on y travaille tous les jours. En tout cas, moi je suis sur un comité qui y travaille activement.

Q. [285] Je ne doute pas de l'impact mais ce n'est pas un impact différent d'un développement résidentiel qui irait au gaz naturel pour le chauffage ou qui irait à la biomasse ou toute autre source d'énergie

- que le solaire.
- 2 R. Bien, c'est un acteur additionnel.
- Q. [286] C'est un acteur additionnel.
- R. Additionnel qui est très agressif, on le voit dans
- toutes les juridictions limitrophes, ça s'accélère.
- Il est vrai qu'au Québec on a la chance, et on veut
- le préserver, d'avoir des tarifs très bas mais il
- faut, en entreprise responsable, se préparer à la
- yenue assez massive, je dirais, qu'on anticipe de
- ces nouvelles technologies là. Mais c'est un
- compétiteur de plus et on doit y faire face.
- M. DAVID MURRAY:
- R. J'ajouterais qu'il y a même, si on regarde d'autres
- endroits dans le monde où les tarifs sont un petit
- peu plus, juste aux États-Unis, en Nouvelle-
- Angleterre, par exemple, ils ont annoncé leur plan
- d'approvisionnement. Il y a déjà des impacts
- importants dans leur plan d'approvisionnement qu'ils
- ont déposé cette année.
- C'est sûr que là, on ne compare pas des
- pommes avec des pommes parce que leurs tarifs, en
- fait, leurs tarifs sont plus élevés. Donc, l'impact
- se fait sentir aujourd'hui. Ce qu'on essaie de faire
- aujourd'hui, c'est de protéger le volume
- d'électricité et la fiabilité du réseau. Donc, ces

parcs-là, il y en a certains que maître Hébert

parle, c'est une conversion. Il y en a d'autres que

c'est nouveau, je suis d'accord avec vous, c'est

juste une source différente. Mais ce qui nous

inquiète c'est cette conversion-là qui se produit.

- Q. [287] Je comprends mais à ce moment-là, puis là, c'est peut-être moi qui... L'autoproduction c'est une autre source d'énergie comme le gaz, comme le mazout ou autres. Mais là, vous voulez agir sur le mesurage net. En ce moment, ce mesurage net là est seulement chez la clientèle domestique...
- 12 R. Oui.

6

7

8

9

10

11

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [288] ... dans le tarif domestique. On ne parle pas
de microproduction. En fait, je pense qu'il va y
avoir un débat philosophique amené par certains
intervenants sur : doit-on être seulement en
autoproduction ou microproduction? Là, je cherche.

Je comprends votre inquiétude, et vous prêchez bonne paroisse de dire « J'aime mieux planifier que d'être en réaction. » mais j'essaie de voir cet impact-là sur les modifications que vous demandez dans le présent dossier tarifaire. Là, vous dites « Cette nouvelle source d'énergie là... » là, ce que vous faites quand vous parlez de facture

- minimale, c'est tout pour de l'autoproduction en
- réseau clientèle domestique.
- 3 (14 h 42)
- 4 M. FRANCOIS G. HÉBERT:
- R. En réseau autonome, parce que la Régie a séparé les
- deux débats.
- 7 Q. [289] Pour le mesurage net.
- R. Pour le mesurage net, oui, c'est...
- Q. [290] Mais le... quand on parle... excusez-moi, je
- vais reprendre ma feuille. Quand vous voulez
- substituer la banque de kilowatts par une banque en
- dollars c'est... ça va se faire aussi pour les deux,
- ça, c'est pas... c'est pas une... c'est pas lié
- seulement au réseau autonome, c'est pour le réseau
- intégré également.
- R. Oui, pour cette question-là plus technique le panel
- 3 pourra...
- 18 Q. **[291]** Pas de problème.
- 19 R. ... certainement mieux répondre à vos questions.
- Q. [292] Mais je pense qu'on peut peut-être reprendre
- la conversation avec le panel 3.
- 22 R. Oui. O.K. Parfait.
- Q. [293] Je vous remercie. Je vais... je vais arriver
- sur ma dernière question, à ma dernière ligne de
- questions, qui sont sur les coûts évités. Alors je

- voulais discuter avec vous des coûts évités, leur
- usage et la cohérence d'ensemble des coûts évités.
- Alors afin de mieux évaluer la cohérence des actions
- du Distributeur, est-ce qu'il vous serait possible
- de clarifier l'usage des coûts évités et les
- critères ou les principes directeurs, là, qui vous
- guident avec votre équipe de gestionnaires dans le
- choix du coût évité utilisé pour un programme, que
- 9 ce soit un programme commercial ou d'efficacité
- énergétique, l'établissement d'un tarif, comme
- 1'option d'électricité interruptible, ou encore la
- stratégie tarifaire pour déterminer les hausses?
- Enfin la question, si je la résume, là, ça pourrait
- être : est-ce qu'il y a des principes directeurs
- dans le choix d'application des coûts évités? Et si
- oui, quels sont-ils?
- 17 M. DAVID MURRAY:
- R. En fait, la réponse c'est oui. À travers le panel de
- Hani Zayat, là, il y a une planche qui...
- 20 Q. [294] Qui est là-dessus.
- 21 R. ... qui démontre cette démarche-là, oui.
- 22 Q. [295] Excellent.
- 23 R. On l'a imagée.
- Q. [296] J'imagine que dans cette planche-là il va y
- avoir aussi... que les principes vont nous dire

- également quand il s'agit d'évaluer l'opportunité
- des coûts à la marge sur mesure ou spécifique.
- 3 J'imagine, oui.
- R. Oui, monsieur Zayat va pouvoir y répondre.
- Q. [297] Je vous remercie beaucoup. Ça va être
- 1'ensemble de mes questions.
- 7 R. Merci.
- Q. [298] Je vous remercie beaucoup. Je vais... à moins
- 9 que vous vouliez faire un réinterrogatoire, Maître
- Fraser?
- 11 Me ÉRIC FRASER :
- Non. Je vous remercie, Madame la Présidente, je
- n'aurai pas d'autres questions.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Je vous remercie. Alors je vais libérer les témoins.
- 16 R. Merci.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- 18 En vous remerciant beaucoup de votre... de vos
- réponses aujourd'hui.
- 20 R. Merci. Merci beaucoup.
- LA PRÉSIDENTE :
- Merci. Il est trois heures moins quart. Panel 2.
- Vous aviez annoncé trente (30) minutes.
- 24 Me ÉRIC FRASER :
- Très mauvaise prévision.

20

1	LA PRÉSIDENTE :
2	Va falloir de l'amélioration continue là aussi.
3	Me ÉRIC FRASER :
4	C'est une prévision d'avocat, ça, vraiment. Alors on
5	pense plus à quarante-cinq (45) minutes, une heure
6	(1 h).
7	LA PRÉSIDENTE :
8	Quarante-cinq (45) minutes, une heure (1 h). O.K.
9	Me ÉRIC FRASER :
10	Oui.
11	LA PRÉSIDENTE :
12	Alors à ce moment-là, je pense qu'il va être mieux
13	de reprendre demain matin. Et puis on va recommencer
L 4	à neuf heures (9 h) demain matin avec le panel 2. Je
15	vous remercie tout le monde. Passez une belle
16	soirée.
17	
18	AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

JEAN LAROSE

1	SERMENT D'OFFICE
2	
3	Nous, soussignés, CLAUDE MORIN, et JEAN LAROSE,
4	sténographes officiels, certifions sous notre
5	serment d'office que les pages qui précèdent sont et
6	contiennent la transcription fidèle et exacte des
7	témoignages et plaidoiries en l'instance, et ce,
8	conformément à la Loi.
9	Et nous avons signé,
10	
11	
12	
13	
14	CLAUDE MORIN
15	
16	
17	
18	
19	